



Monceau 
Assurances

RAPPORT RSE 2025

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES



UN PREMIER RAPPORT RSE POUR STRUCTURER LA DÉMARCHE DU GROUPE

Ce premier rapport de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de la Société de groupe d'assurance mutuelle Monceau Assurances (SGAM) marque une étape importante pour le Groupe Monceau Assurances. Il rend compte, pour l'exercice 2025, des engagements pris, des actions engagées et des premiers indicateurs suivis en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

Il repose sur une conviction simple : la responsabilité sociétale ne se limite pas à un exercice de reporting. Elle constitue un levier pour mieux comprendre les impacts du Groupe, éclairer ses choix et accompagner sa transformation dans la durée.

Pour cette édition, le Groupe a choisi de s'appuyer sur le référentiel volontaire VSME (*Voluntary Sustainability Reporting Standard*) afin de structurer sa démarche de manière lisible, proportionnée et adaptée à ses enjeux.

Ce rapport poursuit trois ambitions.

Il vise à renforcer le pilotage des enjeux de durabilité, en clarifiant les priorités, en consolidant les actions engagées et en suivant les progrès dans le temps.

Il contribue également à renforcer la transparence auprès des parties prenantes, en rendant visibles les avancées, les impacts et les axes de progrès du Groupe.

Il a enfin vocation à inscrire progressivement ces enjeux dans les métiers, les pratiques et les décisions. Cette ambition s'inscrit pleinement dans le modèle mutualiste du Groupe, qui porte une responsabilité durable envers ses sociétaires, ses collaborateurs et son environnement.

Cette première édition pose un socle. Elle ouvre aussi une trajectoire : celle d'une RSE utile, progressive et ancrée dans le temps long, au service du pilotage du Groupe et de sa responsabilité collective.

Édition Octobre 2026

Direction de la publication : Service Communication

Coordination éditoriale et rédaction : Direction Stratégie et Transformation

Conception graphique et mise en page : Service Communication

Droits d'auteur et conditions d'utilisation

Le présent rapport est protégé par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, de son contenu est interdite sans l'autorisation préalable et expresse de l'éditeur.

Les informations financières, données prospectives et prévisions présentées dans ce document sont fournies à titre indicatif. Elles reposent sur les informations disponibles à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ou de faire l'objet d'ajustements ultérieurs.



SOMMAIRE

1	• INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
	Bases d'établissement	6
	Présentation du Groupe	9
	Enjeux RSE & engagements	23
2	• INVESTISSEUR RESPONSABLE	38
	La RSE vue par nos métiers – Investisseur responsable	40
	Gestion des risques liés aux investissements	45
	Investissements financiers	56
	Investissements immobiliers	78
3	• EMPLOYEUR RESPONSABLE	86
	La RSE vue par nos métiers – Employeur responsable	88
	Politiques relatives au personnel de l'entreprise	90
	Dialogue social	96
	Actions principales	99
	Cibles et perspectives	103
4	• ASSUREUR RESPONSABLE	104
	La RSE vue par nos métiers – Assureur responsable	106
	Enjeux sociétaux & ancrage territorial	108
	Éthique	117
	Relations sociétaires & qualité de service	121
5	• INDICATEURS VSME	144



01

INFORMATIONS GÉNÉRALES

01 PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. BASES D'ÉTABLISSEMENT

Au titre de l'exercice 2024, le Groupe Monceau Assurances a réalisé son premier rapport de durabilité conformément aux exigences de la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*). Cette démarche a constitué une étape structurante, permettant d'initier une analyse approfondie des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Groupe, ainsi que de structurer les premiers outils de pilotage associés.

Depuis 2025, le Groupe Monceau Assurances est structuré autour de la SGAM Monceau Assurances, créée fin 2024, avec un périmètre de combinaison resserré. Par ailleurs, les évolutions réglementaires introduites par la directive dite « omnibus » ont relevé les seuils d'application de la CSRD (notamment à 1 000 salariés et 450 M€ de chiffre d'affaires). En conséquence, le Groupe Monceau Assurances n'est désormais plus soumis aux obligations réglementaires de cette directive.

La sortie du périmètre réglementaire ne remet toutefois pas en cause la pertinence des enjeux ESG pour le Groupe. **Les enjeux RSE** demeurent structurants à plusieurs niveaux :

01

Existence de risques ESG, contribuant notamment à la résilience du modèle d'affaires, à la préservation de la réputation du Groupe et à l'acceptabilité de ses activités

02

Nécessité de structurer et piloter la stratégie RSE, afin d'identifier et maîtriser les risques ESG, d'intégrer ces enjeux dans les décisions stratégiques et de mobiliser les équipes

03

Attentes croissantes des parties prenantes (clients, sociétaires, partenaires, collaborateurs), en matière de transparence, de responsabilité et d'engagement



Dans ce contexte, le Groupe Monceau Assurances fait le choix de poursuivre et d'adapter sa démarche RSE, en capitalisant sur les travaux réalisés en 2024.

L'ambition est de dépasser le simple enjeu de conformité réglementaire pour arriver à une logique de **pilotage stratégique**, adaptée aux **spécificités du Groupe** et maintenir un cadre structuré, tout en **gagnant en lisibilité et en pertinence opérationnelle**.



Le Groupe a ainsi choisi de publier un rapport RSE volontaire, s'appuyant sur le **référentiel européen VSME** (*Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs*).

Ce cadre permet :

- de conserver un langage commun avec les standards européens ;
- d'assurer une comparabilité avec les pratiques de marché ;
- tout en bénéficiant d'une plus grande flexibilité, adaptée à la taille et aux enjeux du Groupe.

Ce rapport couvre la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le périmètre de consolidation retenu est identique à celui des états financiers combinés au 31 décembre 2025 de la SGAM Monceau Assurances comme entité combinante, à l'exception de la Mudetaf (Mutuelle des Débitants de Tabac) qui représente 3,1 % du chiffre d'affaires combiné.

Dans la suite du rapport, la mention « *Groupe Monceau Assurances* » fait référence à la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances, ses entités affiliées et leurs filiales. La Mudetaf relève du périmètre de combinaison du Groupe Monceau Assurances mais n'est pas incluse dans le périmètre ainsi visé, sauf mention contraire précisée au cas par cas.

Ce rapport s'inscrit également dans une démarche pragmatique car il capitalise sur les travaux réalisés précédemment dans le cadre de la CSRD (analyse de matérialité, structuration des enjeux, premiers indicateurs). Ainsi, il intègre des informations additionnelles, ciblées et pertinentes, en lien avec les attentes des parties prenantes et les priorités du Groupe (bilan carbone, données sociales, gouvernance, etc.) et vise ainsi à mieux refléter l'identité, les métiers et la stratégie de Monceau Assurances.

Les informations publiées n'ont pas fait l'objet d'un audit de certification.

Ce rapport RSE est établi
sur une base volontaire.

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

B1 – Base de préparation

Base d'établissement	Module complet
Omission d'informations	Aucune information parmi les exigences de publication n'a été omise car jugée classifiée ou sensible
Type de périmètre	Base consolidée
Liste des entités incluses dans le rapport	Cf. Partie I – 2.2 Organigramme détaillé
Forme juridique de l'entreprise	Société d'assurance à forme mutuelle
Code NACE de l'activité principale	65.12Z – Autres assurances
Total du bilan en euros	11 543 445 887
Chiffre d'affaires en euros	1 206 656 939
Nombre de salariés (effectif fin de période)	529
Pays d'exercice	Belgique, France et Luxembourg
Liste des sites	Non applicable en l'absence de sites industriels pour l'activité propre du Groupe Monceau Assurances
Certifications ou labels en matière de durabilité	Néant

B1 – Informations omises jugées classifiées ou sensibles

Le Groupe Monceau Assurances n'a pas fait usage de l'option qui lui permet d'omettre certaines informations réputées classifiées ou sensibles, comme cela est prévu dans le standard B1 de la norme VSME.



2. PRÉSENTATION DU GROUPE

VSME 2.1. C1 – Stratégie – Modèle économique & relations d'affaires

5 SIÈGES EN EUROPE



1-2 Monceau Assurances

3 Vitis Life

4 Digitalvision

5 Aedes

Une implantation européenne

Une proximité avec nos sociétaires, clients et partenaires

Un levier d'accompagnement dans la durée

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Nos activités principales : protéger, épargner et accompagner durablement

Le Groupe Monceau Assurances rassemble plusieurs entités aux expertises complémentaires, intervenant dans les domaines de l'assurance, de l'épargne, de la prévoyance et des services associés. Cette organisation permet d'apporter aux sociétaires, clients et partenaires un accompagnement fiable, adapté à leurs besoins et inscrit dans la durée.

ASSURANCE



Assurance automobile



Assurance habitation



Santé

ÉPARGNE ET GESTION



Assurance vie



Epargne retraite



Prévoyance



Gestion et transmission de patrimoine



Gestion du patrimoine immobilier



Gestion des actifs financiers

SERVICES & SUPPORTS



Protection juridique



Services informatiques et digitaux



Réassurance



Un modèle mutualiste fidèle à ses valeurs

Depuis plus d'un siècle, le Groupe Monceau Assurances développe un modèle fondé sur des valeurs de proximité, de solidarité, d'éthique et de professionnalisme, qui guident son fonctionnement et ses principes.



Création de
Monceau Assurances

1907



Collaborateurs

529

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1.1. Modèle d'affaires

Le modèle économique du Groupe Monceau Assurances repose sur une approche mutualiste articulée autour de trois piliers complémentaires : investisseur responsable, employeur responsable et assureur responsable.

Notre objectif est de renforcer notre impact positif et durable pour nos sociétaires, clients et partenaires.



« Dans une société où priment souvent l'individualisme et l'immédiateté, Monceau Assurances donne tout son sens, toute sa valeur, toute sa force au collectif, au savoir-faire et au temps long, en vous plaçant au cœur de sa mission d'assureur mutualiste. »

Investisseur Responsable

- Gestion prudente et diversifiée des actifs
- Intégration progressive des critères ESG
- Suivi des risques climatiques et de durabilité
- Recherche d'un équilibre entre performance, sécurité et responsabilité
- Gestion responsable du patrimoine immobilier

Employeur Responsable

- Dialogue social et déploiement des accords QVCT
- Bien-être au travail et équilibre des temps de vie
- Développement des compétences et formation continue
- Accompagnement managérial et transformation des métiers
 - Promotion de l'égalité professionnelle, de l'inclusion et de la non-discrimination

Assureur Responsable

- Solutions d'assurance adaptées aux besoins des sociétaires et clients
 - Relation de confiance et accompagnement dans la durée
 - Innovation et diversification des offres et services
 - Fonds propres solides et réassureur mutualiste
- Gestion responsable des risques, de la souscription à l'indemnisation



Axes fondamentaux de Monceau Assurances

- L'intégration progressive des enjeux de durabilité dans les grandes orientations stratégiques (investissement, souscription, gestion des risques)
- L'engagement mutualiste, avec une gouvernance tournée vers la pérennité du Groupe et la protection des sociétaires
- L'innovation et la diversification des produits et services, afin d'accompagner l'évolution des besoins des clients et de répondre aux défis du secteur

Capital sociétal

- Plus d'un siècle d'expertise en assurance dommages et responsabilités
- Une expertise en réassurance au service du Groupe et de ses partenaires
- Plus de 70 ans d'expertise en assurance de personne
- Plus de 300 000 sociétaires et clients
- Un ancrage territorial fort en France via des délégations régionales et 80 agences
- Un écosystème européen présent en Belgique et au Luxembourg, dédié à la distribution, à l'expertise patrimoniale et à l'accompagnement en services informatiques et marketing.

Impact sociétal

- Des solutions d'assurance et de gestion patrimoniale adaptées aux besoins des particuliers, professionnels, et entreprises
- Une offre enrichie pour répondre à l'évolution des besoins et des risques
- Des contrats récompensés :
Wealth Partnership Award, prix Gulden Regel
Catégorie « Souscripteurs mandatés »



- Une gestion responsable de l'épargne contribuant au financement de l'économie réelle

L'ambition de Monceau Assurances

Être un acteur mutualiste responsable et engagé, conciliant pérennité financière et impact sociétal positif

Capital financier

- 10,6 Mds€ d'investissements en 2025
- 80 actifs immobiliers (304 511m²)
- 1,29 Mds€ de fonds propres

Impact financier

- 1,2 Mds de chiffre d'affaires
- 46,8 M€ de résultat net

Capital humain

- Présence géographique en Belgique, France et Luxembourg
- 529 collaborateurs, dont 368 en France et 161 en Belgique et au Luxembourg
- Une culture mutualiste fondée sur la proximité, l'expertise et l'engagement

Impact humain

- 93 % des collaborateurs en CDI en 2025
- 23,6 heures de formation en moyenne par collaborateur
- 77 % des collaborateurs satisfaits de leur situation professionnelle
- Développement continu des compétences et accompagnement des parcours professionnels

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.1.2. Parties prenantes & relations d'affaires

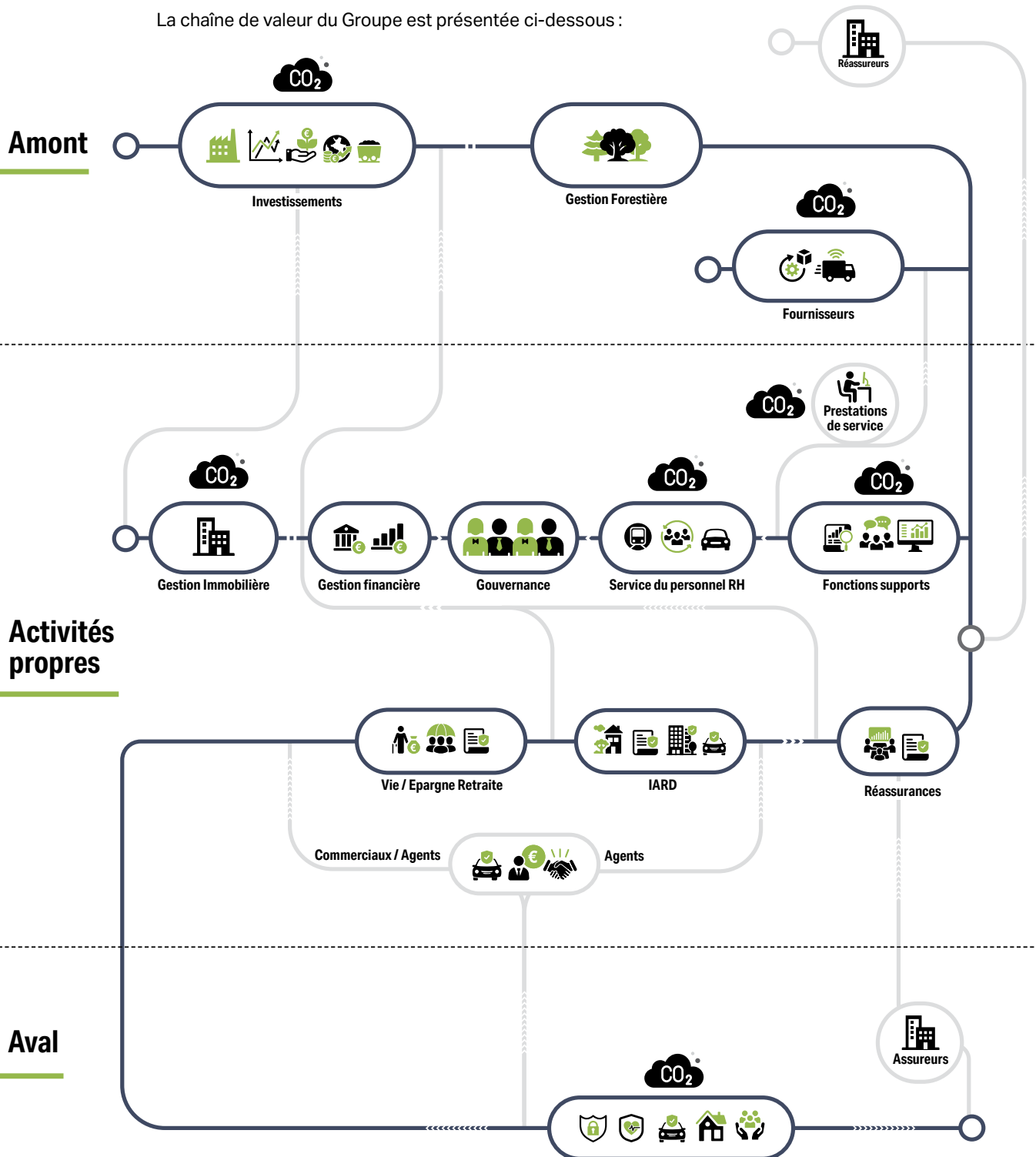


Le Groupe entretient avec ses parties prenantes des relations d'affaires et de dialogue adaptées à la nature de leurs interactions et à leurs attentes : dialogue social, écoute des besoins, coopération, relations contractuelles responsables, transparence, pilotage des investissements et contribution au développement territorial.



2.1.3. Chaîne de valeur

La chaîne de valeur du Groupe est présentée ci-dessous :



01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chaîne de valeur englobe l'ensemble des activités qui contribuent à la conception, la distribution et la gestion des produits d'assurance. Elle se décompose en trois segments principaux :

Amont	Activités propres	Aval
Cette phase regroupe les activités essentielles à la proposition de produits d'assurance et comprend : • Investissements et gestion d'actifs : le Groupe Monceau Assurances investit les primes collectées dans divers actifs financiers, immobiliers. Ces investissements génèrent des revenus complémentaires et assurent la solvabilité nécessaire pour couvrir les engagements futurs envers les assurés. • Réassurance : le Groupe transfère une partie des risques acceptés afin de renforcer sa stabilité financière et la gestion de ses risques. • Fournisseurs et partenaires : le Groupe Monceau Assurances collabore avec divers fournisseurs, notamment des prestataires de services, des sous-traitants, des partenaires commerciaux ou encore des consultants.	Il s'agit du cœur de métier de l'assureur, incluant diverses activités : • Conception de produits : développement de solutions d'assurance adaptées aux besoins des clients, qu'il s'agisse d'assurances de biens, de personnes, de santé ou de vie. • Distribution : commercialisation des produits d'assurance via divers canaux, tels que des commerciaux, agents généraux ou des courtiers. • Souscription et tarification : évaluation des risques présentés par les assurés potentiels et détermination des primes appropriées. • Réassurance : le Groupe accepte des risques, provenant de ses entités et de ses partenaires. • Gestion des sinistres : traitement des sinistres des assurés, incluant l'évaluation des dommages, la validation des garanties et le versement des indemnités. Les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines et financières, ainsi que les fonctions supports garantissent le bon fonctionnement du Groupe.	Cette phase concerne la relation avec ses sociétaires et clients : • Sociétaires : le Groupe Monceau Assurances étant un groupe mutualiste, ses sociétaires sont au cœur de la gouvernance et bénéficient d'une approche basée sur la solidarité et la protection à long terme. Ils participent aux décisions stratégiques à travers les instances mutualistes. • Clients et bénéficiaires : les offres du Groupe s'adressent à un large éventail de clients : particuliers, entreprises, professions libérales et collectivités.

Le groupe a pour ambition d'intégrer les enjeux ESG au cœur de ses activités propres ainsi que dans ses relations avec ses principales parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur.

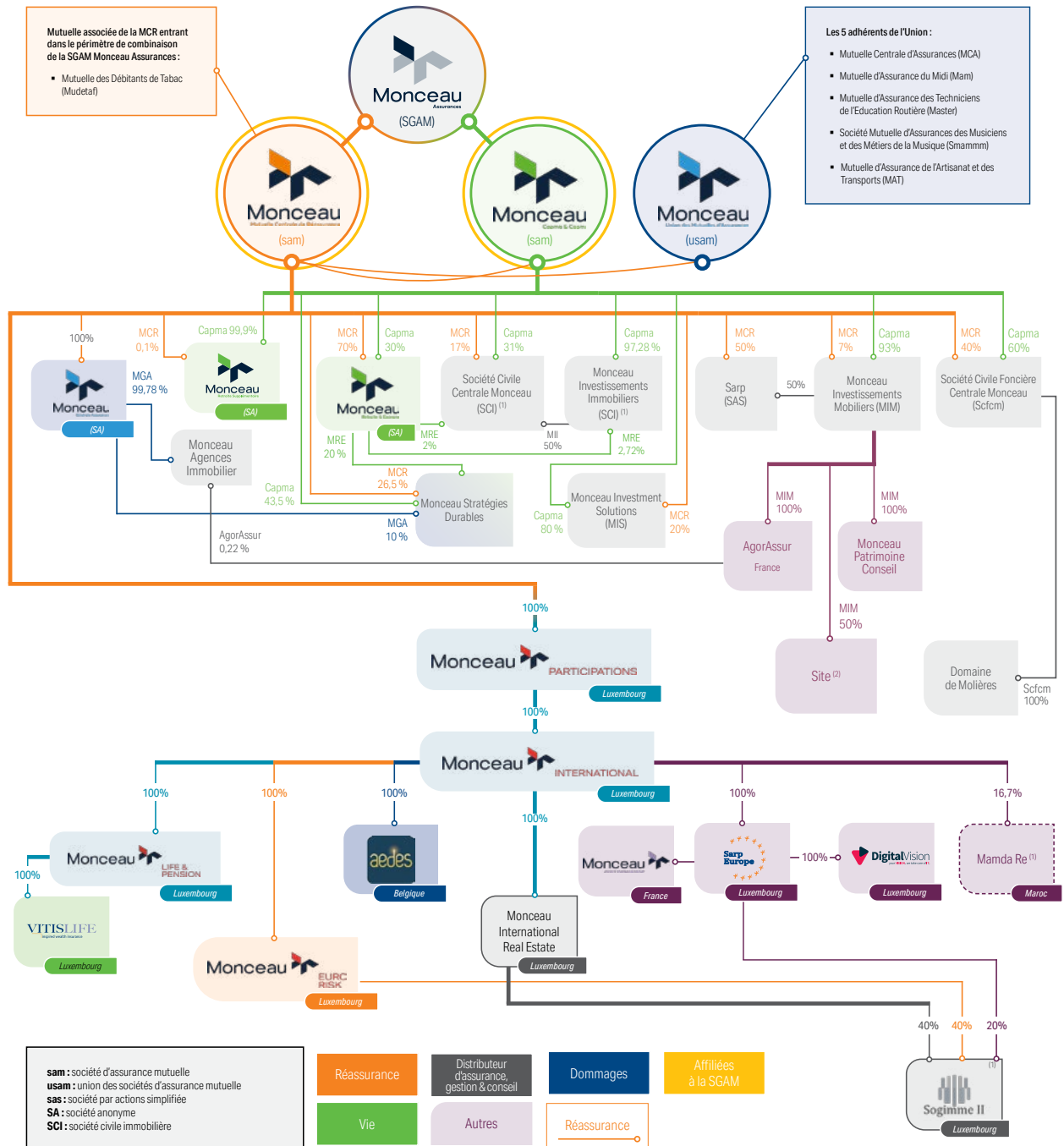
En tant qu'investisseur responsable, il s'appuie sur une gestion prudente et de long terme de ses actifs financiers et immobiliers, en intégrant progressivement des critères ESG dans ses décisions d'investissement afin de concilier solidité financière, maîtrise des risques et durabilité.

En tant qu'employeur responsable, il place ses collaborateurs au cœur de son modèle de développement, à travers une politique fondée sur la qualité de vie et des conditions de travail, le développement des compétences, l'égalité professionnelle, la diversité et l'accompagnement des transformations du secteur.

En tant qu'assureur responsable, il développe des solutions d'assurance et de réassurance adaptées aux besoins des particuliers, professionnels et entreprises, tout en intégrant les enjeux de prévention, de satisfaction et de protection des clients, notamment en matière de données personnelles et de cybersécurité, ainsi que son rôle d'acteur mutualiste engagé au service des territoires et de ses sociétaires.



2.2. Organigramme détaillé



31 décembre 2025

⁽¹⁾ sociétés exclues du périmètre de combinaison

⁽²⁾ sociétés intégrées par mise en équivalence

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

2.3. Gouvernance du Groupe

2.3.1. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

À la suite de l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances a été constituée en décembre 2024 par Capma & Capmi et la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR). Cette structure vise à renforcer les liens entre ses co-affiliées et ses sous-affiliées, permettant un accroissement des synergies et une solidité financière accrue.

La gouvernance de la SGAM Monceau Assurances, tête du Groupe Monceau Assurances repose sur une direction générale composée d'un directeur général et d'un directeur général délégué, appuyée par un conseil d'administration composé équitablement d'administrateurs nommés par et parmi les membres des conseils d'administration des affiliées.

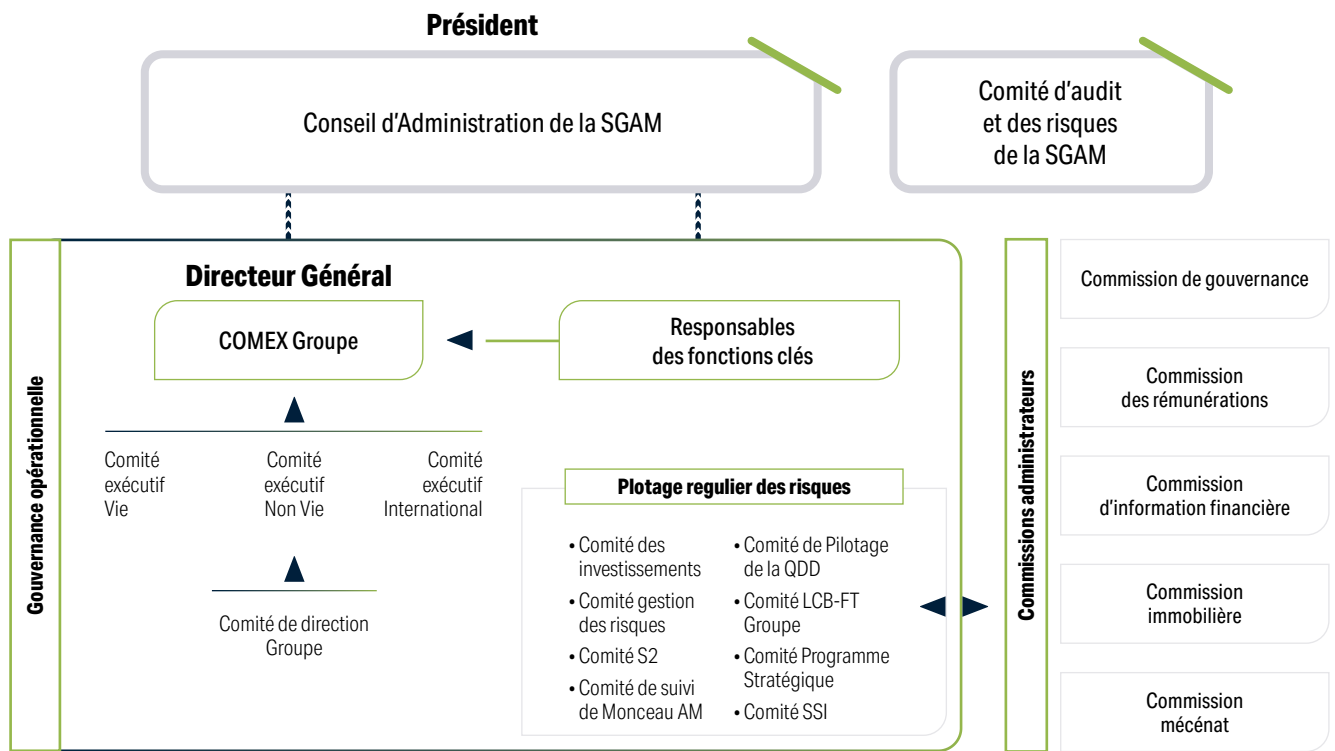
Le conseil d'administration s'appuie sur un comité d'audit et des risques qui supervise l'ensemble des sociétés participantes. Ce comité est composé de cinq personnes qualifiées, issues du secteur de l'assurance et de la réassurance.

Le comité d'audit et des risques joue un rôle clé dans la gouvernance du Groupe. Il veille à la pertinence de l'information financière, à la fiabilité des processus de gestion et de contrôle interne, ainsi qu'au contrôle légal des comptes, en particulier pour informer et conseiller le conseil d'administration. Il a en ce sens un rôle consultatif.

La gouvernance du Groupe Monceau Assurances repose également sur une structure décisionnelle articulée autour de plusieurs commissions spécialisées, en complément du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Les commissions spécialisées consistent notamment en :

- La **Commission de gouvernance** assure la mise en œuvre et le respect des règles de gouvernance du Groupe, notamment celles imposées par Solvabilité II. Il veille à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration, examine la conformité des candidatures aux fonctions d'administrateur, supervise les processus de formation des administrateurs tout au long de leur mandat et joue un rôle clé dans la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein de la gouvernance du Groupe.
- La **Commission d'orientations financières** suit l'évolution des marchés financiers et émet des recommandations sur la gestion des actifs du Groupe.
- La **Commission immobilière** émet des avis quant à l'opportunité d'acquérir ou de céder des biens immobiliers par les sociétés civiles immobilières du Groupe.
- La **Commission des rémunérations** détermine la rémunération des mandataires sociaux des sociétés participantes, qui est ensuite validé par le conseil d'administration de la SGAM. Elle suit les politiques de rémunération appliquées au sein du Groupe et émet des recommandations pour assurer leur cohérence en ce qui concerne les cadres de direction et les indemnités pour temps passés des administrateurs.
- La **Commission mécénat** pilote les orientations du Groupe en matière de mécénat et de soutien aux initiatives d'intérêt général, en cohérence avec les valeurs mutualistes et les engagements sociétaux du Groupe. Elle examine les projets soutenus, veille à la cohérence des actions menées avec l'ancrage territorial et la culture d'entreprise du Groupe, et contribue à promouvoir des initiatives porteuses d'impact social, culturel ou solidaire.





Enfin, quatre responsables de fonctions clés, rattachés directement à la direction générale, exercent leurs missions pour l'ensemble des entités du Groupe soumises à Solvabilité II, garantissant ainsi la conformité et la cohérence des pratiques de gouvernance.

Fonction clé – Gestion des risques	Fonction clé – Vérification de la conformité
- Responsable de l'identification, de l'évaluation et du suivi des risques. - Veille à la mise en œuvre du système de gestion des risques et assure son intégration dans la stratégie de l'entreprise.	- Garantit le respect des obligations légales et réglementaires. - Supervise la mise en conformité avec Solvabilité II et les autres réglementations applicables en matière d'assurance.
Fonction clé – Audit interne	Fonction clé – Actuariat
- Assure une évaluation indépendante de l'efficacité du système de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. - Rapporte directement au conseil d'administration et au comité d'audit et des risques.	- Vérifie l'adéquation des provisions techniques et apporte une expertise sur les aspects actuariels. - Assiste la direction dans la gestion des risques techniques et la tarification.

Ces fonctions sont essentielles pour assurer la solidité financière, la gouvernance efficace et la conformité réglementaire d'un groupe d'assurance.

Conformément à la réglementation, les responsables de fonctions clés sont nommés par le directeur général pour chacune des entités françaises soumises à Solvabilité II (SGAM Monceau Assurances, Mutuelle Centrale de Réassurance, Capma & Capmi, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Epargne, Union des Mutuelles d'Assurance Monceau).

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les quatre responsables de fonctions clés interviennent en appui de la direction générale et ont un accès direct aux comités d'audit et des risques et aux conseils d'administration des entités concernées.

L'ensemble de ces instances est impliqué pour définir la stratégie et les politiques du Groupe Monceau Assurances en termes de culture d'entreprise, d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption.

- Le **directeur général** est nommé par le conseil d'administration et dispose, légalement et statutairement, des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société en toutes circonstances. Toutefois, il agit sous le contrôle du **conseil d'administration** et de l'**assemblée générale des affiliées représentées chacune par un de ses administrateurs**. Il est révocable à tout moment par le conseil d'administration.
- Le **directeur général délégué** bénéficie légalement des mêmes pouvoirs que le directeur général. Cependant, son périmètre de responsabilités est défini par le conseil d'administration de la société qui le nomme.
- Le **conseil d'administration**, élu par l'assemblée générale des affiliées, est chargé de définir les orientations stratégiques de la société et d'en contrôler la mise en œuvre par la direction générale. Il est soumis à des obligations de discrétion et de déclaration des conflits d'intérêts. Chaque administrateur, ainsi que les dirigeants du Groupe, doivent remettre annuellement un formulaire déclaratif récapitulant leurs mandats internes et externes, permettant d'identifier tout **conflit d'intérêts potentiel**. Ce document est examiné par la **commission de gouvernance** du Groupe au premier trimestre de chaque année.

2.3.2. Intégration et pilotage de la RSE au sein de la gouvernance

En 2025, la gouvernance des enjeux de durabilité s'est renforcée et davantage structurée, avec une clarification des rôles et responsabilités entre les différentes instances. Cette organisation permet d'assurer une articulation cohérente entre les orientations stratégiques, les dispositifs de gestion des risques et les processus opérationnels du Groupe.

Dans ce cadre, le Groupe Monceau Assurances a adopté en décembre une charte de gouvernance opérationnelle, visant à formaliser les principes, règles et modalités de fonctionnement des principales instances opérationnelles du Groupe. Cette charte poursuit plusieurs objectifs :

- clarifier les rôles, responsabilités et modalités d'intervention des différentes instances ;
- structurer et formaliser les processus de prise de décision ;
- renforcer la transparence, la traçabilité des décisions et la diffusion de l'information ;
- favoriser la coordination entre les différentes directions et instances de gouvernance ;
- intégrer les enjeux de conformité, de contrôle interne, de gestion des risques et de prévention des conflits d'intérêts dans les processus décisionnels.

Cette démarche contribue également à diffuser une culture de gouvernance commune au sein du Groupe, fondée sur la responsabilité, la transparence, l'éthique des affaires, la maîtrise des risques et la conformité réglementaire.



ENJEUX CLÉS DE GOUVERNANCE



La gouvernance de la durabilité repose sur plusieurs instances intervenant selon leurs domaines de compétence :

- Le pilotage opérationnel des enjeux de durabilité est coordonné par la **Direction de la Stratégie et de la Transformation**, qui assure le suivi global de la démarche RSE, l'arbitrage des priorités, la convergence entre la durabilité et les enjeux *business* ainsi que le suivi des principaux indicateurs et feuilles de route associés.
- Le **Comité des risques Groupe** contribue à l'intégration dans la cartographie des risques et au suivi des risques ESG notamment risques physiques et risques de transition.
- Le **Comité d'investissement** intègre progressivement les critères ESG dans les décisions d'investissement et le suivi des portefeuilles, conformément à la politique d'investissement responsable du Groupe. Ce comité veille à l'évaluation de l'impact ESG des investissements financiers et immobiliers, en cohérence avec les engagements du Groupe.
- Le **Comité exécutif Groupe** (COMEX) est consulté et/ou informé, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir l'alignement des politiques de durabilité avec les orientations stratégiques du Groupe et de valider les arbitrages requis. Le Comex présente les rapports et les enjeux RSE au Conseil d'administration.
- Le **Comité d'audit et des risques Groupe** suit les travaux relatifs aux risques ESG, à l'information de durabilité et supervise les dispositifs de contrôle interne associés. Il émet un avis à destination du Conseil d'administration sur l'ensemble des travaux liés à la RSE.
- Le **Conseil d'administration** est informé des principaux enjeux RSE, de la démarche mise en œuvre et des orientations associées. Il approuve les rapports RSE et est garant de l'intégration des enjeux RSE dans la gouvernance du Groupe.

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les membres de la direction générale et du conseil d'administration disposent d'une expertise reconnue dans les domaines de l'assurance, de la finance et de la gestion des risques. Ce socle contribue à l'intégration progressive des enjeux RSE dans les processus de décision et de pilotage du Groupe. Afin d'accompagner la montée en compétences de ses instances, des actions de sensibilisation et de formation sont menées chaque année, notamment à travers l'organisation d'une Fresque du Climat®.

FRESQUE DU CLIMAT® | SENSIBILISATION DU COMEX GROUPE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

De gauche à droite : Maxime Arnould,
Alexis Burdeau, Jérôme Sennelier,
Virginie De Rotrou, Sophie Georget



3. ENJEUX RSE & ENGAGEMENTS

Le Groupe Monceau Assurances a engagé depuis 2024 une réflexion stratégique visant à accompagner les transformations de son secteur et à renforcer la pérennité de son modèle mutualiste. Cette dynamique s'inscrit dans le cadre du programme « Horizon 2027 », structuré autour de plusieurs enjeux stratégiques majeurs :



Cette démarche de transformation se traduit par le déploiement progressif de plusieurs chantiers transverses portant notamment sur l'offre produits, l'expérience clients, la stratégie de distribution, l'excellence opérationnelle, l'organisation et pilotage de la performance ainsi que des actions transverses.

Dans ce cadre, les enjeux RSE constituent désormais un axe de travail identifié dans les actions transverses pilotés par la Direction de la Stratégie et de la Transformation. Les travaux engagés portent notamment sur :

- la structuration progressive d'une démarche RSE Groupe ;
- l'intégration des enjeux ESG dans les processus métiers, d'investissement et de gestion des risques ;
- le développement des outils de pilotage et des indicateurs associés ;
- ainsi que le renforcement de la culture de durabilité au sein du Groupe.



01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



C1 – Stratégie : initiatives liées à la RSE

À ce stade, le Groupe ne dispose pas encore d'une stratégie RSE formalisée intégrant des objectifs chiffrés ou des engagements globaux consolidés à l'échelle du Groupe. Toutefois, les travaux réalisés depuis 2024 traduisent une volonté de structurer progressivement une démarche RSE cohérente avec les activités du Groupe, son modèle mutualiste et les attentes de ses principales parties prenantes.

L'année 2024 a constitué une étape structurante dans la prise en compte des enjeux de durabilité, avec la réalisation d'une première analyse de double matérialité conformément aux normes ESRS applicables au Groupe au titre de l'exercice 2024.

Cette analyse a permis d'identifier les principaux impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux activités du Groupe et constitue désormais le principal socle de priorisation des enjeux RSE. Elle contribue notamment à :

- identifier les enjeux de durabilité les plus matériels pour le Groupe ;
- orienter les travaux de structuration de la démarche RSE ;
- alimenter les réflexions stratégiques et les dispositifs de gestion des risques ;
- préparer l'intégration progressive des enjeux ESG dans les processus de décision.

À la suite des évolutions réglementaires intervenues en 2025 et de la sortie du périmètre d'application obligatoire de la CSRD, le Groupe a néanmoins fait le choix de poursuivre cette dynamique dans un cadre volontaire et pragmatique, en capitalisant sur les travaux déjà engagés.

Une mise à jour de l'analyse de double matérialité a ainsi été réalisée en 2025 afin de confirmer la pertinence des IRO identifiés et d'actualiser certains travaux à partir des retours des parties prenantes internes.



3.1. Analyse de double matérialité

En 2024, le Groupe Monceau Assurances a conduit pour la première fois une analyse de double matérialité, couvrant à la fois ses activités propres et sa chaîne de valeur.

Cette analyse a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités les plus significatifs, en croisant :

- les impacts du Groupe sur l'environnement et la société ;
- les risques et opportunités susceptibles d'affecter sa situation financière, sa performance ou son modèle d'affaires.

La méthodologie adoptée par le Groupe s'est déployée à travers plusieurs étapes essentielles, permettant d'assurer une évaluation exhaustive et pertinente des IRO (*Impacts, Risques et Opportunités*) matériels.



01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1

Identification des thématiques ESG

Le Groupe a procédé à l'identification des principales thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, susceptibles de concerner ses activités. Cette étape s'est appuyée sur :

- l'analyse des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur ;
- l'identification des principales parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires, fournisseurs, investisseurs, régulateurs, etc.) ;
- l'étude des principaux référentiels de marché et standards sectoriels (ESRS, GRI, SASB, TCFD) ;
- ainsi que la prise en compte des spécificités du secteur de l'assurance et des activités d'investissement du Groupe.

2

Évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les potentiels IRO identifiés ont ensuite fait l'objet d'une évaluation selon les deux dimensions de la double matérialité :

- La **matérialité d'impact** visant à évaluer les incidences des activités propres de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur l'environnement et la société. Elle prend en compte les effets directs et indirects générés par les opérations du Groupe. Ces impacts peuvent être positifs, négatifs, réels ou potentiels.
- La **matérialité financière** visant à apprécier les risques et opportunités susceptibles d'affecter la performance, la situation financière ou la pérennité du Groupe. Les effets matériels couvrent à la fois les effets financiers actuels et potentiels.



3

Priorisation des enjeux importants

Après avoir réalisé l'évaluation des IRO, un seuil de matérialité a été défini afin de sélectionner les impacts, risques et opportunités jugés prioritaires. Cette étape a permis d'établir une liste d'IRO matériels constituant le socle de la démarche RSE du Groupe.

Pour ce faire, des grilles de cotation spécifiques ont été élaborées. Ces grilles, adaptées aux besoins et à la stratégie du Groupe, ont permis d'évaluer et de classer les IRO en fonction de leur importance relative.

4

Finalisation et établissement de la liste des IRO matériels

Les grilles de cotation ont permis d'identifier les IRO matériels soit sous l'angle de l'impact, soit de la matérialité financière, soit les deux.

Cette analyse constitue une première étape structurante, appelée à être enrichie et actualisée dans le temps, afin de renforcer la robustesse des évaluations et d'intégrer progressivement l'ensemble de la chaîne de valeur.

À la suite de l'ensemble des travaux de DMA, le Groupe a établi une liste de 15 IRO matériels.



01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actualisation des travaux en 2025

Les travaux de mise à jour de l'analyse de double matérialité réalisés en 2025 se sont principalement appuyés sur les conclusions des travaux menés en 2024.

Plusieurs ateliers thématiques ont été organisés avec des parties prenantes internes afin de confirmer :

- la formulation de certains IRO ;
- la pertinence des enjeux identifiés ;
- ainsi que le niveau de matérialité retenu.

Quatre ateliers ont notamment été réalisés autour :

- des enjeux environnementaux ;
- des enjeux sociaux ;
- des enjeux de gouvernance ;
- et des enjeux spécifiques au secteur assurantiel, notamment en matière de cybersécurité.

Ces travaux ont globalement confirmé la matérialité des IRO identifiés en 2024, des reformulations ont cependant été apportées pour clarifier certains IRO.

Toutefois, un risque lié à l'adaptation au changement climatique concernant les actifs immobiliers détenus en propre par le Groupe a été réévalué à la suite de travaux complémentaires menés avec MSCI portant sur l'exposition des actifs immobiliers aux risques physiques climatiques. À l'issue de cette analyse approfondie, ce risque n'a finalement pas été considéré comme matériel à ce stade.

Les travaux d'actualisation menés en 2025 ont également conduit à la suppression d'une opportunité identifiée en 2024 relative aux actions de formation et au développement des compétences dans le cadre des obligations réglementaires applicables au secteur de l'assurance. En effet, les clarifications apportées par les normes ESRS simplifiées précisent qu'un impact positif matériel ou une opportunité ne peuvent pas résulter uniquement du respect d'exigences réglementaires.

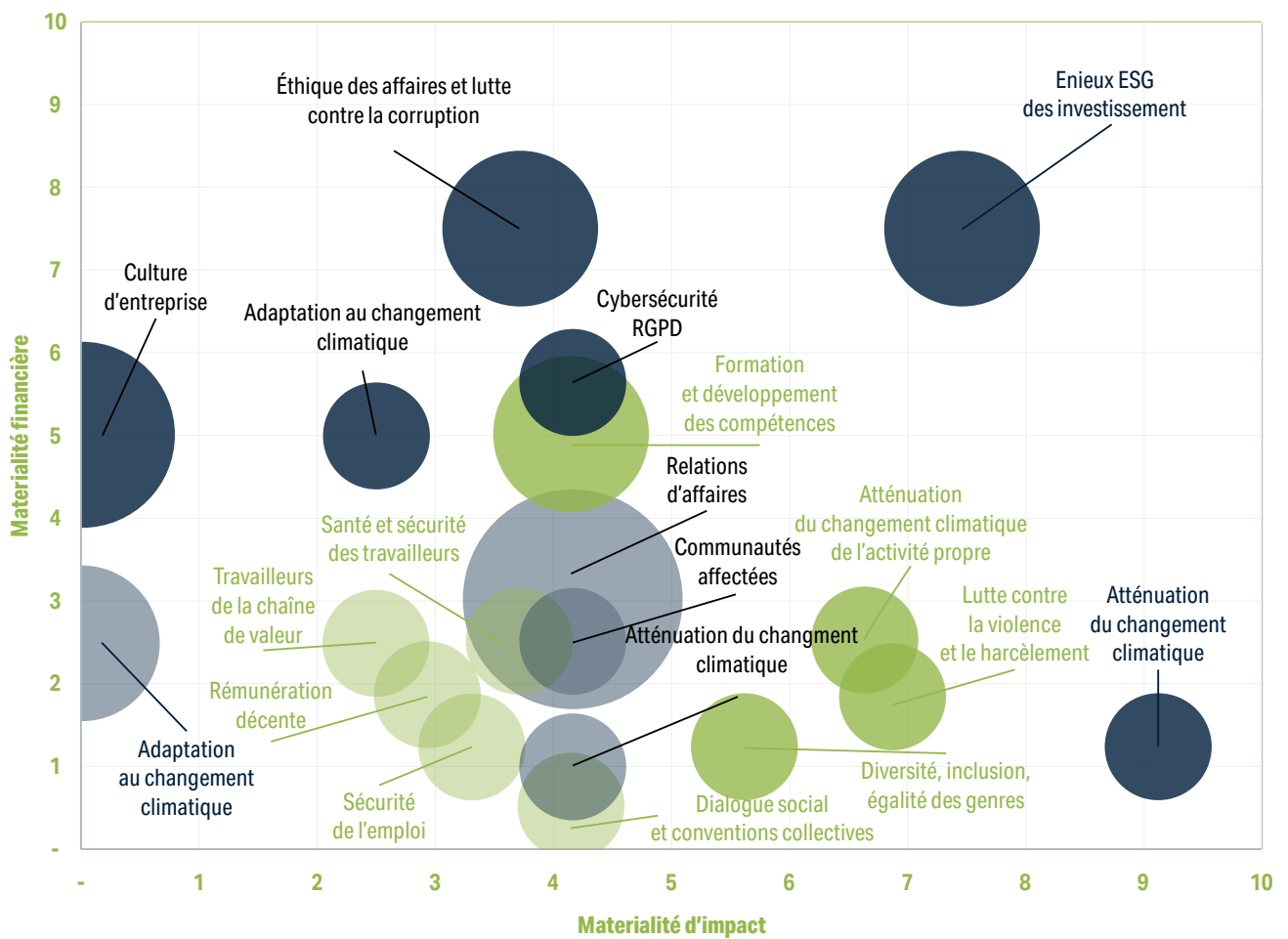
À l'issue de cette mise à jour, le Groupe Monceau Assurances a ainsi retenu une liste de 14 IRO matériels au titre de l'exercice 2025.

Par ailleurs, le Comité Social et Économique (CSE) ainsi que le Comité d'audit et des risques ont été consultés dans le cadre de l'actualisation de l'analyse de double matérialité réalisée au titre de l'exercice 2025.



Matrice de double matérialité :

La matrice ci-dessous présente les principaux enjeux de durabilité, au regard de leur matérialité d'impact et de leur matérialité financière. La taille des bulles reflète le nombre d'IRO associés à chaque enjeu.

**Enjeux avec des IRO matériels**

- Enjeux – Investisseur
- Enjeux – Employeur
- Enjeux – Assureur

Enjeux sans IRO matériels

- Enjeux – Investisseur
- Enjeux – Employeur
- Enjeux – Assureur

○ Nombre d'IRO par enjeux

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les tableaux ci-après présentent une synthèse des 14 impacts, risques et opportunités en matière de durabilité (IRO) qui ont été considérés comme matériels pour le Groupe, lors de son analyse de double matérialité.

Impact, risques ou opportunité		 Impact négatif	 Impact positif	 Risque	 Opportunité
Investisseur responsable					
Thème	Enjeux	IRO	Description	Référence	
Environnement	Atténuation du changement climatique		Impact négatif sur l'environnement lié aux émissions de GES résultant du portefeuille d'investissements (scope 3)	V – Indicateurs VSME B3 – Emissions de gaz à effet de serre	
			Risque de réputation en cas d'investissements dans des sociétés faisant partie de secteurs controversés et/ou dont les activités ne correspondent pas aux attentes des parties prenantes	II – Investisseur responsable 3. Investissements financiers	
Environnement Social Gouvernance	Autres impacts ESG (dont pollution, eau, biodiversité, économie circulaire, enjeux sociaux et respects des droits de l'Homme)		Impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, associés aux activités des entreprises détenues dans le portefeuille incluant la pollution, les atteintes à la biodiversité, la pression sur les ressources en eau, l'épuisement des ressources naturelles et la production de déchets.	II – Investisseur responsable 3. Investissements financiers & 4. Investissements immobiliers	

Employeur responsable

Thème	Enjeux	IRO	Description	Référence
Environnement	Atténuation du changement climatique		Emissions de GES liées aux activités propres (scopes 1 et 2)	V – Indicateurs VSME B3 – Emissions de gaz à effet de serre
			Emissions de GES indirectes (scope 3) liées aux achats, déplacements et immobilisations	V – Indicateurs VSME B3 – Emissions de gaz à effet de serre
Social – Personnel propre à l'entreprise	Diversité, inclusion, égalité des genres et des rémunérations		Impact négatif potentiel en lien avec des pratiques de recrutement ou de gestion des parcours professionnel prenant en compte la diversité des profils.	III – Employeur responsable 2. Politiques relatives au personnel de l'entreprise & suivants.
Social – Personnel propre à l'entreprise	Lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail		Impact négatif potentiel sur les salariés en lien avec des comportements proscrits (harcèlement, discrimination) ou en lien avec les risques psychosociaux.	III – Employeur responsable 2. Politiques relatives au personnel de l'entreprise & suivants
Social – Personnel propre à l'entreprise	Formation et développement des compétences		Impact négatif potentiel sur l'employabilité des collaborateurs du Groupe Monceau Assurances lié à une gestion insuffisante du développement des compétences	III – Employeur responsable 2. Politiques relatives au personnel de l'entreprise & suivants
Social – Personnel propre à l'entreprise	Formation et développement des compétences		Risque de pertes de parts de marché en lien avec un déficit de compétences clefs ou une mauvaise adaptation aux évolutions du marché	III – Employeur responsable 2. Politiques relatives au personnel de l'entreprise & suivants

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Assureur responsable

Thème	Enjeux	IRO	Description	Référence
Environnement	Adaptation au changement climatique		Risques physiques liés aux effets du changement climatique (remise en question potentielle du modèle économique (hausse des coûts, de la fréquence et de l'ampleur des sinistres liés au changement climatique))	IV – Assureur responsable 4.1.3. Gestion des risques face aux enjeux climatiques
Gouvernance	Culture d'entreprise		Risque réputationnel en cas de défaut d'alignement de la culture d'entreprise risquant de réduire l'attractivité des talents	IV – Assureur responsable 2. Enjeux sociétaux & ancrage territorial
Gouvernance	Conduite des affaires et lutte contre la corruption		Risque légal lié à une défaillance du dispositif de lutte contre la corruption , de blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme, pouvant entraîner des risques réputationnels et des sanctions financières Risque financier de perte de valeur ou de rentabilité des actifs en raison de pratiques controversées des acteurs présents dans le portefeuille	IV – Assureur responsable 3. Ethique II – Investisseur responsable 3.3 Autres enjeux ESG
Utilisateurs finaux – RGPD	Protection des données		Risque juridique et réputationnel dû à un manquement dans la protection des données personnelles des assurés	IV – Assureur responsable 4.2. Protection des données
Spécifique	Cybersécurité		Risque stratégique et opérationnel lié à l'évolution des SI , exposant le Groupe à des cyberattaques pouvant impacter la continuité d'activité	IV – Assureur responsable 4.3. Cybersécurité





3.2. Principales politiques & axes engagements

À la suite de son analyse de double matérialité, le Groupe Monceau Assurances a engagé plusieurs travaux visant à structurer progressivement sa démarche RSE et à renforcer l'intégration des enjeux ESG dans ses activités et ses processus de décision.

Les IRO matériels identifiés constituent désormais le cadre de référence pour prioriser les enjeux de durabilité du Groupe et les principales politiques, actions et dispositifs de pilotage progressivement mis en place depuis 2025.

Les travaux engagés portent notamment sur :

- la structuration progressive de la gouvernance RSE et l'homogénéisation des pratiques au sein des différentes entités du Groupe, à travers la mise en place des premières politiques et dispositifs Groupe couvrant l'ensemble du périmètre ;
- l'intégration progressive de critères ESG dans la gestion des investissements financiers et immobiliers ;
- le déploiement des accords relatifs à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) ;
- le renforcement des dispositifs de gestion des risques, de conformité, de protection des données et de cybersécurité, notamment dans le cadre des évolutions réglementaires applicables au secteur de l'assurance (DORA, RGPD, lutte contre la corruption, etc.) ;
- le lancement des premiers travaux visant à structurer une politique achats Groupe intégrant des critères RSE et éthiques dans les processus de sélection et de suivi des fournisseurs, avec une mise en œuvre progressive prévue à partir de 2026 ;
- le développement des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux climatiques, notamment à travers des ateliers Fresque du Climat® ;
- le renforcement du dialogue avec les principales parties prenantes du Groupe.

En parallèle, un groupe de travail RSE a initié, début 2026, une démarche collective et participative d'élaboration d'une charte RSE Groupe, définissant les principaux engagements et axes d'action en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, cohérente avec la taille, les activités et le modèle mutualiste du Groupe. Elle vise à renforcer la résilience du Groupe, accompagner les transformations de ses métiers et répondre de manière plus structurée aux attentes croissantes de ses parties prenantes en matière de durabilité.

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



B2 – Déclaration des pratiques et politiques de durabilité

	Pratiques/politiques mises en œuvre ou envisagées	Accessibles au public	Cibles fixées
Investisseur responsable			
Changement climatique (atténuation et adaptation)	Oui*	Oui*	Oui*
Pollution	Oui*	Oui*	Oui*
Eau et ressources aquatiques et marine	Oui*	Oui*	Oui*
Biodiversité et écosystèmes	Oui*	Oui*	Oui*
Economie circulaire	Oui*	Oui*	Oui*
Employeur responsable			
Personnel propre à l'entreprise	Oui	Non	Non
Travailleurs dans la chaîne de valeur	Non	Non	Non
Communautés affectées	Non	Non	Non
Assureur responsable			
Culture d'entreprise	Non	Non	Non
Conduite des affaires et lutte contre la corruption	Oui	Non	Non
Consommateurs et utilisateurs finaux – RGPD	Oui	Oui	Non
Consommateurs et utilisateurs finaux – Cybersécurité	Oui	Non	Non

Les politiques RGPD sont disponibles sur les sites internet suivants :

- Monceau Assurances – **Politique de confidentialité**
- Monceau et moi – **Politique de confidentialité**
- Monceau Passion – **Politique de confidentialité**
- Aedes – **Politique de confidentialité**
- Vitis Life – **Protection de vos données**
- Digital Vision – **Respect de la vie privée et protection de données**

* Le Groupe a mis en place une politique d'investissement responsable intégrant de manière transversale des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de ses décisions d'investissement. Les enjeux ESG, en particulier environnementaux, ne font pas l'objet de politiques thématiques distinctes, mais sont pris en compte de manière globale dans le cadre de cette politique. Les éléments clés de cette politique, applicable depuis 2025, sont accessibles au public dans le cadre du rapport LEC (Loi Energie Climat) publié au titre de l'exercice 2025 pour les entités Capma & Capmi et Monceau Retraite & Épargne, et sont également rappelés dans la suite du présent rapport.





C2 – Description des pratiques et politiques de durabilité

	Description des pratiques, politiques ou initiatives futures	Description des cibles définies	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre des politiques
Investisseur responsable			
Changement climatique	Politique d'investissement responsable	Exclusion totale (0 %) pour activités controversées (armes, violations normes internationales)	Validation par le Conseil d'administration en 2025
Pollution	Intégration systématique des critères ESG dans les décisions d'investissement		Pilotage par la Direction des Investissements
Eau et ressources aquatiques et marine	Gestion des risques ESG	Réduction progressive des seuils sur secteurs à fort impact (énergies fossiles, etc.) à horizon 2030	
Biodiversité et écosystèmes	Suivi des portefeuilles via indicateurs ESG		
Economie circulaire	Immobilier : analyse ESG et amélioration de la performance énergétique	Amélioration progressive de la performance ESG des portefeuilles	

	Description des pratiques, politiques ou initiatives futures	Description des cibles définies	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre des politiques
Employeur responsable			
Personnel propre à l'entreprise	Accord QVCT visant à améliorer les conditions de travail, la santé et le bien-être des collaborateurs Actions de prévention des risques psychosociaux Dispositifs favorisant l'engagement, la formation et le développement des compétences Promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité (handicap, seniors, etc.)	Non – Absence de cibles fixées à ce stade concernant le déploiement continu des dispositifs QVCT	Validation par le Conseil d'administration en 2024 Pilotage par la Direction des Ressources Humaines
Travailleurs dans la chaîne de valeur	Non	Non	Non
Communautés affectées	Non	Non	Non

01 | PARTIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Description des pratiques, politiques ou initiatives futures	Description des cibles définies	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre des politiques
Assureur responsable			
Culture d'entreprise	Non	Non	Non
Conduite des affaires et lutte contre la corruption	Politique de Prévention et de Gestion des conflits d'intérêts Identification proactive des conflits d'intérêts Surveillance, contrôle permanent et process de traitements des conflits d'intérêts et mesures correctrices mise en œuvre Dispositif d'alerte interne Conformité aux obligations légales en matière de signalement et de protection des lanceurs d'alerte Facilitation de la détection des comportements proscrits, des infractions, et des manquements éthiques via un canal sécurisé pour signaler les pratiques contraires à l'éthique ou à la réglementation en vigueur	Non – Absence de cibles fixées à ce stade concernant le dispositif éthique et la lutte contre la corruption	Validation par le Conseil d'administration Conflit d'intérêt : Pilotage par la commission de gouvernance Alerte interne : Référent Alerte interne (Directeur de l'Audit Interne du Groupe Monceau Assurances) et Directeur Général en cas de signalement et garant de la mise en place des actions correctrices et de leur suivi.
Consommateurs et utilisateurs finaux – RGPD	Politiques de protection des données personnelles Dispositif de conformité RGPD encadrant la collecte, le traitement et la protection des données personnelles Procédure de gestion des incidents et des différentes étapes pour gérer les cas de violations de données avec les rôles de chacun ou des instances responsables Sensibilisation et formation des collaborateurs Politiques de confidentialité Informations destinées aux visiteurs des sites internet sur la manière dont leurs données personnelles sont collectées, traitées et stockées. Description des principales finalités des traitements, des droits des utilisateurs et des modalités de contact en cas de demande d'information.	Non – Absence de cibles fixées à ce stade concernant le renforcement continu des dispositifs de protection des données et le maintien de la conformité réglementaire	Validation par le Conseil d'administration Pilotage par les Délégués à la Protection des Données (DPO)



	Description des pratiques, politiques ou initiatives futures	Description des cibles définies	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre des politiques
Assureur responsable			
Consommateurs et utilisateurs finaux – Cybersécurité	<u>Politiques de Sécurité des Systèmes d'Informations</u> Dispositif de cybersécurité visant à protéger les systèmes d'information et les données Mise en place de mesures techniques et organisationnelles (contrôles d'accès, sécurité des systèmes...) <u>Plans de Continuité d'Activité</u> Surveillance et gestion des incidents <u>Politique de gestion des risques et résilience opérationnelle numérique (DORA)</u> Procédure de gestion des incidents Test de résilience Politique liée aux incidents	Non – Absence de cibles publiques formalisées, mais suivi d'indicateurs internes, tels que le taux de couverture des activités critiques couvertes par un PCA, nombre de comités SSI organisés, nombre d'incidents de sécurité détectés, etc.)	Validation par le Conseil d'administration PSSI : Pilotage par le Comité de Sécurité des SI, les responsables de Sécurité des SI DORA : Responsables Contrôle interne et conformité



02

INVESTISSEUR RESPONSABLE

02 PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

1. LA RSE VUE PAR NOS MÉTIERS – INVESTISSEUR RESPONSABLE



Véronique THOMAS-GUERIN
Directrice générale
de Monceau Investment Solutions (MIS)

Quel est le rôle de Monceau Investment Solutions, société de gestion du Groupe Monceau Assurances ?

Monceau Investment Solutions a pour mission de gérer les actifs qui lui sont confiés dans l'intérêt des sociétaires et en soutien à la solidité financière du Groupe. À ce titre, notre responsabilité consiste à rechercher un équilibre durable entre performance financière, maîtrise des risques, respect des exigences réglementaires et intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de nos activités.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Elle se traduit dans notre gouvernance, dans le dialogue que nous entretenons avec nos parties prenantes, ainsi que dans l'évolution de nos processus d'investissement. Elle vise à contribuer, de manière responsable et mesurée, à la création de valeur de long terme pour nos clients, nos sociétaires, nos collaborateurs et, plus largement, pour la société.

Notre gestion des investissements repose sur deux approches complémentaires. La première relève de la multi-gestion, à travers la sélection de fonds gérés par des sociétés de gestion tierces. La seconde consiste en une gestion directe, par l'investissement dans des sociétés et dettes cotées sur les marchés financiers. Cette complémentarité nous permet de construire des allocations diversifiées, adaptées aux différents profils d'investissement et aux objectifs patrimoniaux de long terme des sociétaires.

Avant toute décision d'investissement, nous conduisons une analyse approfondie des actifs considérés. Celle-ci porte à la fois sur les fondamentaux financiers des entreprises et sur l'appréciation de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Dans ce cadre, nous nous appuyons notamment sur les notations extra-financières fournies par notre prestataire de données MSCI, qui constituent un outil d'aide à l'analyse et à la décision.



Notre ambition est de gérer avec rigueur et responsabilité les capitaux qui nous sont confiés. En combinant diversification, discipline d'investissement et prise en compte croissante des enjeux de durabilité, nous cherchons à accompagner les sociétaires dans la poursuite de leurs objectifs patrimoniaux de long terme, tout en contribuant à la résilience et à la pérennité du groupe.

Quelle est l'approche retenue pour sélectionner les investissements ?

Notre approche d'investissement repose avant tout sur une logique de long terme, de diversification et de maîtrise des risques. Les décisions d'investissement sont prises à l'issue d'analyses approfondies visant à évaluer la solidité des actifs, leur potentiel de création de valeur et leur cohérence avec les objectifs du Groupe.

Dans le cadre de la gestion directe, les équipes sélectionnent directement des actions ou obligations après analyse des entreprises dans lesquelles ils souhaitent investir : solidité financière, positionnement de marché, qualité de la gouvernance et du management, perspectives de développement ou encore profil de risque.

Pour la multigestion, l'approche consiste à sélectionner des fonds gérés par des sociétés de gestion externes. Les équipes analysent alors la stratégie des gérants, leur historique de performance, leur gestion des risques ainsi que la stabilité et l'expertise des équipes de gestion.

Enfin, nous veillons à ce que les investissements sélectionnés soient en adéquation avec notre engagement Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

Nous investissons selon un process clairement défini en ayant à cœur d'investir dans des actifs de qualité, bénéficiant, selon nos analyses d'une perspective de croissance, sur le long terme en adéquation avec nos valeurs dans le cadre des valeurs du Groupe.

Quelle place occupent aujourd'hui les enjeux ESG dans votre approche d'investissement ?

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance prennent progressivement une place plus importante dans nos analyses d'investissement et dans le pilotage de nos portefeuilles. Ils viennent enrichir notre compréhension des risques, des opportunités et de la trajectoire de long terme des actifs dans lesquels nous investissons.

Historiquement, l'approche d'investissement du Groupe reposait principalement sur l'analyse financière. Les critères ESG constituent désormais un complément à cette analyse, permettant notamment d'affiner l'appréciation de certains risques extra-financiers et d'éclairer les décisions d'arbitrage entre plusieurs investissements présentant des caractéristiques financières comparables.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche progressive et pragmatique. Lors du lancement de notre activité, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance n'étaient pas intégrés de manière formalisée dans nos processus d'investissement. Cette situation tenait notamment au besoin de disposer d'un recul suffisant, de méthodes d'analyse robustes et d'outils de données adaptés pour évaluer les caractéristiques ESG de nos fonds et de nos investissements. La mise en place de ces dispositifs représentant un investissement significatif, leur formalisation a été engagée à compter de la fin de l'année 2025, avec le soutien du Groupe.



02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

À ce jour, à l'exception de deux fonds dédiés, l'ensemble des fonds sous gestion relève a minima de l'Article 8 SFDR « light ». Ces fonds prennent en considération certaines caractéristiques environnementales ou sociales, sans pour autant poursuivre un objectif d'investissement durable significatif. Cette classification traduit une première étape dans notre trajectoire d'intégration des enjeux de durabilité.

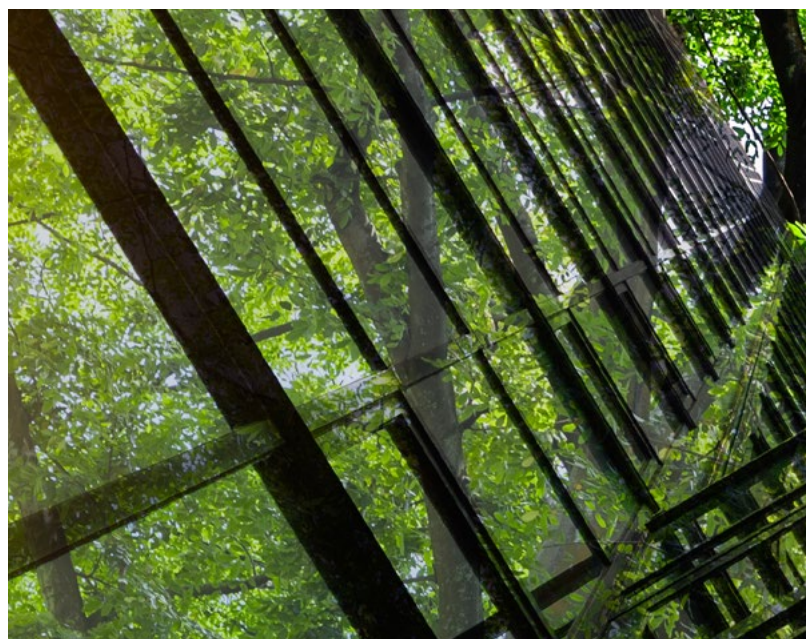
Nous attachons une importance particulière à la clarté et à la sincérité de notre communication. À ce titre, nous veillons à ne pas surestimer l'impact réel de nos fonds et à distinguer clairement les caractéristiques ESG de tout objectif d'impact ou d'investissement durable qui ne serait pas formellement démontré. Notre démarche consiste ainsi à communiquer avant tout sur une trajectoire d'amélioration, sur les moyens progressivement déployés et sur les indicateurs de suivi mis en place, plutôt que sur des résultats qui ne seraient pas encore suffisamment établis.

Notre objectif n'est pas de revendiquer une ambition ESG déconnectée de la réalité de nos pratiques, mais de construire une démarche crédible, mesurable et appelée à se renforcer dans le temps. Nous souhaitons ainsi inscrire notre action dans une logique d'amélioration continue, en veillant à ce que les engagements pris se traduisent progressivement par des évolutions concrètes dans nos processus d'analyse, de sélection et de suivi des investissements.

Concrètement, comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans vos décisions d'investissement ?

L'intégration progressive des critères ESG dans la gestion des investissements

L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des investissements s'inscrit dans une démarche progressive, pragmatique et cohérente avec notre horizon de long terme. Elle vise à enrichir l'analyse financière traditionnelle par une lecture complémentaire des risques et des opportunités extra-financiers, sans se substituer au jugement des équipes de gestion ni à l'exigence de performance et de maîtrise des risques.

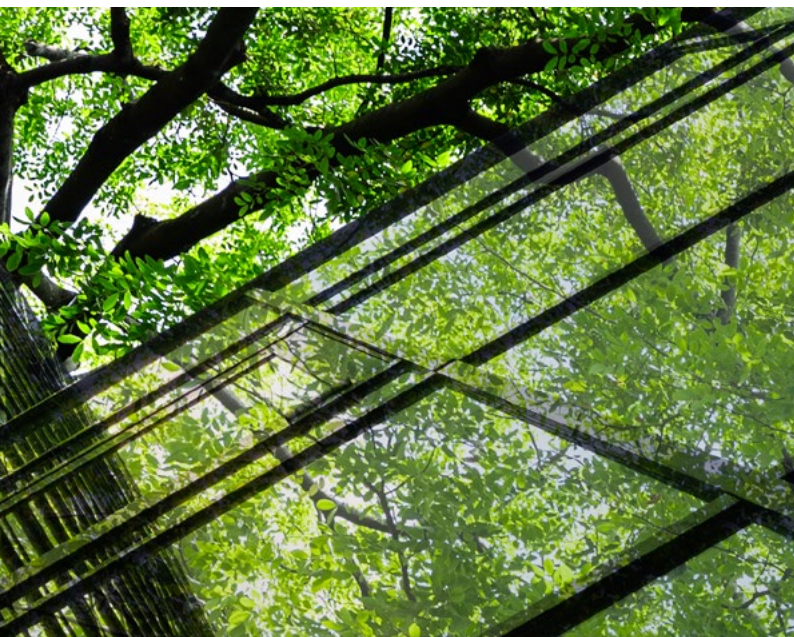


Cette approche repose sur une conviction simple : la qualité d'un investissement ne se mesure pas uniquement à ses perspectives financières. Elle s'apprécie également au regard de la solidité de l'entreprise, de la qualité de sa gouvernance, de sa capacité à anticiper les grandes transitions économiques, environnementales et sociales, ainsi que de la soutenabilité de son modèle de développement.

Dans le cadre de la gestion en direct, l'analyse ESG est intégrée au processus de sélection des titres vifs. Les investissements sont appréciés notamment au regard des notations extra-financières fournies par MSCI. À ce titre, le portefeuille a vocation à être majoritairement investi dans des sociétés présentant un profil ESG jugé satisfaisant au regard de cette méthodologie. Ainsi, au moins 90 % des investissements en titres vifs doivent être réalisés dans des sociétés bénéficiant d'une notation MSCI supérieure ou égale à BB. Cette exigence traduit la volonté de privilégier des entreprises disposant d'un socle minimum de qualité extra-financière.

Une poche résiduelle, limitée à 10 % du portefeuille, peut être investie dans des sociétés dont la notation MSCI est inférieure ou égale à B ou CCC. Cette souplesse permet de conserver une capacité d'analyse et de discernement, notamment lorsque certaines entreprises présentent un intérêt financier particulier, une trajectoire d'amélioration





potentielle ou des caractéristiques spécifiques que la seule notation extra-financière ne permettrait pas d'apprécier pleinement. Elle implique toutefois une vigilance renforcée de la part des équipes de gestion.

En matière de multigestion, l'approche ESG repose sur une logique adaptée à la nature des investissements réalisés. Les portefeuilles investis dans des fonds externes ne sont pas transparisés ligne à ligne. Dès lors, l'analyse s'appuie principalement sur la classification SFDR des fonds sélectionnés et sur l'examen de la politique d'investissement mise en œuvre par les sociétés de gestion tierces. Les fonds retenus ont ainsi vocation à relever de l'Article 8 ou 9 SFDR, ou à être considérés comme conformes à une approche d'investissement intégrant des critères ESG comparables.

Lorsque les fonds externes sont analysés au regard de leurs règles d'investissement ou de leur portefeuille sous-jacent, l'objectif est de s'assurer que plus de 90 % des investissements répondent à des critères cohérents avec ceux appliqués aux titres vifs, notamment en matière de qualité ESG minimale. Une part limitée, de l'ordre de 10 %, peut toutefois ne pas répondre à ces critères, afin de tenir compte des spécificités de certaines stratégies, des limites de transparence, de disponibilité des données ou des marges de manœuvre laissées aux gérants externes.

Cette distinction entre gestion directe et multigestion traduit une volonté de cohérence, mais aussi de réalisme. Les titres détenus en direct permettent une analyse plus fine et plus immédiate des émetteurs. Les fonds externes, en revanche, supposent une appréciation plus globale de la stratégie, du cadre ESG mis en œuvre par la société de gestion, de la classification réglementaire du fonds et de la qualité du dispositif de suivi.

Notre démarche ne consiste donc pas à affirmer une maîtrise parfaite et immédiate de l'ensemble des impacts ESG des portefeuilles, mais à structurer progressivement un cadre d'analyse robuste, lisible et contrôlable. Elle repose sur des seuils, des outils de suivi et des critères objectifs, tout en conservant la part de discernement nécessaire à toute décision d'investissement.

En fixant une exigence majoritaire de qualité ESG, tout en maintenant une poche limitée de flexibilité, nous cherchons à construire une approche équilibrée. Celle-ci permet de concilier intégration progressive des enjeux de durabilité, diversification des investissements, capacité d'arbitrage des équipes de gestion et recherche de performance à long terme.

Cette approche s'inscrit dans une trajectoire d'amélioration continue. Elle pourra être amenée à évoluer avec la montée en maturité des données ESG, le renforcement des outils d'analyse, l'amélioration de la transparence des fonds externes et l'évolution des pratiques de marché. Elle traduit notre volonté d'avancer de manière sincère, mesurable et cohérente avec les valeurs du Groupe.

Quels sont aujourd'hui les principaux défis pour un investisseur ?

Plusieurs étapes structurantes ont été engagées ces dernières années afin de renforcer l'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des investissements. Le Groupe s'est notamment doté d'une politique d'investissement responsable, appelée à évoluer au rythme de la montée en maturité de ses pratiques, de ses outils et de ses processus d'analyse.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Dans cette perspective, des outils de suivi et d'analyse ESG ont été progressivement déployés afin d'améliorer la connaissance des portefeuilles, d'enrichir l'appréciation des risques extra-financiers et de mieux appréhender les impacts associés aux investissements réalisés. Ces dispositifs constituent une première étape importante dans la structuration d'une démarche d'investissement responsable plus robuste, plus documentée et plus mesurable.

Les équipes restent toutefois attentives aux limites encore existantes en matière de disponibilité, de qualité, d'homogénéité et d'interprétation des données ESG. Les informations fournies par les agences de notation ou les prestataires de données constituent des outils utiles d'aide à l'analyse, mais elles ne sauraient se substituer à une appréciation critique des entreprises, de leurs secteurs d'activité, de leurs modèles économiques et de leurs trajectoires propres. Le Groupe veille ainsi à conserver une approche discernée, en confrontant autant que possible les données disponibles à la réalité opérationnelle des émetteurs et des actifs financés.

Les enjeux climatiques et les risques de transition font également partie des sujets suivis, notamment à travers l'analyse de la trajectoire carbone des portefeuilles. À ce stade, le Groupe ne s'est pas fixé de cible formelle ni de trajectoire de décarbonation. Les travaux engagés visent prioritairement à renforcer les capacités d'analyse, de suivi et de pilotage des risques ESG et climatiques au cours des prochaines années.

Dans un second temps, cette montée en compétence et cette amélioration des outils permettront d'identifier plus précisément les leviers d'action pertinents, y compris en matière de décarbonation. Cette démarche progressive reflète la volonté du Groupe de construire une approche crédible, maîtrisée et cohérente avec son horizon de long terme, plutôt que de formuler des engagements qui ne seraient pas encore suffisamment étayés par des moyens opérationnels et des indicateurs robustes.

Quelle vision portez-vous pour les prochaines années en matière d'investissement responsable ?

Le Groupe Monceau Assurances souhaite poursuivre la structuration progressive de sa démarche d'investissement responsable, en renforçant ses outils de suivi, sa maîtrise des données ESG et l'intégration des enjeux de durabilité dans ses décisions d'investissement.

Notre ambition est de construire une approche ESG pragmatique, crédible et pleinement cohérente avec la stratégie du Groupe, son horizon de long terme et ses valeurs mutualistes. Cette démarche se veut à la fois exigeante et réaliste : elle repose sur une conviction partagée par les équipes, sur une progression mesurable dans le temps et sur une volonté d'amélioration continue.

Dans cette perspective, le Groupe portera une attention particulière aux grandes transformations économiques et technologiques susceptibles d'influencer durablement les modèles d'affaires des entreprises. Le développement rapide de l'intelligence artificielle constitue à cet égard un enjeu important. Il ouvre des perspectives significatives en matière d'innovation, de productivité et de croissance, mais soulève également des questions relatives à la consommation énergétique, aux besoins en infrastructures numériques et à l'empreinte environnementale associée. Ces éléments devront être progressivement intégrés dans notre analyse des entreprises, notamment afin d'apprécier la soutenabilité de leur trajectoire de croissance et leur capacité à maîtriser les impacts environnementaux liés à l'usage intensif des technologies.

Au-delà des seuls enjeux environnementaux, nous veillerons également à renforcer notre appréciation de la dimension sociale des entreprises dans lesquelles nous investissons. La qualité du dialogue social, la gestion du capital humain, la formation des collaborateurs, l'adaptation des compétences, la diversité, la santé et la sécurité au travail ou encore le partage de la valeur constituent autant d'éléments susceptibles d'éclairer notre compréhension de la résilience et de la qualité de long terme des entreprises. Ces critères sociaux ont vocation à compléter notre analyse financière et extra-financière, dans une logique de gestion responsable et durable.

Fidèle à son ADN, le Groupe entend ainsi développer une approche responsable qui ne relève pas d'un simple affichage, mais d'une trajectoire construite, sincère et durable, appelée à se renforcer progressivement au service des sociétaires, de la solidité du Groupe et de la création de valeur à long terme.



2. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de sa démarche RSE, le Groupe Monceau Assurances a engagé, dès 2024, des travaux visant à mieux identifier, évaluer et suivre les risques ESG susceptibles d'affecter ses activités, en particulier ses investissements financiers et son patrimoine immobilier.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte marqué par le renforcement des exigences prudentielles applicables au secteur de l'assurance, l'évolution des attentes réglementaires et des parties prenantes en matière de finance durable, ainsi que la montée en puissance des risques liés au changement climatique, à la transition énergétique et aux enjeux de gouvernance.

Le Groupe fait ainsi évoluer progressivement son dispositif de gestion des risques afin d'intégrer les risques de durabilité dans ses processus de pilotage, en cohérence avec le cadre prudentiel Solvabilité II, les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et de l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles (AEAPP ou EIOPA en anglais), ainsi que les exigences issues de la Loi Énergie-Climat (LEC).



02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

2.1. Gouvernance et intégration des risques ESG

La gestion des risques ESG s'inscrit dans le dispositif global de gestion des risques du Groupe Monceau Assurances et fait l'objet d'une structuration progressive depuis 2024.

Le dispositif est piloté par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques, en coordination avec la Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité, les équipes d'investissement et les directions opérationnelles concernées. Les travaux sont suivis dans le cadre du Comité des Risques Groupe, qui se réunit trimestriellement et assure notamment le suivi de la politique de gestion des risques, l'actualisation de la cartographie des risques, le suivi des dispositifs de maîtrise et de contrôle ainsi que l'examen des scénarios de stress réalisés dans le cadre de l'ORSA¹.

Depuis 2025, la cartographie des risques Groupe intègre les risques de durabilité, définis comme les événements ou situations liés à des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance, susceptibles d'avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des actifs, la performance des portefeuilles, la solvabilité du Groupe ou encore sa réputation. Cette évolution traduit la volonté du Groupe de renforcer progressivement la convergence entre gestion des risques financiers et extra-financiers, en intégrant davantage les enjeux ESG dans les dispositifs de pilotage existants.

2.2. Identification des risques ESG

Dans un contexte marqué par l'intensification des enjeux climatiques, l'évolution rapide des attentes des parties prenantes et le renforcement progressif des cadres réglementaires applicables au secteur financier, le Groupe Monceau Assurances poursuit l'intégration des enjeux ESG dans son dispositif global de gestion des risques. Compte tenu de son modèle économique, les enjeux ESG du Groupe concernent notamment ses investissements financiers et immobiliers, qui constituent un levier central de création de valeur mais également une source potentielle d'exposition à des risques de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière, la valeur des actifs, la réputation ou encore la résilience du Groupe à moyen et long terme. Dans cette perspective, le Groupe a engagé des travaux visant à structurer l'identification, l'analyse et le suivi des principaux risques ESG, en cohérence avec les attentes prudentielles du secteur de l'assurance, les recommandations des autorités européennes de supervision et les évolutions réglementaires récentes en matière de finance durable.

2.2.1. Risques physiques liés au changement climatique

Les risques physiques correspondent aux conséquences directes du changement climatique sur les activités économiques, les entreprises financées ou les actifs immobiliers. Ces risques peuvent résulter d'événements climatiques extrêmes ponctuels – tels que les tempêtes, inondations, incendies ou épisodes de grêle – mais également d'évolutions structurelles du climat à plus long terme, comme l'augmentation des températures moyennes, les sécheresses répétées, le stress hydrique ou la montée du niveau des mers.

¹ Au cœur de la réforme prudentielle Solvabilité II, l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité) se définit comme un ensemble de processus constituant un outil d'analyse décisionnelle et stratégique visant à évaluer, de manière continue et prospective, le besoin global de solvabilité lié au profil de risque spécifique de chaque assureur concerné par l'application de cette norme.



Pour un groupe d'assurance, ces risques présentent une dimension particulièrement stratégique dans la mesure où ils sont susceptibles d'affecter simultanément plusieurs composantes du modèle économique. Ils peuvent notamment entraîner une hausse de la fréquence et du coût des sinistres climatiques, une dégradation de la rentabilité technique de certaines branches d'assurance, une remise en question de l'assurabilité de certains territoires ou activités économiques, ainsi qu'une dévalorisation progressive de certains actifs financiers ou immobiliers exposés aux aléas climatiques.

Plus particulièrement concernant les investissements, le patrimoine immobilier détenu en propre par le Groupe constitue ainsi une exposition directe à ces risques physiques potentiels, notamment au regard de la localisation géographique des actifs et de leur sensibilité aux phénomènes climatiques. Les investissements financiers peuvent également être affectés indirectement, à travers les impacts du changement climatique sur les entreprises financées, leurs chaînes d'approvisionnement ou leurs coûts d'exploitation.

2.2.2. Risques de transition

Les risques de transition correspondent aux impacts économiques, financiers et sectoriels liés à la transition vers une économie bas carbone et plus durable. Cette transition, portée à la fois par les politiques publiques, les évolutions réglementaires, les transformations technologiques et les changements de comportement des consommateurs et des investisseurs, est susceptible de modifier durablement les conditions économiques de certains secteurs d'activité.

Pour le Groupe Monceau Assurances, ces risques concernent principalement les investissements exposés à des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre ou dépendants des énergies fossiles, ainsi que les entreprises dont les modèles économiques pourraient être fragilisés par le renforcement des politiques climatiques ou l'évolution des standards de marché. Ces risques peuvent se matérialiser par une baisse de valeur de certains actifs, une augmentation des coûts de mise en conformité, une dégradation des perspectives économiques de certaines entreprises ou encore une volatilité accrue des marchés financiers dans les secteurs les plus exposés à la transition énergétique.



02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

2.2.3. Risques de réputation

Le Groupe Monceau Assurances identifie également des risques de réputation et de responsabilité liés aux enjeux ESG, dans un contexte où les attentes des sociétaires, clients, partenaires, collaborateurs et autorités de supervision se renforcent progressivement.

Ces risques peuvent notamment résulter d'une exposition à des secteurs controversés, du financement d'activités fortement émettrices ou socialement sensibles, de controverses touchant certaines entreprises présentes dans les portefeuilles d'investissement ou encore d'incidents liés à l'éthique des affaires, à la protection des données personnelles ou à la cybersécurité.

Pour les investissements spécifiquement, ces enjeux revêtent une importance particulière compte tenu du rôle des investisseurs institutionnels dans le financement de l'économie et des attentes croissantes en matière de responsabilité sociétale. Un défaut d'alignement entre les engagements affichés et les pratiques réelles pourrait ainsi affecter durablement l'image du Groupe, la confiance de ses parties prenantes ou sa capacité à répondre aux attentes du marché.

2.2.4. Risques réglementaires et de conformité

Les évolutions réglementaires européennes constituent également un facteur de risque. Le secteur de l'assurance fait en effet l'objet d'exigences croissantes en matière de transparence ESG, d'intégration des risques climatiques dans les dispositifs prudentiels et de résilience opérationnelle. Les réglementations relatives à la finance durable, telles que SFDR², la Taxonomie européenne³, DORA⁴ ou encore les recommandations de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et de l'EIOPA (*European Insurance and Occupational Pensions Authority*), autorité européenne de supervision des assurances et des retraites professionnelles, contribuent à transformer progressivement les pratiques du secteur.

² Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), impose aux acteurs financiers de renforcer la transparence sur la prise en compte des enjeux ESG et des risques de durabilité dans leurs produits et leurs investissements.

³ La Taxonomie européenne vise à définir un référentiel commun permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

⁴ Le règlement DORA (Digital Operational Resilience Act) est destiné à renforcer la résilience numérique et la gestion des risques informatiques des acteurs financiers.



2.3. Outils, méthodologies et résultats

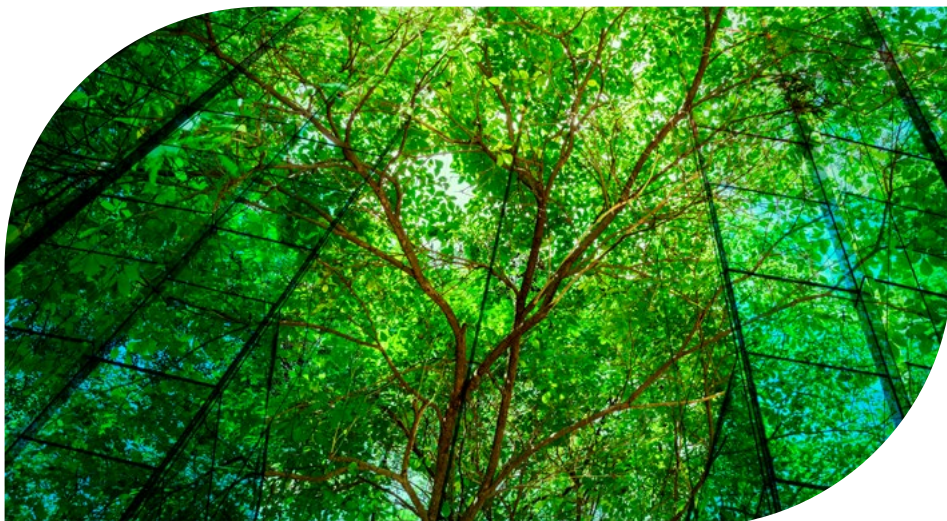
2.3.1. Risques physiques et de transition liés au changement climatique

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques, le Groupe Monceau Assurances a engagé plusieurs travaux afin d'évaluer les risques physiques susceptibles d'affecter ses investissements financiers et immobiliers. Afin d'évaluer plus précisément l'exposition de ses investissements aux risques climatiques, le Groupe a engagé, dès 2024, des travaux d'évaluations s'appuyant sur des méthodologies reconnues de place et sur l'intervention de prestataires spécialisés. Le Groupe s'est notamment appuyé sur les méthodologies développées par Carbon4 Finance et MSCI ESG Research, permettant de couvrir à la fois les risques physiques liés au changement climatique, les risques de transition ainsi que les impacts financiers potentiels associés aux différents scénarios climatiques.

Méthodologie Carbon4 Finance *Climate Risk Impact Screening*



En 2024, le Groupe a réalisé une première analyse des risques physiques climatiques de son portefeuille financier à l'aide de la méthodologie *Climate Risk Impact Screening* (CRIS) développée par Carbon4 Finance. Cette méthodologie vise à évaluer la vulnérabilité des entreprises et des portefeuilles aux effets physiques du changement climatique en croisant plusieurs dimensions : les aléas climatiques potentiels (stress hydrique, sécheresse, précipitations extrêmes, vagues de chaleur, montée des eaux, etc.), la localisation géographique des activités ainsi que la sensibilité sectorielle des entreprises analysées. L'approche repose sur différents scénarios climatiques issus des travaux du GIEC et permet d'évaluer les impacts potentiels à plusieurs horizons temporels, notamment 2050 et 2100. Ces premiers travaux ont permis au Groupe d'identifier les principales zones de vulnérabilité du portefeuille et de disposer d'une première cartographie des risques physiques. Les analyses ont mis en évidence une exposition globalement modérée du portefeuille, avec une sensibilité plus marquée à certains risques chroniques de long terme, notamment le stress hydrique et les vagues de chaleur, tandis que l'exposition aux risques climatiques aigus apparaissait plus limitée.



02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Méthodologie MSCI Climate Value-at-risk

En 2025, le Groupe a engagé des analyses avec MSCI ESG, reposant notamment sur la méthodologie *Climate Value-at-Risk* (Climate VaR), qui permet d'estimer l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valeur des actifs à long terme.

Cette méthodologie permet d'estimer l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valeur des actifs et des portefeuilles à horizon long terme. Contrairement à une approche uniquement qualitative, le *Climate VaR* cherche à traduire les risques climatiques en impacts financiers potentiels exprimés en pourcentage de perte ou de gain de valeur.

Cet indicateur mesure l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valeur des actifs, exprimé en pourcentage à horizon 2100, en agrégeant plusieurs dimensions complémentaires :

- les risques de transition liés aux évolutions réglementaires, économiques, technologiques et sectorielles ;
- les risques physiques chroniques résultant des évolutions structurelles du climat ;
- les risques physiques aigus liés aux événements climatiques extrêmes ;
- ainsi que certaines opportunités associées au développement d'activités compatibles avec la transition bas carbone.



Les analyses reposent sur différents scénarios climatiques développés notamment par le NGFS (*Network for Greening the Financial System*), permettant d'évaluer la sensibilité du portefeuille selon différentes trajectoires de réchauffement climatique.

Tableau 1 – Issu du rapport MSCI Climate Risk – analyse du portefeuille d'investissements du Groupe Monceau Assurances au 31 décembre 2025

	NGFS	NGFS	NGFS
	+1.5°C	+2°C	+3°C
Impact financier potentiel lié aux risques de transitions	-15,4 %	-2,1 %	-3,7 %
Impact financier potentiel lié aux risques physiques	-0,7 %	-1,1 %	-1,6 %
Impact financier potentiel lié aux opportunités	+2,2 %	+0,3 %	+0,6 %
Impact financier potentiel agrégé	-13,8 %	-2,9 %	-4,7 %



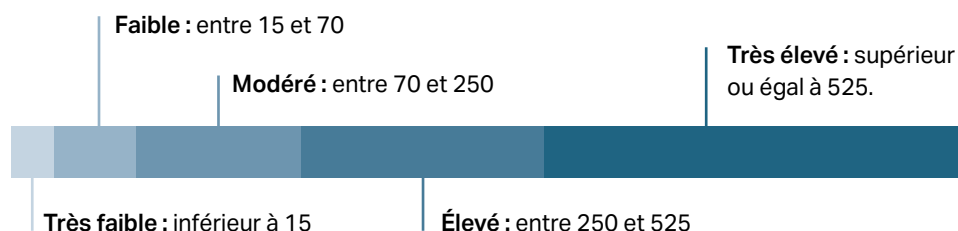
Les résultats obtenus montrent une exposition globale modérée du portefeuille aux risques climatiques, principalement portée par les risques de transition. Ceux-ci constituent aujourd'hui la principale source de vulnérabilité identifiée, notamment en raison des évolutions réglementaires attendues, de l'intensification progressive des politiques climatiques et des transformations sectorielles associées à la transition énergétique. L'analyse fait également ressortir une sensibilité accrue dans les scénarios de transition accélérée alignés sur les objectifs climatiques les plus ambitieux, traduisant l'exposition encore partielle du portefeuille à certains secteurs intensifs en carbone.

Exposition aux secteurs intensifs en carbone

L'analyse MSCI *Climate Value-at-risk* peut être complétée par plusieurs indicateurs, notamment l'indicateur « Carbon Risk » qui mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises fortement émettrices de carbone.

Cet indicateur repose sur les données « *CarbonMetrics* » de MSCI et correspond à une moyenne pondérée de l'intensité carbone des émetteurs présents dans le portefeuille. L'intensité carbone est calculée en rapportant les émissions annuelles de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 au chiffre d'affaires annuel des entreprises.

MSCI classe les entreprises selon plusieurs niveaux d'exposition :



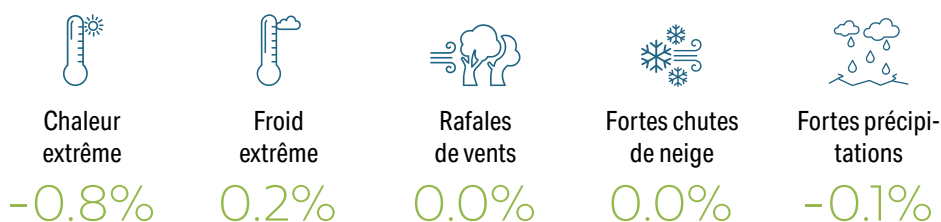
Cet indicateur permet d'identifier les secteurs ou entreprises les plus exposés aux risques de transition liés à la décarbonation de l'économie, notamment dans les secteurs fortement dépendants des énergies fossiles ou intensifs en émissions de gaz à effet de serre. À fin 2025, le portefeuille du Groupe présente une **intensité carbone moyenne de 102**, correspondant à un niveau d'exposition classé **modéré** selon la méthodologie MSCI. Les principales expositions concernent notamment les secteurs de la sidérurgie et des matériaux de construction.

02 | PARTIE

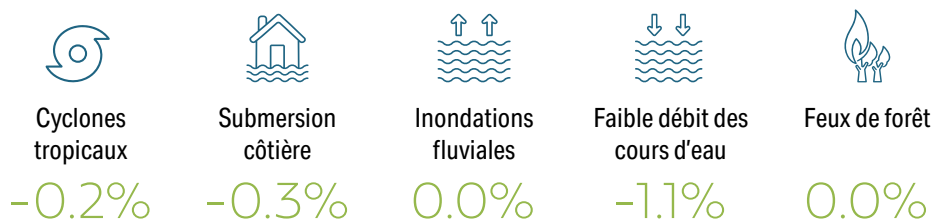
INVESTISSEUR RESPONSABLE

Décomposition des risques physiques

Risques chroniques - MSCI Climate Risk



Risques aigus - MSCI Climate Risk



La décomposition du risque physique met en évidence une prédominance du **stress hydrique**, ainsi que des **vagues de chaleur** dans une moindre mesure.

Ces résultats traduisent un portefeuille présentant une exposition **modérée** dans un scénario central, mais susceptible d'être plus fortement impacté en cas d'accélération des politiques climatiques et des transformations sectorielles associées.

Analyse spécifique des actifs immobiliers

Les investissements immobiliers détenus en propre ont fait l'objet d'analyses spécifiques afin d'évaluer leur exposition aux risques physiques climatiques. Les travaux réalisés avec MSCI ont permis d'intégrer plusieurs paramètres, notamment la localisation des actifs, leurs caractéristiques techniques et les principaux aléas climatiques susceptibles d'affecter le patrimoine immobilier du Groupe.

Les analyses concluent globalement à un niveau de risque physique limité à long terme sur le portefeuille immobilier, avec une exposition relativement modérée comparativement aux références nationales. Certains facteurs de vigilance demeurent néanmoins identifiés, notamment concernant les vagues de chaleur, le stress hydrique ou certains aléas localisés.

Ces résultats alimentent progressivement les réflexions du Groupe en matière de rénovation énergétique, de stratégie d'investissement immobilier et d'adaptation du patrimoine aux effets du changement climatique.

2.3.2. Risques de réputation

Dans un contexte de montée en puissance des attentes des parties prenantes en matière de finance durable, une exposition à des secteurs sensibles ou à des entreprises faisant l'objet de controverses environnementales, sociales ou de gouvernance pourrait affecter l'image du Groupe, la confiance des sociétaires et clients ainsi que ses relations avec ses partenaires et parties prenantes.

Le Groupe identifie ainsi des risques de réputation liés à ses investissements et à l'exposition potentielle à certaines controverses ESG.

À titre d'illustration, l'indicateur « *Reputational Risk* », mesure la part de la valeur du portefeuille exposée à des entreprises faisant l'objet de controverses ESG significatives.

Ces controverses peuvent concerner différents sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance, notamment :

- les atteintes à l'environnement ;
- les pratiques sociales et les droits humains ;
- les relations avec les clients ;
- les problématiques de gouvernance ou d'éthique des affaires.

L'analyse repose sur la méthodologie de controverses ESG développée par MSCI et permet d'identifier les entreprises impliquées dans des événements susceptibles d'affecter leur réputation, leur situation financière ou leur conformité réglementaire.

Le niveau de risque est classé selon les catégories suivantes :

- Très faible : 0 % ;
- Faible : supérieur à 0 % et inférieur à 1 % ;
- Modéré : entre 1 % et 5 % ;
- Élevé : entre 5 % et 10 % ;
- Très élevé : supérieur ou égal à 10 %.

À fin 2025, la part du portefeuille exposée à des controverses ESG significatives s'élève à 0 %, correspondant à un niveau de risque très faible selon la classification MSCI.

À l'avenir, le suivi de cet indicateur permettra au Groupe de renforcer sa vigilance sur les risques de réputation et de responsabilité susceptibles d'affecter ses investissements et ses relations avec les parties prenantes.

L'indicateur « *Governance Risk* » mesure la part de la valeur du portefeuille investie dans des entreprises classées par MSCI selon leur niveau de gouvernance :

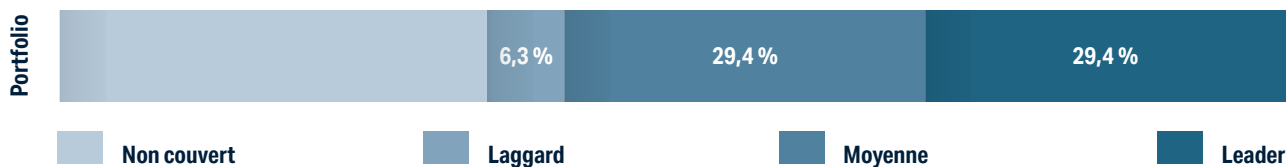
- « *Governance Leaders* » : entreprises présentant les meilleures pratiques de gouvernance (percentile mondial de 76 % à 100 %) ;
- « *Average* » : entreprises présentant des pratiques de gouvernance considérées comme moyennes (26 % à 75 %) ;
- « *Laggards* » : entreprises présentant des pratiques de gouvernance jugées insuffisantes ou présentant des signaux d'alerte (« *red flags* ») en matière de gouvernance (0 % à 25 %).

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Les risques de gouvernance peuvent notamment concerner l'indépendance des organes de gouvernance ; l'éthique des affaires ; la transparence ; les dispositifs de contrôle interne ; les pratiques de rémunération ; ou encore la gestion des conflits d'intérêts.

Répartition du portefeuille selon le niveau de gouvernance des émetteurs - MSCI ESG Extended



À fin 2025, près de 30 % du portefeuille est investi dans des entreprises classées « *Governance Leaders* », tandis que 6.3 % des signaux de vigilance, catégorie « Laggards ».

Le suivi de ces indicateurs permettra d'affiner progressivement l'appréciation des risques ESG susceptibles d'affecter la performance ou la réputation des investissements et, le cas échéant, d'éclairer l'évolution des critères de sélection et d'exclusion.



2.3.3. Risques réglementaires et de conformité

Le renforcement des réglementations européennes en matière de durabilité constitue également un enjeu important pour les acteurs financiers et assurantiels.

Le Groupe suit ainsi avec attention les évolutions réglementaires susceptibles d'affecter ses activités et ses investissements. Ces évolutions conduisent progressivement le Groupe à renforcer ses dispositifs de gouvernance, de contrôle interne, de conformité et de suivi des risques ESG, afin d'assurer une meilleure intégration des enjeux de durabilité dans ses activités et ses processus de décision.

2.4. Perspectives et renforcement progressif du dispositif

La gestion des risques ESG constitue un chantier structurant pour le Groupe Monceau Assurances. Les analyses présentées constituent, à ce stade, une première étape structurante dans l'évaluation de l'exposition du portefeuille aux risques de transition. Compte tenu du caractère encore récent du dispositif et des travaux engagés en 2025, ces analyses demeurent préliminaires et ont vocation à être renforcées dans les prochaines années.

Les travaux engagés depuis 2024 ont cependant permis de poser les premières bases d'un dispositif de pilotage des risques RSE, appelé à se renforcer progressivement dans les prochaines années. Le Groupe prévoit notamment de poursuivre l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données ESG et le renforcement des outils d'analyse et de suivi, pour prendre en compte les risques dans les processus de décision et de gestion des investissements.

Cette dynamique s'accompagne également d'un effort de structuration et d'homogénéisation des pratiques à l'échelle du Groupe, avec le déploiement progressif de politiques Groupe couvrant l'ensemble du périmètre des investissements financiers et immobiliers.

Le Groupe entend ainsi renforcer :

- la prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement ;
- le suivi des expositions aux risques climatiques (visions sectorielle et géographique) ;
- le dialogue entre les équipes d'investissement, de gestion des risques, de conformité et les instances de gouvernance.

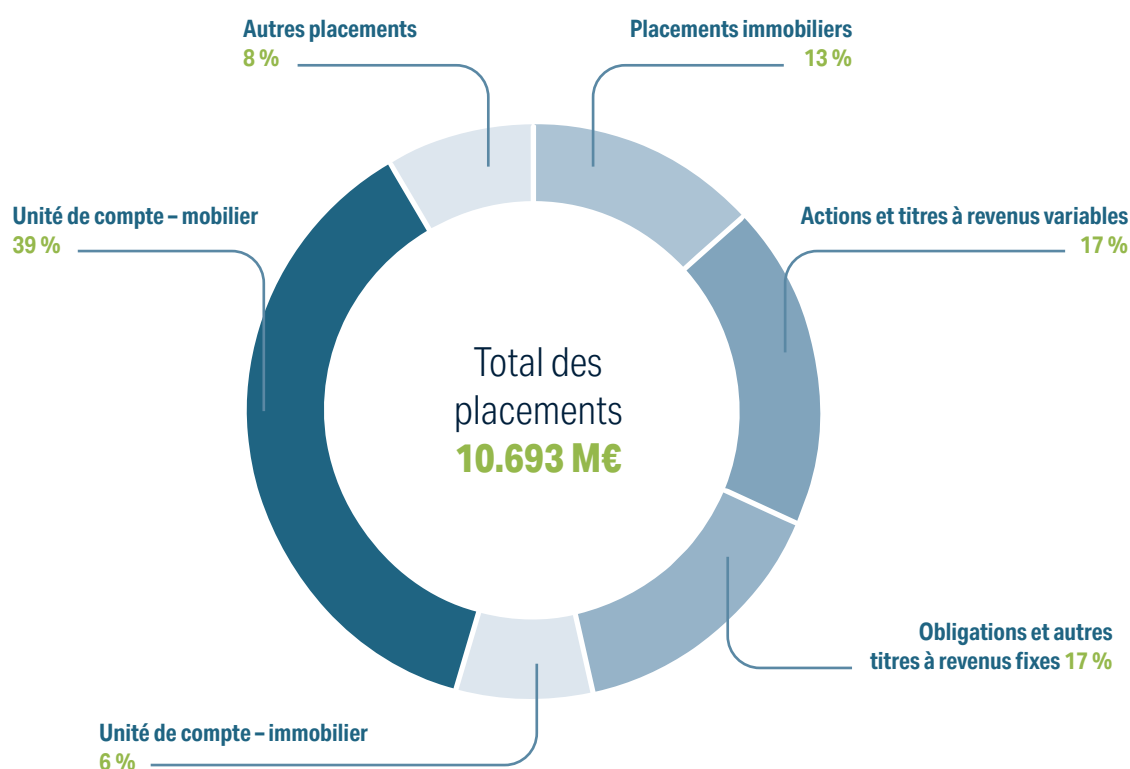
02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Le Groupe Monceau Assurances conduit une politique d'investissement de long terme, mise en œuvre par la Direction des Investissements, en cohérence avec son modèle mutualiste et ses engagements de protection durable des sociétaires. Cette politique repose sur une gestion prudente des actifs, visant à concilier performance financière, maîtrise des risques, solidité du bilan et capacité à honorer les engagements de long terme.

Les orientations d'investissement reposent notamment sur la recherche de rendements stables, la diversification des actifs, la maîtrise du risque de crédit et l'adéquation entre les actifs détenus et les engagements de passif. Dans ce cadre, les actifs réels, principalement composés des actions et de l'immobilier, occupent une place significative dans les portefeuilles.



Les investissements en actions sont réalisés via des fonds d'investissement, dont la gestion est déléguée à des sociétés de gestion spécialisées. Cette approche permet une exposition diversifiée par zones géographiques et thématiques d'investissement. L'allocation obligataire a également été renforcée, en privilégiant des émetteurs de qualité et des maturités adaptées aux engagements du Groupe, dans un contexte de normalisation progressive des taux d'intérêt.



La poche de trésorerie conserve par ailleurs un rôle important dans la gestion globale du portefeuille. Elle contribue à la maîtrise du ratio de solvabilité, à la flexibilité de gestion et à la capacité du Groupe à saisir des opportunités d'investissement lorsque les conditions de marché sont favorables.

3.1. Investissements financiers : mise en place d'une politique d'investissement responsable

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe Monceau Assurances a formalisé une politique d'investissement responsable, entrée en vigueur en fin d'année 2025. Cette politique constitue une étape structurante dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements financiers et immobiliers du Groupe.

Elle complète la politique de gestion des risques d'investissement et vise à encadrer les pratiques d'investissement responsable du Groupe, ainsi que les attentes vis-à-vis des sociétés de gestion partenaires.

Cette politique s'inscrit dans une démarche de long terme et poursuit plusieurs objectifs :

1

Identifier et maîtriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance susceptible d'affecter la valeur ou la pérennité des investissements

2

Promouvoir des pratiques d'investissements responsables auprès des entités internes et des sociétés de gestion

3

Contribuer à la transition vers une économie plus durable, en cohérence avec les engagements du Groupe et les exigences réglementaires

Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, ainsi qu'aux sociétés de gestion agissant dans le cadre de mandats ou de délégations de gestion.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3.1.1. Gouvernance et suivi de la politique

La mise en œuvre de la politique d'investissement responsable relève de la Direction des Investissements, en lien avec la Direction de la Stratégie et de la Transformation et les autres directions concernées. Celle-ci pilote son déploiement, son actualisation et son intégration dans les décisions d'investissement ainsi que dans les relations avec les sociétés de gestion partenaires.

Le Comité d'investissement est informé de l'application de ces principes au sein des portefeuilles et peut formuler, le cas échéant, des recommandations d'ajustement. Les sociétés de gestion intervenant pour le compte du Groupe sont tenues de respecter les principes, règles et exclusions définis par la politique et de rendre compte de leur mise en œuvre selon les modalités prévues.

Le suivi ESG des portefeuilles repose notamment sur plusieurs indicateurs, dont l'empreinte carbone du portefeuille, l'exposition aux secteurs sensibles et la performance ESG moyenne pondérée des actifs sous gestion. À ce stade, ces indicateurs constituent une première base de pilotage et ont vocation à être progressivement fiabilisés et enrichis.

3.1.2. Principes généraux & exclusions

La politique d'investissement responsable repose sur une intégration des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement : analyse préalable, sélection & décision d'investissement, suivi des portefeuilles et dialogue avec les sociétés de gestion.

En amont des décisions, les caractéristiques ESG des émetteurs ou supports d'investissement sont analysées afin de compléter l'analyse financière. Ces éléments contribuent à une appréciation plus complète du couple rendement / risque, en tenant compte de facteurs de durabilité susceptibles d'affecter la performance à moyen et long terme.

Le Groupe adopte une approche combinant exclusion et sélection positive :

- D'une part, la politique prévoit des exclusions visant à limiter l'exposition aux activités ou comportements incompatibles avec les valeurs du Groupe et les standards internationaux. Les critères d'exclusion sont établis afin de garantir la cohérence des placements avec les valeurs du Groupe et les engagements internationaux en matière d'éthique et de durabilité. Certains seuils d'exclusion ont vocation à être renforcés à horizon 2030, notamment sur les secteurs à fort impact climatique ou environnemental.
- D'autre part, elle prévoit une approche de sélection positive, visant à porter une attention accrue aux émetteurs engagés dans des démarches de transition ou présentant des pratiques ESG exemplaires en termes de gouvernance, de transition climatique, de respect des droits humains et de transparence extra-financière.



3.1.3. Délégations et mandats de gestion

En 2025, le mandat de gestion des actifs cotés précédemment confié à Monceau Asset Management a été repris par Monceau Investment Solutions (MIS), pour un encours sous gestion de 3.985 M€, qui assure la gestion des principaux encours financiers en OPC actions ou obligataires. Par ailleurs, la société de gestion Monceau Investment Solutions délègue la gestion du fonds Monceau Marché Monétaire à la société Ostrum Asset Management pour 437 M€ à fin 2025.



Le suivi des sociétés de gestion constitue un axe important de la politique d'investissement responsable. Conformément au règlement SFDR, les sociétés de gestion partenaires doivent formaliser leur approche en matière de durabilité, notamment à travers la classification de leurs produits en Article 6, Article 8 ou Article 9, l'intégration des risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement et la publication d'indicateurs relatifs aux principales incidences négatives.

L'évaluation du niveau de maturité ESG des sociétés de gestion, de leurs politiques d'exclusion, de leurs pratiques d'engagement actionnarial et de leurs outils de reporting est intégrée aux revues périodiques de gestion. Cette démarche permet de renforcer le suivi des partenaires et d'encourager une meilleure prise en compte des enjeux de durabilité dans les fonds sélectionnés. Le Groupe Monceau Assurances ne mène pas d'engagement actionnarial en direct. Les sociétés de gestion mandatées conduisent le dialogue avec les émetteurs et exercent les droits de votes pour son compte, dans le respect de leur propre politique de vote et d'engagement. Les attentes minimales envers les sociétés de gestion incluent :

- Vote par procuration : exercice des droits de vote selon une politique alignée sur des principes de bonne gouvernance, couvrant au minimum les enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance ;
- Les gérants entretiennent un dialogue régulier avec les émetteurs afin d'encourager la transparence et l'amélioration des pratiques ESG.
- En cas d'absence de progrès significatif, ils peuvent mettre en œuvre des mesures d'escalade graduées (vote contre, co-engagement...).

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Des partenaires de gestion engagés dans l'investissement responsable.

Les démarches d'investissement responsable portées par les partenaires de gestion contribuent à intégrer progressivement les critères ESG dans l'analyse, la sélection et le suivi des investissements.



Monceau Investment Solutions, anciennement Monceau Asset Management, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2015, traduisant son engagement à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses pratiques d'investissement.

En 2025, la société a poursuivi le renforcement de son dispositif d'investissement responsable afin de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des investisseurs, notamment par l'évolution progressive de ses fonds vers une classification Article 8 au titre du règlement SFDR.

Elle met en œuvre une politique d'exclusion couvrant les secteurs les plus sensibles (armes controversées, charbon, sables bitumineux, huile de palme non durable, ainsi que certains émetteurs ne respectant pas les normes internationales en matière de droits humains).

Dans une approche de multigestion, la société privilégie une démarche d'engagement reposant sur l'analyse, le dialogue et le suivi des sociétés de gestion partenaires, visant à encourager l'amélioration continue des pratiques ESG des fonds sous-jacents.



Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2008, reflétant l'intégration de longue date des critères ESG dans ses activités de gestion d'actifs.

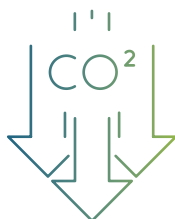
Sa stratégie ESG repose sur quatre piliers : politiques d'exclusion sectorielle, intégration des critères ESG dans l'analyse financière, engagement actionnarial et contribution à une finance durable.

Les politiques d'exclusion couvrent notamment le tabac, le charbon, les hydrocarbures non conventionnels, les armes controversées, l'huile de palme non durable, ainsi que les émetteurs ne respectant pas les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, principes de l'OCDE).

L'intégration ESG s'appuie sur la méthodologie interne GREAT et sur des outils d'analyse dédiés aux trajectoires climatiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, la société met en œuvre une politique d'engagement actionnarial active, combinant dialogue avec les émetteurs et politique de vote, afin de favoriser l'amélioration des pratiques ESG.



3.2. Atténuation du changement climatique



Le changement climatique constitue aujourd'hui l'un des enjeux ESG les plus structurés et les plus documentés dans le secteur financier. Les investisseurs sont progressivement conduits à déterminer les émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille d'actifs et à mesurer l'exposition aux risques de transition et aux trajectoires de décarbonation des entreprises financées.

Dans ce contexte, le Groupe Monceau Assurances a engagé, depuis 2024, plusieurs travaux visant à renforcer la compréhension de l'exposition climatique de ses investissements financiers. Ces analyses s'appuient principalement sur les outils et méthodologies développés par MSCI, permettant de disposer d'indicateurs de référence reconnus par le marché pour le suivi des émissions financées, des trajectoires climatiques et de l'alignement des portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris⁵.

Ces travaux constituent une première étape structurante dans la construction d'un dispositif de pilotage climatique des investissements financiers afin de :

- mieux identifier les principaux contributeurs aux émissions du portefeuille ;
- mesurer l'exposition aux secteurs intensifs en carbone ;
- évaluer l'alignement du portefeuille avec les trajectoires climatiques internationales ;
- et accompagner le déploiement progressif de la politique d'investissement responsable du Groupe.

À ce stade, les analyses réalisées demeurent principalement exploratoires et ont vocation à être progressivement renforcées dans les prochaines années, notamment à travers l'amélioration de la qualité des données et l'intégration progressive de ces indicateurs dans les processus de pilotage et de décision.

Le Groupe a engagé, depuis 2024, plusieurs travaux visant à renforcer la compréhension de l'exposition climatique de ses investissements financiers.

⁵ L'Accord de Paris est un traité international adopté en décembre 2015 lors de la COP21 à Paris visant à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, idéalement à 1,5°C, et à coordonner les efforts mondiaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts climatiques.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3.2.1. Suivi des émissions de gaz à effet de serre financées

Le Groupe Monceau Assurances dispose de plusieurs indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre associées à ses investissements financiers, calculés par le fournisseur de données MSCI.

Les analyses réalisées par MSCI s'appuient sur les principes méthodologiques développés par le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), initiative internationale de référence regroupant des institutions financières et visant à harmoniser les méthodes de comptabilisation des émissions financées. Le cadre PCAF est aujourd'hui considéré comme l'un



des principaux standards de place pour la mesure des émissions associées aux portefeuilles financiers.

Les émissions financées correspondent à la quote-part des émissions des entreprises attribuable aux investissements réalisés par le portefeuille. Cette méthodologie, largement utilisée dans le secteur financier, vise à refléter la responsabilité indirecte des investisseurs dans le financement de l'économie.

Dit autrement, le principe consiste à attribuer au Groupe Monceau Assurances une fraction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises financées, proportionnelle à la part de financement apportée.

Pour les entreprises dites *Corporate*, les calculs s'appuient sur une approche dite *Enterprise Value Including Cash* (EVIC), correspondant à la valeur totale de l'entreprise, incluant sa capitalisation boursière, sa dette financière, les intérêts minoritaires et sa trésorerie. L'EVIC permet ainsi d'estimer la valeur économique totale financée par l'ensemble des investisseurs et créanciers.

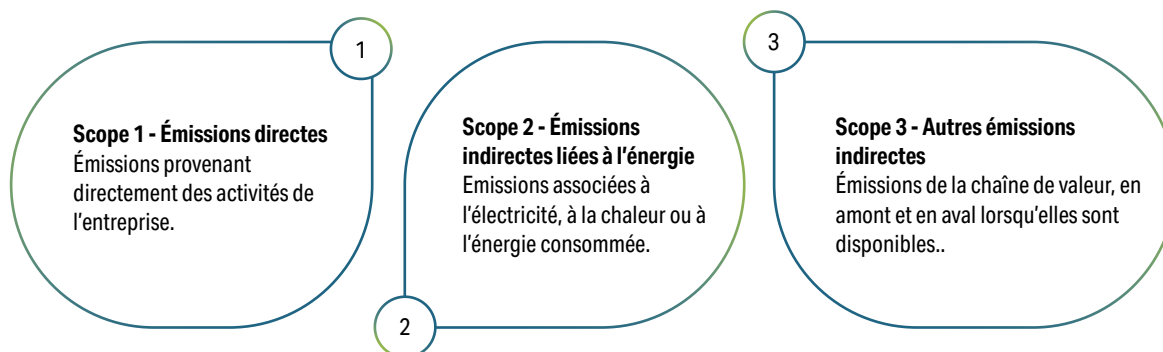
La part des émissions attribuée au portefeuille est ensuite calculée selon la formule suivante :

$$\text{Part financée} = \frac{\text{Valeur de l'investissement dans le portefeuille}}{\text{EVIC de l'entreprise}}$$

Cette quote-part est ensuite appliquée aux émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise afin d'obtenir les émissions financées attribuables au portefeuille. À titre d'illustration, si un portefeuille détient 1 % de la valeur économique d'une entreprise, alors 1 % des émissions de cette entreprise lui sont attribuées.



Les analyses MSCI disponibles distinguent :



Une méthodologie distincte est appliquée pour les obligations souveraines d'États. Dans ce cas, les émissions attribuées ne reposent pas sur l'EVIC mais sur une logique macroéconomique. Les émissions nationales de gaz à effet de serre sont rapportées au produit intérieur brut (PIB) du pays concerné afin de mesurer l'intensité carbone de l'économie souveraine. La quote-part attribuée au portefeuille dépend ensuite du montant investi dans la dette souveraine concernée.

Plusieurs indicateurs complémentaires sont ainsi déterminés :

- les émissions financées absolues, exprimées en tonnes équivalent CO₂ ;
- l'intensité carbone financée, exprimée en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi ;
- ainsi que l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille, permettant d'évaluer l'exposition globale du portefeuille aux entreprises intensives en carbone.

L'intensité carbone moyenne pondérée constitue aujourd'hui l'un des indicateurs climatiques les plus utilisés dans le secteur financier. Elle mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises fortement émettrices, indépendamment du montant investi, en rapportant les émissions au chiffre d'affaires des entreprises.

À fin 2025, les analyses MSCI font ressortir les éléments suivants :

Indicateurs	Résultat du portefeuille à fin 2025
Emissions financées totales – Corporate (Scopes 1+2)	351 133,7 tCO ₂ e
Intensité carbone financée – Corporate (Scopes 1+2)	98,5 tCO ₂ e / M€ investi
Intensité carbone moyenne pondérée – Corporate	119,4 tCO ₂ e / M€ chiffre d'affaires
Taux de couverture du portefeuille financier	69 %
Intensité carbone des émissions souveraines	146,8 tCO ₂ e / M€
Taux de couverture du portefeuille financier	20,5 %

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

À ce stade, les principaux indicateurs climatiques présentés par le Groupe reposent sur les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 des entreprises financées. Ces données sont aujourd'hui les plus robustes, les plus standardisées et les plus comparables selon les pratiques de place. Les émissions de scope 3, correspondant aux émissions indirectes de la chaîne de valeur, sont également analysées par le Groupe à titre complémentaire. Toutefois, ces données présentent encore certaines limites méthodologiques, notamment en matière de disponibilité, de fiabilité, d'harmonisation des méthodes de calcul et de risque de double comptabilisation des émissions et ne sont donc pas présentés à date dans ce rapport.

L'analyse sectorielle des émissions financées (scopes 1 + 2) permet d'identifier les secteurs qui contribuent le plus à l'empreinte carbone du portefeuille. Elle reflète non seulement les choix d'investissement du Groupe, mais également l'intensité carbone intrinsèque des secteurs financés.



Les émissions financées sont principalement concentrées dans le secteur des matériaux, devant le secteur industriel et les services aux collectivités. Cette répartition reflète le poids des activités fortement émettrices telles que la sidérurgie, le ciment, les matériaux de construction ou encore la production et la distribution d'énergie.

A l'inverse, les secteurs tertiaires et de services, tels que la santé, les services de communication, la technologie ou les services financiers, contribuent de manière plus limitées aux émissions financées du portefeuille, en raison d'une intensité carbone structurellement plus faible.

Ces premières mesures constituent un point de référence pour suivre dans le temps l'évolution de l'empreinte carbone des investissements et apprécier progressivement les effets de la politique d'investissement responsable.

3.2.2. Température du portefeuille et trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris

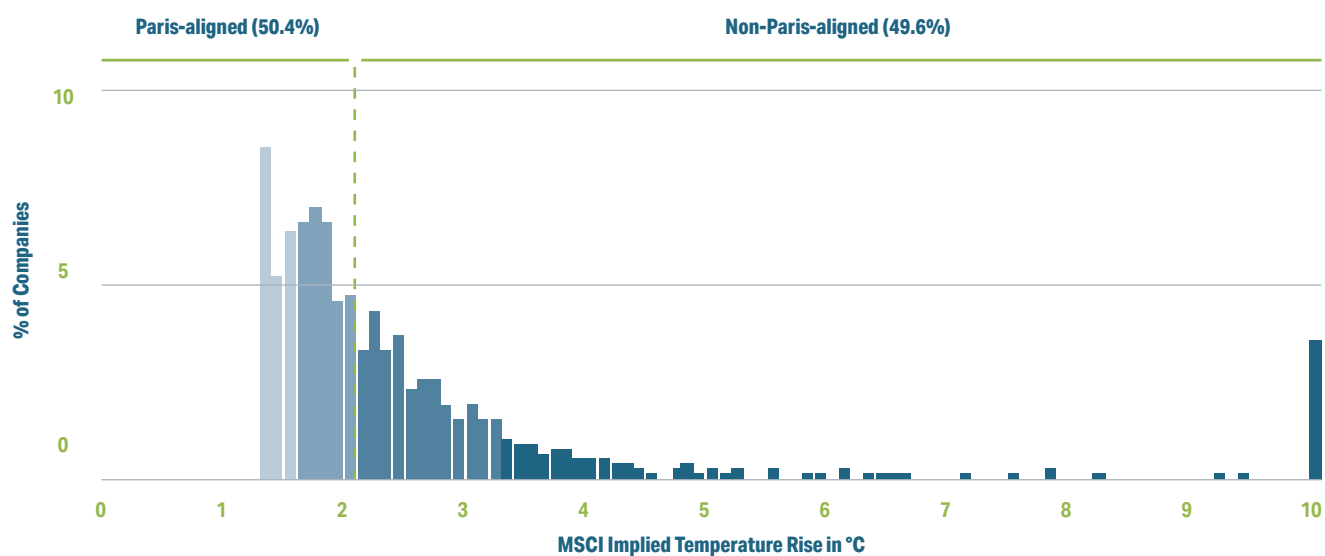
En complément des émissions financées, le Groupe Monceau Assurances suit également l'alignement climatique de son portefeuille à travers l'indicateur d'*Implied Temperature Rise* (ITR) développé par MSCI.

Cet indicateur vise à estimer la trajectoire de réchauffement climatique associée aux entreprises présentes dans le portefeuille, en fonction de leurs émissions actuelles, de leurs engagements climatiques et de leurs trajectoires de décarbonation projetées.

La méthodologie repose sur une logique de « budget carbone » : les émissions futures projetées des entreprises sont comparées aux budgets carbone compatibles avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. L'écart observé est ensuite converti en température implicite exprimée en degrés Celsius.

L'indicateur permet ainsi d'apprécier dans quelle mesure le portefeuille apparaît aligné – ou non – avec les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C et si possible à 1,5°C.

À fin 2025, la température implicite du portefeuille ressort à **2,3°C** avec la répartition suivante :



Implied Temperature Rise Categories	% of companies in category
1.5°C Aligned <=1.5°C	20.4 %
2°C Aligned >1.5°C – 2°C	20.0 %
Misaligned >2.0°C – 3.2°C	31.3 %
Strongly Misaligned >3.2°C	18.3 %

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Cette répartition met en évidence une polarisation du portefeuille, avec une part significative d'émetteurs déjà engagés dans la transition (50,4 %), dont 20,4 % alignés avec l'objectif de 1,5°C, mais également un socle important d'acteurs insuffisamment alignés aux objectifs climatiques internationaux. Elle confirme la nécessité de renforcer les actions d'engagement et d'orientation des investissements afin d'améliorer progressivement l'alignement global du portefeuille.

3.2.3. Trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris

L'analyse met également en évidence la présence progressive d'entreprises disposant de plans de transition ou d'objectifs climatiques formalisés :

Indicateurs	Résultat du portefeuille à fin 2025
Part des entreprises disposant d'objectifs de réductions d'émissions	64,3 %
Part des entreprises avec des cibles couvrant les 3 scopes	53,3 %
Part des entreprises présentant des cibles validées par la SBTi	38,9 %
Part des entreprises avec des dispositifs avancés de gouvernance climatique	40,5 %

Ces éléments constituent des indicateurs utiles pour apprécier le niveau de maturité climatique des entreprises financées et la crédibilité de leurs trajectoires de transition.



3.3. Autres enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au-delà des enjeux climatiques présentés précédemment, le Groupe Monceau Assurances poursuit progressivement l'intégration des autres dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans sa démarche d'investissement responsable.

Comme expliqué précédemment, la politique d'investissement responsable mise en place en 2025 couvre ainsi l'ensemble des trois piliers ESG et vise à renforcer progressivement la prise en compte des enjeux de durabilité dans les décisions d'investissement, les dispositifs d'analyse des portefeuilles et le suivi des sociétés de gestion partenaires. À ce stade, les travaux engagés demeurent encore progressifs et en cours de structuration. Le changement climatique constitue aujourd'hui le sujet le plus mature en matière de données et de méthodologies, tandis que les autres enjeux ESG – notamment la biodiversité, la pollution, l'utilisation des ressources, les enjeux sociaux ou les pratiques de gouvernance – font encore l'objet d'une montée en maturité progressive des outils de mesure et des standards de marché.

3.3.1. Focus sur la biodiversité et la protection des écosystèmes

La biodiversité et les écosystèmes constituent également un enjeu stratégique majeur pour les investisseurs. Une part significative des activités économiques financées dépend directement ou indirectement des services écosystémiques – ressources en eau, fertilité des sols, régulation climatique, pollinisation, matières premières naturelles, etc. – et exerce en retour des pressions susceptibles d'accélérer la dégradation des milieux naturels.

Dans ce contexte, l'érosion de la biodiversité est susceptible de générer des risques financiers croissants pour les portefeuilles d'investissement : perturbation des chaînes d'approvisionnement, raréfaction des ressources naturelles, évolution des réglementations environnementales, hausse des coûts opérationnels, risques réputationnels ou encore évolution des préférences de marché. À l'inverse, la transition vers des modèles économiques plus durables fait émerger de nouvelles opportunités d'investissement liées notamment à la préservation des ressources ou aux solutions fondées sur la nature.

Les accords adoptés lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique ont renforcé ce mouvement en établissant un cadre mondial de référence structuré autour d'objectifs à horizon 2050 et de cibles intermédiaires à 2030 visant à enrayer l'érosion de la biodiversité, promouvoir l'usage durable des ressources naturelles et restaurer les écosystèmes dégradés.

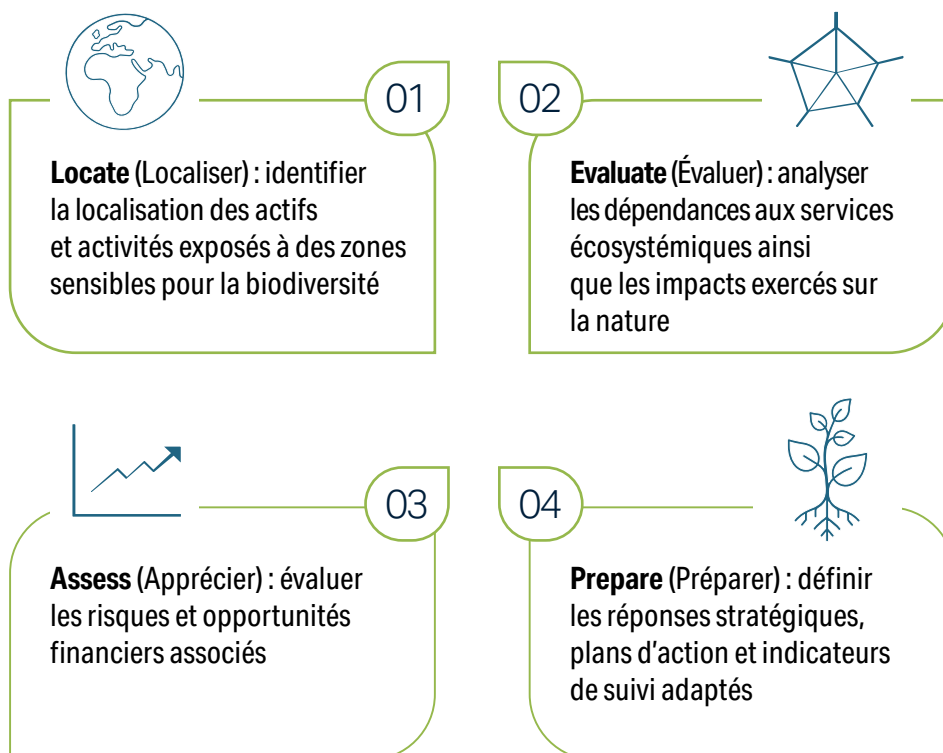
Dans ce cadre, le Groupe Monceau Assurances a engagé des travaux visant à analyser l'exposition de ses portefeuilles aux risques et impacts liés à la nature et à la biodiversité. Ces travaux constituent une première étape d'intégration progressive des enjeux de biodiversité dans les processus d'investissement et de gestion des risques. Ils visent notamment à identifier les secteurs, activités et zones géographiques les plus exposés aux pressions sur les écosystèmes ainsi qu'aux dépendances aux services rendus par la nature, en appréciant :

- l'exposition du portefeuille aux principaux facteurs de pression sur la biodiversité (déforestation, artificialisation des sols, pollution, consommation de ressources naturelles, émissions de gaz à effet de serre, etc.) ;
- les dépendances des activités financées aux services écosystémiques ;
- les risques physiques, réglementaires, économiques ou réputationnels susceptibles d'affecter la valeur des investissements ;
- ainsi que les opportunités associées à la transition écologique et à la préservation du capital naturel.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

Ces travaux s'inscrivent dans une trajectoire d'alignement progressive avec les principaux cadres internationaux de référence, notamment la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD), qui propose un cadre méthodologique structuré autour de l'approche LEAP :



Ces analyses reposent sur les travaux méthodologiques développés par MSCI et sur les données issues du WWF *Biodiversity Risk Filter* (WWF BRF) et du module MSCI *GeoSpatial Asset Intelligence* (GSAI), permettant une évaluation des risques liés à la nature à l'échelle des actifs détenues par les entreprises en portefeuille.

Pour les données à fin 2025, le taux de couverture des données s'élève à 85,7% du portefeuille financier du Groupe Monceau Assurances.



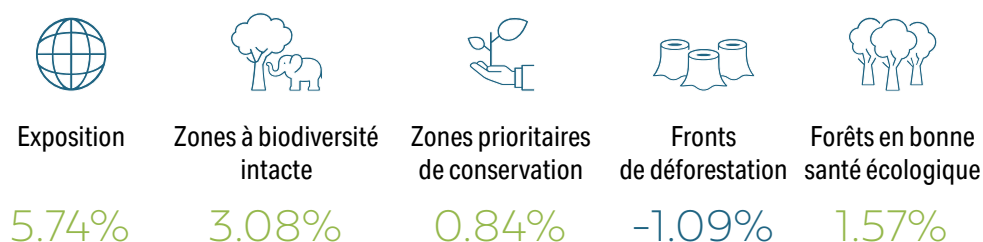
01

Locate (Localiser) – Exposition géographique du portefeuille

Conformément à l'approche LEAP de la TNFD, l'étape « *Locate* » vise à cartographier les activités économiques financées afin d'identifier leur localisation géographique et leur proximité avec des zones sensibles pour la biodiversité (zones protégées, écosystèmes fragiles, zones à fort enjeu écologique, etc.).

L'analyse met en évidence une exposition relativement limitée du portefeuille aux zones à forte sensibilité écologique, avec environ 5,74 % des actifs localisés dans des zones identifiées comme sensibles au regard de la biodiversité. Le portefeuille présente toutefois une concentration géographique importante, les États-Unis représentant près de 56 % de l'exposition totale.

Cette exposition est ensuite ventilée selon plusieurs catégories de sensibilité écologique :



Zones à biodiversité intacte (3,08 %) : actifs localisés dans des zones présentant un niveau élevé d'intégrité écologique, c'est-à-dire des écosystèmes encore relativement préservés et peu artificialisés. Ces zones jouent un rôle important dans le maintien des équilibres écologiques et des services écosystémiques.

Zones prioritaires de conservation (0,84 %) : actifs situés dans des zones identifiées comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité en raison de leur richesse écologique, de la présence d'espèces menacées ou de leur rôle dans la préservation des habitats naturels.

Fronts de déforestation (1,09 %) : actifs exposés à des régions particulièrement concernées par les risques de déforestation ou de conversion des terres, notamment liés à certaines activités agricoles, minières ou d'exploitation des ressources naturelles. Ces zones sont considérées comme particulièrement sensibles au regard des enjeux climatiques et de biodiversité.

Forêts en bonne santé écologique (1,57 %) : actifs localisés dans des zones forestières présentant un bon état de conservation écologique. Ces forêts constituent des puits de carbone majeurs et des réservoirs essentiels de biodiversité.

Cette analyse géographique ne signifie pas nécessairement que les actifs financés ont un impact direct négatif sur ces écosystèmes. Elle permet avant tout d'identifier les zones où les enjeux de biodiversité sont potentiellement plus matériels et de cibler les secteurs ou activités nécessitant une vigilance renforcée.

Les résultats montrent ainsi que l'exposition directe du portefeuille aux zones écologiquement sensibles demeure relativement limitée, mais qu'une partie des investissements est néanmoins liée à des territoires présentant des enjeux élevés de préservation des écosystèmes et des ressources naturelles.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

02

Evaluate (Évaluer) – Dépendances et impacts sur la biodiversité

L'étape « Evaluate » consiste à analyser les dépendances des activités financées à la nature et aux services écosystémiques ainsi que les impacts exercés sur les écosystèmes et la biodiversité.

Les dépendances correspondent aux ressources et fonctions naturelles nécessaires au fonctionnement des activités économiques (eau, sols, matières premières, régulation climatique, etc.). Les impacts correspondent quant à eux aux pressions exercées sur les écosystèmes (émissions, pollution, artificialisation, déforestation, surexploitation des ressources, etc.). L'analyse met en évidence plusieurs catégories majeures de pressions sur la biodiversité, cohérentes avec les référentiels scientifiques internationaux, notamment ceux de l'IPBES⁶.



- **Changement climatique** : Les impacts liés au changement climatique sont analysés à travers les émissions de gaz à effet de serre financées (scopes 1, 2 et 3). Ces émissions constituent un facteur indirect mais structurant de perte de biodiversité, compte tenu de leurs effets sur les équilibres climatiques et les écosystèmes. Le détail de l'empreinte carbone du portefeuille est présenté précédemment en **3.2.1. Suivi des émissions de gaz à effet de serre financées**.



- **Changement d'usage des sols** : L'analyse intègre également les impacts liés au changement d'usage des sols, mesurés via l'empreinte spatiale des activités financées. Cet indicateur reflète les pressions exercées sur les milieux naturels à travers l'artificialisation et la fragmentation des habitats, reconnues comme la première cause mondiale d'érosion de la biodiversité. À fin 2025, l'empreinte spatiale du portefeuille s'élève à 0,01302 km² par million d'euros investi. Bien que modérée en intensité unitaire, cette pression contribue à la transformation des écosystèmes et à la fragmentation des habitats naturels.

⁶ Depuis 2012, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services – IPBES) évalue l'état de la biodiversité et des services écosystémiques. L'IPBES a été créée à la suite de la reconnaissance internationale du besoin de créer une plateforme similaire au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les questions de biodiversité.





- **Utilisation des ressources naturelles et déforestation** : L'analyse couvre également les enjeux liés à l'utilisation des ressources naturelles, notamment la consommation d'eau et l'exposition à des chaînes d'approvisionnement susceptibles de contribuer à la déforestation.

Les résultats mettent en évidence :

- une pression significative sur la ressource en eau, avec une consommation financée estimée à 191,81 m³ par million d'euros investi, pouvant générer des vulnérabilités accrues dans les zones exposées au stress hydrique ;
- une exposition modérée aux enjeux de déforestation (4,72% du portefeuille a une contribution directe potentielle sur la déforestation), principalement via certaines industries particulièrement risquées (mines et industries extractives, construction, énergies, etc.) ;
- une exposition faible à certaines matières premières agricoles sensibles :

Exposition du portefeuille à fin 2025 aux matières premières	Production	Usage
Bois	0,09 %	1,30 %
Bœuf	0,00 %	1,64 %
Huile de palme	0,01 %	2,55 %
Soja	0,00 %	0,42 %



- **Pollution et déchets** : Les impacts liés à la pollution sont également pris en compte au travers d'indicateurs relatifs aux déchets dangereux, aux émissions atmosphériques (NO_x, SO_x, composés organiques volatils) ; ainsi qu'aux rejets dans l'eau.



- **Autres mesures d'impacts sur les écosystèmes** afin d'agréger les différentes pressions exercées sur les écosystèmes :

- L'indicateur *Potentially Disappeared Fraction of species* (PDF) vise à estimer la fraction potentielle d'espèces susceptible de disparaître localement sous l'effet des pressions exercées sur les écosystèmes par

les activités financées, tels que le changement d'usage des sols, la pollution, le changement climatique ou encore l'exploitation des ressources naturelles. Plus le niveau de PDF est élevé, plus l'empreinte potentielle du portefeuille sur les écosystèmes est importante.

Pour le portefeuille du Groupe Monceau Assurances, il s'établit à 0,0366 PDF / M€ investi à fin 2025. Cette empreinte est principalement liée aux impacts du changement climatique (0,0158 PDF / M€ investi) et aux consommations d'eau (0,0148 PDF / M€ investi).

- Le *Mean Species Abundance* (MSA) mesure l'état de préservation d'un écosystème par rapport à un état naturel intact. Il mesure l'abondance moyenne des espèces originelles encore présentes dans les milieux affectés par les activités humaines. Plus le MSA est faible, plus l'écosystème est considéré comme dégradé. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier les effets cumulés des pressions exercées sur les écosystèmes, notamment l'artificialisation des sols, la fragmentation des habitats, la pollution ou le changement climatique.

Pour le portefeuille du Groupe Monceau Assurances, il s'établit à 0,0030 MSA.km² / M€ investi à fin 2025.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

03

Assess (Apprécier) – Risques et opportunités liés à la biodiversité

- L'étape « Assess » vise à identifier les principaux risques et opportunités financiers associés aux enjeux de biodiversité.

Sur le plan des risques physiques, le portefeuille présente :

- un niveau d'exposition élevé au stress hydrique (plus de 37% du portefeuille), traduisant une vulnérabilité aux tensions sur les ressources naturelles ;
- une exposition limitée à des zones sensibles pour la biodiversité.

Les risques de transition apparaissent globalement modérés, bien que certains secteurs ou chaînes d'approvisionnement puissent constituer des points de vigilance spécifiques.

En matière d'opportunités, les revenus associés à des activités contribuant positivement à la biodiversité – agriculture durable, gestion de l'eau, prévention de la pollution, solutions fondées sur la nature – demeurent encore très limités à date.

Risques Naturels

Catégorie	Indicateur	Portefeuille
Risques physiques	Exposition à des actifs situés dans des zones sensibles pour la biodiversité	0.61 %
	Exposition moyenne au risque de rareté de la ressource en eau	37.45 %
Risques de transition	Exposition à des secteurs présentant un impact élevé sur les écosystèmes terrestres et marins	3.53 %
	Exposition à des secteurs à fortes émissions de substances toxiques	15.69 %
	Exposition à des secteurs à forte intensité d'utilisation de l'eau	11.15 %
	Part du chiffre d'affaires issue d'activités générant d'importants volumes de déchets d'emballages	4.36 %
Risques réputationnels (controverses)	Pressions liées à l'utilisation des terres et à la biodiversité	0.015 %
	Déchets opérationnels non dangereux	0.000 %
	Déversements et rejets de substances toxiques	0.025 %
	Stress hydrique	0.000 %



Opportunités liées aux enjeux de la nature

Catégorie	Indicateur	Portefeuille
Revenus durables	Part du chiffre d'affaires liée aux activités de prévention de la pollution	0.14 %
	Part du chiffre d'affaires liée à l'agriculture durable	0.03 %
	Part du chiffre d'affaires liée à la gestion durable de l'eau	0.12 %
CAPEX durable	Part des dépenses d'investissement consacrée aux énergies renouvelables	0.95 %

04

Prepare (Préparer) – État d'avancement et axes de progrès

Dans l'ensemble, les impacts identifiés apparaissent principalement indirects et diffus, portés par les chaînes de valeur des secteurs financés. Les principales pressions exercées sur la biodiversité sont essentiellement liées au changement climatique, à l'utilisation des ressources naturelles – notamment la ressource en eau – ainsi qu'aux changements d'usage des sols, traduisant une exposition modérée mais réelle du portefeuille à ces enjeux.

À ce jour, contrairement aux enjeux climatiques, il n'existe pas encore de cadre universellement stabilisé permettant de définir des seuils absolus de performance d'un portefeuille en matière de biodiversité. Les méthodologies demeurent en phase de structuration et les analyses reposent encore largement sur des approches relatives, fondées sur des comparaisons sectorielles, des scénarios prospectifs ou le suivi de l'évolution des indicateurs dans le temps.

Dans ce contexte, les travaux engagés par le Groupe Monceau Assurances constituent avant tout une première étape de diagnostic et de montée en maturité sur les enjeux liés à la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Il apparaît encore prématuré de formaliser une stratégie biodiversité avec des objectifs chiffrés ou des plans d'actions détaillés relevant pleinement de l'étape « Prepare » du cadre TNFD. Les travaux actuels ont principalement vocation à renforcer progressivement la connaissance des expositions du portefeuille, à identifier les secteurs ou activités nécessitant des analyses complémentaires et à préparer, à moyen terme, la structuration d'une feuille de route plus opérationnelle sur ces enjeux.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3.3.2. Autres enjeux environnementaux

Le Groupe Monceau Assurances reconnaît que les enjeux environnementaux ne se limitent pas aux seules émissions de gaz à effet de serre et à la biodiversité. D'autres thématiques, telles que la pollution, la pression sur les ressources naturelles, la gestion de l'eau ou encore l'économie circulaire, constituent également des enjeux majeurs susceptibles d'affecter durablement les investissements. De plus, ces enjeux sont fortement interdépendants. Par exemple, certaines activités industrielles peuvent simultanément contribuer à la pollution des sols ou de l'eau, à une consommation importante de ressources naturelles et à une production élevée de déchets. De la même manière, les tensions croissantes sur les ressources hydriques ou les matières premières critiques peuvent générer des risques opérationnels, réglementaires ou réputationnels pour les entreprises financées.

En tant qu'investisseur, le Groupe est principalement exposé à ces enjeux de manière indirecte, à travers les entreprises présentes dans ses portefeuilles financiers. Les premières analyses sectorielles réalisées montrent que certains secteurs présents dans les portefeuilles du Groupe présentent une sensibilité plus élevée à ces enjeux, notamment les matériaux et la construction, l'industrie manufacturière, la chimie, l'énergie ou encore certaines activités industrielles fortement consommatrices de ressources.

À ce stade, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas encore de plans d'actions spécifiquement dédiés à ces enjeux environnementaux hors climat. Toutefois, les travaux engagés vont permettre à moyen terme une dynamique afin de :

- renforcer les analyses sectorielles environnementales ;
- intégrer progressivement des critères de vigilance ou d'exclusion complémentaires ;
- mieux prendre en compte les pratiques de gestion des ressources et des déchets ;
- renforcer le suivi des entreprises les plus exposées à ces enjeux.

Par ailleurs, les sociétés de gestion partenaires du Groupe appliquent déjà, pour certaines, des politiques ESG intégrant des exclusions sectorielles, des analyses environnementales élargies ou des démarches d'engagement auprès des entreprises financées.

3.3.3. Enjeux sociaux

Le Groupe Monceau Assurances porte également une attention croissante aux enjeux sociaux susceptibles d'affecter les entreprises présentes dans ses portefeuilles d'investissement.

Ces enjeux concernent notamment le respect des droits humains, des droits fondamentaux au travail, les conditions de travail et les pratiques sociales au sein des chaînes d'approvisionnement.



Comme détaillé dans la partie spécifique sur la gestion des risques liés aux investissements, les controverses sociales peuvent avoir des impacts significatifs sur la réputation, la performance financière ou la valorisation des entreprises concernées. Dans ce contexte, le Groupe suit de plus en plus les indicateurs ESG afin d'identifier les expositions potentielles à des entreprises faisant l'objet de controverses sociales significatives. Les politiques d'exclusion mises en œuvre dans le cadre de la politique d'investissement responsable couvrent également certaines situations de non-respect des standards internationaux, notamment les violations du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) ou encore les états soumis à des sanctions internationales ou présentant des violations graves et systémiques aux droits humains.

3.3.4. Enjeux de gouvernance et d'éthique des affaires

Les enjeux de gouvernance constituent également un axe important de la démarche ESG du Groupe Monceau Assurances. Une gouvernance insuffisante peut en effet exposer les entreprises financées à des risques accrus de controverse, de non-conformité réglementaire, de défaillance opérationnelle ou de perte de valeur.

Tel que présenté dans le paragraphe **2.2.3. Risques de réputation**, le Groupe Monceau Assurances dispose des indicateurs « *Reputational Risk* » et « *Governance Risk* » via l'outil MSCI.

Ces indicateurs prennent notamment en compte :

- l'indépendance et la composition des organes de gouvernance ;
- l'éthique des affaires et les positions agressives en termes de comptabilité ou de fiscalité ;
- les pratiques de rémunération ;
- ou encore le niveau de transparence des entreprises.

Dans ce cadre, les indicateurs de gouvernance fournis par MSCI permettent au Groupe de disposer d'une première lecture du profil de gouvernance des entreprises présentes en portefeuille.



02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

3.3.5. Profil ESG global du portefeuille

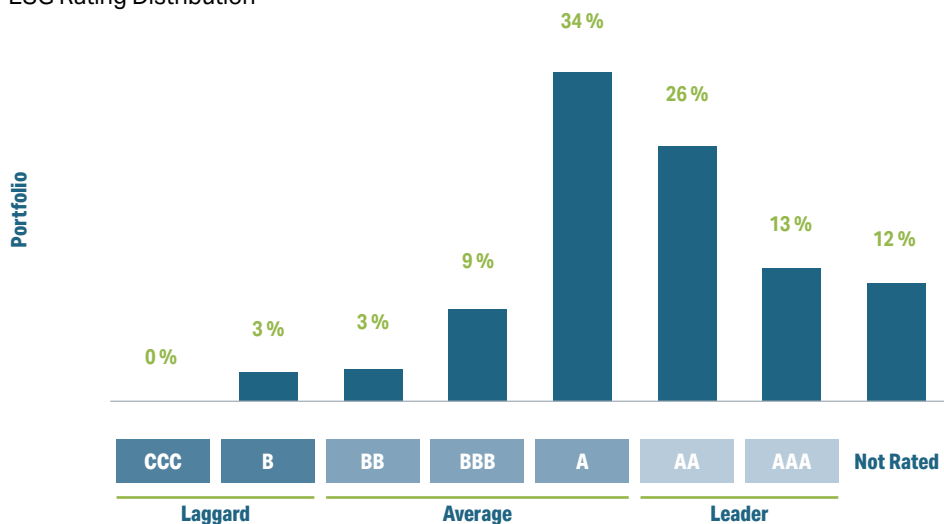
Le Groupe Monceau Assurances s'appuie sur les notations ESG développées par MSCI afin d'évaluer de manière globale la qualité extra-financière des entreprises présentes dans son portefeuille d'actifs financiers. Ces analyses reposent sur les notations attribuées par MSCI (*ESG Quality Score*). Ce score mesure la capacité des entreprises en portefeuille à gérer leurs risques et opportunités ESG à moyen et long terme, sur une échelle de 0 à 10 (du plus mauvais au meilleur score). Le Groupe suit également la répartition des notations ESG des actifs détenus (*ESG Ratings Distribution*), permettant d'identifier la part des investissements bénéficiant des meilleures notations ESG ainsi que ceux présentant une exposition plus élevée à des risques ESG. Les métriques permettent ensuite de classer les entreprises selon une échelle allant de CCC (niveau le plus faible) à AAA (niveau le plus élevé).

À fin 2025, le portefeuille du Groupe présente :

- une notation ESG moyenne de niveau « A » ;
- un score ESG de 6,89/10 ;
- une répartition du portefeuille majoritairement concentrée sur les catégories A et AA.

Indicateurs	Résultat du portefeuille à fin 2025
ESG Quality Score	6,89 / 10
Environmental Score	6,43 / 10
Social Score	5,44 / 10
Governance Score	6,25 / 10

ESG Rating Distribution



3.4. Actions, cibles et perspectives pour les investissements financiers

Les travaux engagés constituent une première étape structurante dans l'intégration des enjeux ESG au sein de la politique d'investissement du Groupe Monceau Assurances. L'année 2025 a notamment permis de formaliser une première politique d'investissement responsable, de déployer des outils d'analyse ESG et de poursuivre les premières analyses consolidées sur le portefeuille d'investissements.

À ce stade, les analyses ont principalement vocation à améliorer la compréhension des expositions du portefeuille aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'à renforcer progressivement l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et les dispositifs de gestion des risques.

Dans une logique de structuration d'une trajectoire de décarbonation du portefeuille d'investissement, le Groupe entend poursuivre cette dynamique de manière progressive, notamment à travers :

- le renforcement du suivi des émissions financées et des trajectoires climatiques des portefeuilles ;
- l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ESG ;
- l'intégration progressive de critères ESG renforcés dans les arbitrages d'investissement ;
- et le renforcement du dialogue avec les sociétés de gestion partenaires.

Compte tenu du caractère encore récent des dispositifs déployés et des limites méthodologiques existantes, le Groupe n'a pas encore défini d'objectifs chiffrés formalisés en matière de climat, biodiversité ou autres enjeux ESG (à l'exception des cibles portant sur les exclusions sectorielles du portefeuille à horizon 2030).

Les analyses réalisées constituent néanmoins une première base de travail permettant d'identifier les principaux enjeux ESG du portefeuille et d'orienter progressivement les futures actions prioritaires, en cohérence avec les évolutions réglementaires, les bonnes pratiques de marché et le positionnement du Groupe en accord avec la politique d'investissement responsable.

4. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Les investissements immobiliers constituent un pilier historique de la stratégie du Groupe Monceau Assurances. Ils contribuent à la diversification des actifs, à la génération de revenus récurrents et à la constitution d'un patrimoine tangible majoritairement composé d'immeubles de bureaux.

En France, les deux principales sociétés civiles immobilières du Groupe – **Monceau Investissements Immobiliers (MII)** et la **Société Civile Centrale Monceau (SCCM)** – détiennent **70 immeubles** représentant près de **270 000 m²**. Le patrimoine est réparti de manière relativement équilibrée entre Paris, l'Île-de-France et les régions. Il est constitué quasi exclusivement d'actifs de bureaux, comprenant à la fois des immeubles récents ou restructurés et un patrimoine historique haussmannien soumis à des contraintes architecturales spécifiques.

Le Groupe détient également un portefeuille immobilier au Luxembourg via la société **Monceau International Real Estate (MIRE)**, composé de **10 actifs** représentant environ **36 000 m²**.

La gestion du parc immobilier est assurée en interne et couvre les dimensions patrimoniales, techniques, financières et locatives. Les principaux enjeux stratégiques identifiés par le Groupe portent aujourd'hui sur :

- le maintien d'un niveau d'occupation élevé des actifs ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine dans le temps ;
- l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des immeubles afin de répondre aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des parties prenantes.

Dans ce contexte, le Groupe a engagé depuis plusieurs années une démarche progressive d'intégration des enjeux ESG dans la gestion de son patrimoine immobilier. Cette démarche s'est renforcée en 2025 avec l'adoption d'une première politique d'investissement responsable intégrant explicitement les actifs immobiliers.

Concernant les enjeux RSE, les dispositifs mis en place visent notamment à renforcer le suivi des consommations énergétiques, à identifier les leviers d'optimisation et à orienter les plans de travaux vers une trajectoire d'amélioration continue, notamment en lien avec les exigences réglementaires du décret tertiaire⁷.

Le Groupe privilégie une approche pragmatique et progressive, tenant compte des contraintes techniques et économiques propres au patrimoine immobilier existant, notamment pour les immeubles occupés ou présentant des contraintes patrimoniales fortes.

⁷ Le Décret Tertiaire impose à tous les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de réduire progressivement leur consommation d'énergie, afin de contribuer à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

4.1. Investissements immobiliers – Politique d'investissement responsable

Depuis 2025, le Groupe Monceau Assurances s'est doté d'une politique d'investissement responsable, validée par le Conseil d'administration, qui prévoit l'intégration systématique des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement, y compris pour les investissements immobiliers.

Cette politique s'applique pleinement aux actifs immobiliers, avec une approche structurée couvrant à la fois les acquisitions et la gestion du patrimoine existant.

Acquisition de bâtiment	Bâtiment existant
Préalablement à toute acquisition, une analyse ESG est réalisée à l'aide de la grille AFREXIM bureaux, référentiel reconnu par les acteurs de marché. Cette grille permet d'évaluer la performance ESG des actifs selon plusieurs dimensions : • performance énergétique et environnementale ; • qualité technique et exploitation du bâtiment ; • critères liés à l'usage et à la gestion. Dans le cas d'actifs nécessitant une restructuration, cette grille constitue une base pour définir les actions à mettre en œuvre post-acquisition, avec pour objectif d'atteindre, à terme, une performance ESG minimale de niveau B. La grille AFREXIM, bien qu'issue de pratiques de marché, ne couvre pas l'ensemble des critères ESG et peut faire l'objet d'interprétations variables selon les acteurs. Elle constitue néanmoins un outil opérationnel structurant pour objectiver les décisions.	Pour les actifs existants, le Groupe déploie une démarche d'amélioration progressive reposant sur : • la réalisation d'audits énergétiques, notamment au titre du décret tertiaire ; • l'intégration des résultats de ces audits dans les plans de travaux. Le décret tertiaire constitue un cadre structurant, imposant une réduction progressive des consommations énergétiques (-40 % à horizon 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050), et orientant les priorités d'investissement. Il concerne toutes les constructions existantes et neuves, dont les bâtiments ont une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² sont concernées.

4.2. Atténuation du changement climatique – Actions principales

Le secteur immobilier représente un enjeu majeur de transition climatique en raison de son poids dans les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe Monceau Assurances a ainsi engagé plusieurs actions visant à améliorer progressivement la performance énergétique et environnementale de son patrimoine immobilier.

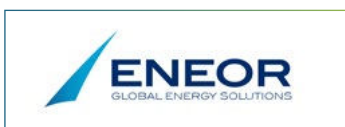
4.2.1. Suivi des consommations énergétiques

En France, la maîtrise des consommations énergétiques est progressivement intégrée à la gestion courante du parc immobilier, au-delà des seules opérations de rénovation. Cette démarche repose d'abord sur une meilleure connaissance des consommations réelles des bâtiments.

Depuis 2020, Monceau Assurances utilise la plateforme Deepki pour centraliser et suivre les données énergétiques, environnementales et de consommation d'eau de ses actifs immobiliers. À date, l'outil couvre l'ensemble des bâtiments soumis au décret tertiaire, représentant 65 immeubles. La plateforme permet non seulement de suivre les consommations par type d'énergie, mais également de comparer la performance des actifs avec des références similaires afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de prioriser les actions correctives.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE



Entre 2023 et 2024, des audits énergétiques ont été réalisés par ENEOR sur 53 immeubles, couvrant plus de 90% des actifs immobiliers français concernés.

Ils ont permis d'identifier les principaux postes de consommation et de définir des leviers d'optimisation énergétique et des travaux prioritaires à intégrer progressivement aux plans pluriannuels de travaux.

Le Groupe agit également sur la sobriété énergétique de son patrimoine : mise à jour des Diagnostics de Performance Énergétique, ajustement des consignes de chauffage et climatisation et sensibilisation des occupants aux écogestes.

La performance énergétique repose à la fois sur la qualité technique des bâtiments et sur les usages quotidiens.

Au Luxembourg, chacun des actifs dispose d'un certificat de performance énergétique, également appelé passeport énergétique. Ce document réglementaire constitue un outil de pilotage permettant d'évaluer la performance des bâtiments, de prioriser les investissements de rénovation et de suivre les progrès réalisés dans le temps.

4.2.2. Recours aux énergies renouvelables

Afin de réduire l'empreinte climatique du parc immobilier, le Groupe Monceau Assurances privilégie l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela est techniquement réalisable, notamment grâce au raccordement aux réseaux urbains, permettant de réduire les émissions de carbone liées au chauffage et à la climatisation.

En revanche, la mise en place de panneaux solaires reste limitée en raison des contraintes réglementaires des grandes métropoles, qui délivrent peu d'autorisations pour ce type d'installation.



4.2.3. Rénovations d'immeubles et amélioration de la performance énergétique

La gestion des actifs immobiliers du Groupe Monceau Assurances intègre une démarche volontariste en matière de performance environnementale, avec un double objectif : réduire progressivement l'empreinte énergétique du patrimoine tout en améliorant le confort des occupants et la valorisation durable des actifs.

Les principaux objectifs des programmes de rénovation visent à :



Le patrimoine du Groupe étant en grande partie constitué d'immeubles haussmanniens parisiens, les opérations de rénovation sont soumises à des contraintes techniques et architecturales spécifiques, avec une attention particulière portée à la préservation du patrimoine bâti, souvent sous la supervision des Architectes des Bâtiments de France. Dans ce cadre, les restructurations menées intègrent progressivement des solutions favorisant une énergie plus décarbonée et une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le Groupe développe également des pratiques d'économie circulaire lors des opérations de rénovation : recours aux réemploi lorsque cela est possible, conception facilitant le démontage et dons ponctuels d'équipements neufs ou réutilisables.

Lorsque des rénovations complètes ne peuvent être engagées, notamment en site occupé, des actions ciblées sont privilégiées sur les équipements les plus énergivores, en particulier les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC).

Une attention particulière est portée aux immeubles haussmanniens parisiens, compte tenu de leurs contraintes techniques et architecturales ainsi que des enjeux liés à la préservation du patrimoine bâti.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

4.2.4. Labels de qualité environnementale

Le Groupe poursuit également une démarche de certification progressive de son patrimoine immobilier. Environ 30 % des surfaces détenues disposent aujourd'hui d'un label environnemental ou énergétique.



Au Luxembourg, les 7 immeubles de bureaux du portefeuille bénéficient d'une certification BREEAM Construction, référentiel international évaluant la performance environnementale des bâtiments neufs ou restructurés selon plusieurs critères tels que l'énergie, les matériaux, la gestion de l'eau, le confort des occupants ou encore la mobilité.

Le Groupe engage désormais une évolution progressive vers la certification BREEAM In-Use, dédiée aux bâtiments en exploitation, qui vise à renforcer le suivi des performances opérationnelles, des consommations énergétiques et des pratiques de gestion durable des actifs dans le temps.

Ces démarches contribuent à améliorer la qualité environnementale des actifs, renforcer leur attractivité locative et accompagner leur valorisation à long terme.



FOCUS : 36 ARCADE : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Situé au cœur de Paris, entre la place de la Madeleine et l'Opéra, le projet « 36 Arcade » illustre l'approche du Groupe Monceau Assurances en matière de gestion durable de son patrimoine immobilier.

Cette opération consiste à réhabiliter un ensemble immobilier de bureaux composé d'un immeuble haussmannien et d'une extension plus récente datant des années 1970. Le projet vise à améliorer significativement la performance énergétique du bâtiment tout en préservant ses qualités architecturales et patrimoniales. Les travaux privilégient une démarche de rénovation responsable, fondée notamment sur le réemploi de matériaux, l'amélioration de l'isolation thermique et le recours à des solutions énergétiques performantes. Le bâtiment est ainsi raccordé aux réseaux urbains de chauffage et de refroidissement, contribuant à réduire son empreinte environnementale. Une attention particulière est également portée à la valorisation du patrimoine existant : façades historiques, escaliers, éléments de serrurerie et détails architecturaux sont restaurés

afin de préserver l'identité du lieu tout en l'adaptant aux usages et aux exigences environnementales d'aujourd'hui.

À travers ce projet, Monceau Assurances illustre sa volonté de concilier préservation du patrimoine et transition environnementale dans une perspective de long terme.

02 | PARTIE

INVESTISSEUR RESPONSABLE

FOCUS : IMMEUBLE LE CORNER



Acquis en 2024, l'immeuble Le Corner fait partie du portefeuille d'actifs immobiliers de la société Monceau International Real Estate. Il se situe à proximité du hub multimodal de Howald à Luxembourg (ensemble immobilier mixte de plus de 42 500 m² répartis sur 3 îlots et 5 bâtiments). The Corner constitue l'un des 3 immeubles de bureaux. Composé de 7 étages, il développe 6 862 m² de bureaux de haut standing. Il dispose de la certification BREEAM Excellent. Ce bâtiment a été aménagé pour répondre au confort des utilisateurs et propose de nombreux services (salle de fitness, rooftop aménagé, parking à vélos, bornes de recharge électriques). Sa localisation permet également une grande accessibilité avec les transports en commun à proximité.



4.3. Cibles & perspectives

L'ensemble des actions engagées s'inscrit dans une démarche progressive et pragmatique visant à améliorer durablement la performance énergétique du parc immobilier, renforcer la résilience des actifs et accompagner la transition environnementale du patrimoine du Groupe Monceau Assurances.

À ce stade, le Groupe ne dispose pas encore d'un dispositif pleinement consolidé permettant de mesurer de manière exhaustive les réductions d'émissions de gaz à effet de serre associées aux actions mises en œuvre sur le portefeuille immobilier (rénovations, modernisation des équipements techniques, actions de sobriété énergétique, maintenance, etc.). Cette situation s'explique notamment par le caractère encore récent des dispositifs de collecte et de centralisation des données, ainsi que par les limites actuelles liées à l'harmonisation et à la disponibilité des données énergétiques.

Le Groupe entend ainsi poursuivre le renforcement de ses outils de suivi énergétique et environnemental, notamment à travers :

- l'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de la couverture des données collectées ;
- l'exploitation progressive des résultats des audits énergétiques et diagnostics techniques ;
- la définition, à moyen terme, d'indicateurs et de trajectoires de réduction des consommations énergétiques et des émissions associées.

Parallèlement aux actions techniques engagées sur les bâtiments, le Groupe prévoit également de renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement des parties prenantes internes et externes. Des démarches de sensibilisation aux enjeux climatiques et immobiliers durables seront progressivement déployées auprès des collaborateurs, notamment à travers l'organisation d'ateliers pédagogiques tels que la Fresque du Climat ou la Fresque de l'Immobilier Durable pour les équipes concernées. Le Groupe souhaite également poursuivre les actions de sensibilisation auprès des locataires et occupants des immeubles afin de favoriser l'adoption d'écogestes et de pratiques de consommation plus sobres, en cohérence avec les objectifs de maîtrise des consommations énergétiques.

À travers cette dynamique d'amélioration continue, le Groupe Monceau Assurances entend renforcer progressivement l'intégration des enjeux de durabilité dans la gestion de son patrimoine immobilier, dans une logique de création de valeur de long terme, de préservation des actifs et d'accompagnement de la transition énergétique.



03

EMPLOYEUR RESPONSABLE

03 PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

1. LA RSE VUE PAR NOS MÉTIERS – EMPLOYEUR RESPONSABLE



Entretien avec Manon DEWOST
Responsable Relations Sociales

Pouvez-vous nous présenter votre rôle ?

En tant que Responsable des Relations Sociales, j'accompagne le Groupe sur l'ensemble des sujets liés au dialogue social, aux relations avec les partenaires sociaux et aux conditions de travail des collaborateurs en France.

Mon rôle consiste également à contribuer à la mise en œuvre des accords et dispositifs RH, en veillant à maintenir un cadre de travail cohérent avec les valeurs mutualistes de Monceau Assurances.

Le Groupe a engagé depuis plusieurs années des démarches autour de la QVCT. Comment cette dynamique s'est-elle construite ?

Les enjeux de qualité de vie et des conditions de travail occupent une place importante chez Monceau depuis plusieurs années. Le Groupe a engagé dès 2022 une démarche de co-construction autour de la qualité de vie et des conditions de travail, associant les collaborateurs, les managers, les représentants du personnel et la Direction des Ressources Humaines. Ces échanges ont conduit à la signature d'accords QVCT applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe. Ils constituent aujourd'hui le principal cadre structurant de la politique RH et couvrent notamment l'organisation du travail, le développement professionnel, l'égalité professionnelle, la diversité ainsi que la santé et le bien-être au travail.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la culture historique du Groupe, fondée sur la proximité, la solidarité et l'attention portée aux équipes.



Pourquoi les enjeux RSE sont-ils aujourd'hui importants dans le domaine des ressources humaines et quelles sont les priorités du Groupe pour les prochaines années ?

Les enjeux RSE sont étroitement liés aux ressources humaines, car ils concernent directement les femmes et les hommes qui font vivre l'entreprise. Dans un contexte de transformation des métiers, d'évolution des attentes des collaborateurs et d'attractivité des talents, les sujets liés à la qualité de vie au travail, à la formation, à la diversité ou encore à l'engagement deviennent des enjeux stratégiques.

Les prochaines années seront marquées par plusieurs enjeux importants pour le Groupe : l'accompagnement des évolutions des métiers, le développement des compétences, l'attractivité et la fidélisation des talents, ainsi que la poursuite des actions en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail.



03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

2. POLITIQUES RELATIVES AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Le Groupe Monceau Assurances veille à proposer à ses collaborateurs un cadre de travail respectueux, inclusif et favorable à l'épanouissement professionnel, en s'appuyant sur un dialogue social structuré avec ses principales parties prenantes internes, notamment les collaborateurs et leurs représentants.

Cet engagement s'est traduit en particulier, en France, par la signature en 2024 d'**accords relatifs à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**. Ces accords, déployés de manière progressive sur des thématiques prioritaires en co-construction avec des salariés volontaires, reflètent la volonté du Groupe de structurer un dialogue social de proximité et orienté vers l'amélioration continue des conditions de travail.

Au sein des différentes entités du Groupe Monceau Assurances, les modalités de dialogue et de prise en compte des attentes des collaborateurs sont adaptées aux spécificités de chaque environnement national : France, Belgique et Luxembourg.



Pour Monceau Assurances France, elles reposent notamment sur le Comité Social et Économique (CSE), les commissions spécialisées qui en découlent et les dispositifs issus des accords QVCT.



En Belgique, il n'existe pas d'instances représentatives du personnel compte tenu de la taille de l'entreprise. La direction affiche néanmoins sa volonté de favoriser la communication directe et l'implication de chacun, notamment à travers des enquêtes sur l'organisation du travail.



Au Luxembourg, il n'y a pas d'accord formalisé mais la Convention Collective des Assurances invite les entreprises à traiter ces sujets annuellement en collaboration avec la Délégation du Personnel (élue tous les trois ans).

En 2025, le périmètre Monceau Assurances France a fait l'objet de la reconnaissance d'une **Unité Économique et Sociale (UES)**, permettant de regrouper les différentes instances représentatives du personnel en un CSE unique et de négocier des accords collectifs d'entreprise communs. À l'issue des élections de septembre 2025, ce CSE est composé de 28 membres élus et constitue désormais l'instance centrale du dialogue social en France. Il s'est réuni à plusieurs reprises depuis sa création.

Des commissions spécialisées ont également été instituées afin d'assurer un suivi opérationnel des enjeux sociaux prioritaires :

- la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail, qui se réunit au minimum trois fois par an afin de participer à l'amélioration de la sécurité, la santé et les conditions de travail ;
- la Commission Sociale, qui se réunit au minimum deux fois par an, afin d'intervenir principalement sur des thématiques relevant de la consultation annuelle relative à la politique sociale (égalité professionnelle, emploi des salariés expérimentés...).



Le Groupe Monceau Assurances prend en compte les impacts de sa stratégie et de l'évolution de ses métiers et de ses collaborateurs. Les actions engagées en matière de transformation, de QVCT, de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels visent à prévenir les risques psychosociaux, à favoriser l'adaptation aux évolutions des métiers et à préserver des conditions de travail de qualité.

L'écoute des collaborateurs et de leurs représentants constitue un levier essentiel de cette démarche. Elle s'appuie sur le baromètre « Bien-être au travail », ainsi que sur les entretiens annuels et managériaux. Ces dispositifs permettent d'identifier les attentes, d'ajuster les politiques RH et d'alimenter les plans d'action dans une logique d'amélioration continue.

La stabilité, le développement et l'engagement des collaborateurs constituent des facteurs essentiels à la pérennité du modèle. La transformation des activités et des métiers peut en effet générer des impacts sociaux, tandis que la capacité à attirer, former, développer et fidéliser les talents représente un enjeu majeur pour assurer la continuité des activités et maintenir la qualité de la relations avec les sociétaires et clients.

Afin de prévenir les impacts négatifs et d'accompagner les évolutions de son organisation, le Groupe Monceau Assurances s'appuie sur :

- **un recours majoritaire aux contrats à durée indéterminée**, favorisant la stabilité de l'emploi et l'ancrage des compétences ;
- **des dispositifs de gestion des parcours et de développement des compétences** à travers les entretiens professionnels, les formations et les dispositifs réglementaires applicables à certains métiers et ;
- **des politiques et actions** en matière de QVCT, de diversité, d'inclusion et de prévention des risques psychosociaux.

Le périmètre de cette section couvre les salariés du Groupe Monceau Assurances.

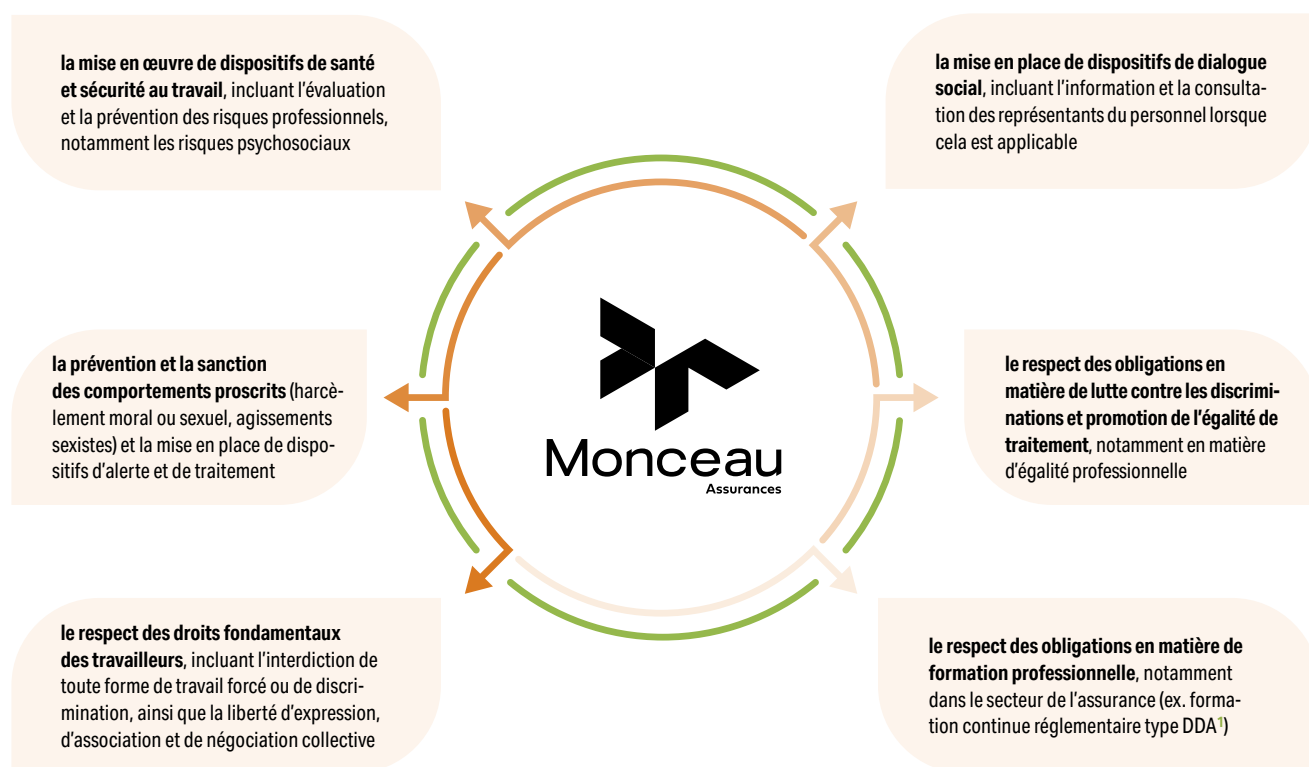
Ces dispositifs contribuent à construire un cadre de travail commun, fondé sur l'écoute, l'équité, le développement des compétences et la qualité du dialogue social.

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

À ce stade, les impacts négatifs identifiés sont principalement ponctuels et individuels, et aucun impact systémique majeur n'a été identifié à l'échelle du Groupe. Néanmoins, le Groupe Monceau Assurances s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, visant à renforcer l'anticipation des risques et l'adaptation de ses politiques et process RH aux évolutions de son environnement.

Le Groupe Monceau Assurances opère dans des pays de l'Union Européenne (France, Belgique, Luxembourg) disposant de cadres réglementaires exigeants en matière de droit du travail et de protection des salariés. À ce titre, il est tenu de respecter un socle commun d'obligations, notamment :



Par ailleurs, le cadre réglementaire européen continue d'évoluer, notamment avec la **directive européenne sur la transparence des rémunérations** adoptée en 2023, qui devra être transposée dans les droits nationaux d'ici juin 2026. Cette directive vise à **renforcer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**, en imposant notamment des obligations accrues de transparence sur les niveaux de rémunération, de reporting sur les écarts de salaire et, le cas échéant, la mise en œuvre de mesures correctives. Le Groupe suit activement ces évolutions afin d'anticiper leur mise en œuvre progressive.

¹ La directive Européenne sur la distribution d'assurances (DDA) instaure une formation obligatoire pour toute personne impliquée dans la distribution de produits d'assurance. Cette formation doit être déployée chaque année et concerne tout professionnel du sujet sur un format de 15 heures.



Ces exigences constituent un cadre structurant que le Groupe applique dans l'ensemble de ses entités, au-delà duquel certaines politiques et actions spécifiques peuvent être déployées localement.

Au-delà du respect des obligations réglementaires, le Groupe Monceau Assurances s'appuie, en France, sur les accords Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) qui constituent à ce stade le principal cadre formalisé de sa politique sociale. Ces accords sont issus d'une démarche de co-construction, débutée en 2022 avec les collaborateurs, les managers, les représentants du personnel et la Direction des Ressources Humaines (DRH). Ils reprennent la synthèse des échanges qui ont eu lieu entre les participants (élus des CSE, membres de l'équipe RH et collaborateurs qui se sont inscrits à la suite de l'appel à volontaires diffusé via l'intranet Intr'actifs).

Accords relatifs à la qualité de vie et des conditions de travail (Accords QVCT) Monceau Assurances France

Éléments clés	• Conclu pour une durée indéterminée • Amélioration durable de la qualité de vie et les conditions de travail des collaborateurs en s'appuyant sur plusieurs axes structurants : l'organisation du travail, le soutien au développement professionnel, la diversité, l'inclusion et l'égalité des genres et des rémunérations et la promotion d'un environnement de travail favorable à la santé physique, mentale et sociale, etc. • Suivi annuel prévu par une commission dédiée (la Commission de suivi), incluant représentants de la direction, élus du CSE et salariés volontaires.
Périmètre d'application	Ensemble des salariés des entités françaises de la SGAM Monceau Assurances
Instance responsable	Direction des Ressources Humaines, responsable de sa mise en œuvre, en lien avec les directions opérationnelles concernées.
Mise à disposition auprès des parties prenantes	Mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs via les canaux internes de communication (intranet, affichage, réunions d'équipes), garantissant ainsi l'information et l'appropriation par toutes les parties prenantes internes.

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

Amélioration générale du cadre et du bien-être au travail Parcours d'intégration Evolution du travail (numérique, charge et temps de travail, etc.) Conciliation vie professionnelle et vie personnelle Relation de travail	Diversité, inclusion et bien-vivre ensemble Handicap Accompagnement des âges de la vie (jeunes, parentalité et aidants familiaux, seniors)	Prévention du harcèlement et lutte contre les agissements sexistes Actions de prévention Gestion des situations de harcèlement et agissements sexistes	Egalité professionnelle entre femmes et hommes Recrutement Formation professionnelle Rémunération et promotions	Prévention des risques psychosociaux Facteurs et évaluation des risques Prévention des risques Accompagnement des collaborations en situation conflictuelle
--	---	---	---	---

Lien entre les accords QVCT et les IRO identifiés concernant le Personnel de l'entreprise

Impact négatif potentiel en lien avec des pratiques de recrutement ou de gestion des parcours professionnel prenant en compte la diversité des profils.	✓		✓	
Impact négatif potentiel sur les salariés en lien avec des comportements proscrits (harcèlement, discrimination) ou en lien avec les risques psychosociaux.		✓		✓
Impact négatif potentiel sur l'employabilité des collaborateurs du Groupe Monceau Assurances lié à une gestion insuffisante du développement des compétences			✓	
Risque de pertes de parts de marché en lien avec un déficit de compétences clefs ou une mauvaise adaptation aux évolutions du marché			✓	



De manière plus précise, l'accord QVCT présente les rôles et responsabilités de chacun pour mobiliser et sensibiliser les acteurs concernés, autour des principaux enjeux suivants :

Identification des 4 volets prioritaires dans le déploiement de l'accord QVCT pour 2025 comme présentés dans le paragraphe **4.1 Périmètre Monceau France**

Le déploiement de ces accords ainsi que des actions phares qui en découlent (détaillées au paragraphe 1.6 de cette section) est suivi par une commission dédiée, la Commission de suivi, qui se réunit au moins deux fois par an, au cours du premier et du dernier trimestre. Elle est composée de membres de l'équipe RH, de collaborateurs volontaires et/ou élus du CSE. Cette commission est pilotée par le référent QVCT (responsable des relations sociales au sein de la direction des Ressources Humaines) et le directeur des Ressources Humaines.



En Belgique, au regard de la taille d'Aedes, le respect de la législation en vigueur en matière de prévention et de protection au travail relève du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT) représenté par le Conseiller en Prévention, ainsi que du Service externe de prévention et de protection au travail, organisme partenaire de l'entreprise. À noter également que l'entité Aedes dispose d'une politique d'intégrité, mise à jour en février 2023. Cette politique est présentée également dans la partie relative aux Informations sur la gouvernance.

Sur les sujets RH, elle mentionne notamment :

- qu'Aedes condamne fermement toute forme de discrimination et s'engage à lutter contre toute forme de violence ou de harcèlement qui pourrait se présenter en son sein ;
- qu'Aedes veille également au bien-être de ses collaborateurs et met en place dans ce but un cadre favorable à l'épanouissement de chacun dans le cadre professionnel via notamment la promotion du sport, l'organisation d'*incentives* et d'activités d'entreprise, la tenue d'une lettre d'information interne, etc.



Au Luxembourg, en l'absence d'un dispositif équivalent à la QVCT, la délégation du personnel dispose d'un droit d'accès régulier à des indicateurs RH (turnover, contrats à durée déterminée, répartition par genre et âge), contribuant au suivi des conditions de travail et des pratiques sociales. Par ailleurs, Vitis Life s'attache à promouvoir ses valeurs (convivialité, partenariat, progrès et orientation client), déclinées en comportements attendus et intégrées dans les évaluations annuelles. À ce stade, les politiques formalisées en matière sociale restent limitées. Plusieurs dispositifs sont toutefois en cours de structuration, notamment relatifs au droit à la déconnexion, à la prévention du harcèlement et à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques managériales. Ces éléments sont actuellement à l'état de projet.

À fin 2025, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas encore d'une politique RH harmonisée à l'échelle de l'ensemble de ses entités. Néanmoins, les accords QVCT constituent un socle structurant en France, intégrant des mesures concrètes en matière de diversité, d'égalité professionnelle, de prévention des risques psychosociaux et de lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement, et pouvant inspirer progressivement des démarches similaires au sein des autres entités du Groupe.

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

3. DIALOGUE SOCIAL

Le Groupe Monceau Assurances privilégie un dialogue social de proximité, favorisant un climat de confiance et permettant d'intégrer les attentes des collaborateurs dans la gestion des impacts sociaux.

Ce dialogue s'appuie à la fois sur des instances représentatives du personnel et sur plusieurs dispositifs déployés au sein des entités.

Quatre principaux processus structurent ce dialogue :

Baromètre « Bien-être au travail » et enquêtes	Entretiens de parcours professionnels et entretiens annuels
Le Groupe recueille régulièrement la perception des collaborateurs via des enquêtes internes, dont le baromètre « Bien-être au travail » déployé en France depuis 2021. - Pour Monceau France, ce dispositif permet d'évaluer l'engagement, les conditions de travail, le bien-être au travail, la politique QVCT ou encore les risques psychosociaux. Les résultats sont analysés par la direction et partagés avec les instances représentatives du personnel afin d'orienter les plans d'actions RH. - Au Luxembourg, il est envisagé d'implémenter des enquêtes anonymes auprès des salariés, comme celles initiées lors de la crise sanitaire Covid 19. Actuellement, la taille de la structure luxembourgeoise permet des échanges sur les intérêts et le point de vue des salariés tous les trimestres, lors des réunions RH où tous les salariés sont conviés.	Les entretiens annuels et de parcours professionnels constituent un canal structurant de dialogue individuel. Ils permettent d'aborder les missions, la charge de travail, les perspectives d'évolution et les besoins en formation. - En France, les entretiens de parcours professionnels menés annuellement entre les collaborateurs et leurs managers permettent aux collaborateurs de faire le point sur leurs missions, leurs souhaits de développement de compétences... - En Belgique, il n'existe pas d'obligation légale mais le Groupe a mis en place un système d'évaluation annuelle permettant de garantir au minimum un temps d'échange formalisé et privilégié entre le manager et son collaborateur. - Au Luxembourg, les entretiens annuels d'évaluation, appelés « bilan annuel » permettent de faire le point entre le salarié et son responsable sur l'atteinte des objectifs, les besoins en formation ou encore l'alignement avec les valeurs de Vitis Life et du Groupe Monceau Assurances.
Dialogue managérial	Temps d'échanges formels et informels
Les managers jouent un rôle clé dans le recueil et la remontée des préoccupations des collaborateurs. Ils sont accompagnés par des formations au management et à la communication. - En France, les managers sont régulièrement formés à la communication non violente, travaillant ainsi une posture d'écoute active et une culture du « feedback ». - En Belgique, un parcours managérial complet a été inscrit au plan de formation pour permettre aux jeunes managers ainsi qu'aux managers-experts de développer leurs postures managériales, en travaillant notamment sur la culture du « feedback » en interne. - Au Luxembourg, cet accompagnement repose davantage sur des approches de coaching ciblé. Ce dialogue continu permet une identification précoce des situations individuelles et des risques éventuels.	Le Groupe organise régulièrement des temps d'échanges collectifs, tels que des réunions d'équipe, des événements internes ou des rencontres avec la direction. Ces formats favorisent la diffusion d'information, la cohésion et l'expression des collaborateurs. Des dispositifs spécifiques existent selon les entités, par exemple : petits déjeuners dédiés, journées d'accueil des nouveaux arrivants, des séminaires annuels regroupant les collaborateurs, les managers et les directeurs dans un esprit de convivialité, fidèle à la culture interne du Groupe. Au Luxembourg, la convivialité est également au cœur de la relation de travail et une collaboration a été mise en place avec le comité des fêtes afin que tous les trimestres, une activité fédératrice et propice aux échanges informels soit organisée par l'un des départements.



3.1. Dispositif d'alerte et traitement des signalements

Un dispositif d'alerte Waserman est déployé à l'échelle du Groupe. Accessible via les intranets des entités, il permet à tout collaborateur de signaler une situation de manière confidentielle, notamment des cas de discriminations, des comportements proscrits, des situations de harcèlement ou d'agissements sexistes. Les signalements sont recueillis et analysés par la Direction de l'Audit, garantissant l'indépendance du traitement. Des investigations peuvent être menées et des mesures correctrices mises en œuvre, en lien avec les Ressources Humaines et les directions concernées.

Ce dispositif est présenté de manière plus détaillée dans la partie relative aux Informations sur la gouvernance.

3.2. Référents et procédures dédiées

Plusieurs canaux complémentaires permettent une remontée opérationnelle et un traitement des situations individuelles, comme des référents dédiés (harcèlement, QVCT, handicap, etc.) et des procédures spécifiques, notamment en matière de prévention et de traitement du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Ces dispositifs permettent d'identifier les situations à risque, d'accompagner les collaborateurs concernés et de mettre en œuvre des actions correctrices adaptées.

3.3. Dialogue managérial de proximité

Les managers constituent un canal de remontée de premier niveau, soutenu par des actions de formation favorisant l'écoute active et la culture du feedback. Ils contribuent à détecter les situations sensibles et à orienter les collaborateurs vers les dispositifs appropriés.

3.4. Organisation de proximité et échanges directs

Dans certaines entités, notamment en Belgique et au Luxembourg, le dialogue repose davantage sur des échanges directs avec les équipes RH et la direction, favorisés par la taille des structures. Ce fonctionnement permet une prise en charge rapide et individualisée des situations, en complément des dispositifs Groupe.

L'ensemble de ces dispositifs permet à l'ensemble des entités du Groupe Monceau Assurances de garantir l'accessibilité des canaux de signalement à l'ensemble des collaborateurs, le traitement des situations et la mise en œuvre de mesures correctrices, dans une logique d'amélioration continue du cadre de travail et de prévention des impacts négatifs.

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

FOCUS : BAROMÈTRE « BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL »



Note moyenne de satisfaction relative
au bien-être général : **7,6 / 10**

Note moyenne de satisfaction relative
à la situation professionnelle : **7,0 / 10**

Le baromètre « Bien-être au travail », initié lors de la crise sanitaire et désormais déployé annuellement pour le périmètre Monceau France, constitue un outil structurant de mesure, de pilotage et de dialogue interne, intégré aux accords QVCT depuis 2024. Il permet d'évaluer régulièrement la satisfaction des collaborateurs, leur niveau d'engagement et leur perception sur différentes thématiques telles que :

- l'environnement et conditions de travail,
- la charge de travail,
- le droit à la déconnexion,
- l'ambiance générale,
- les comportements discriminatoires,
- la liberté d'expression,
- la prise en compte des besoins spécifiques des salariés en situation de handicap,
- les actions de QVCT.

Administré en ligne de manière confidentielle et anonyme, ce dispositif offre également la possibilité aux collaborateurs de lever volontairement leur anonymat afin d'être recontactés par les

Ressources Humaines, facilitant ainsi l'identification et le traitement de situations individuelles sensibles. Les résultats font l'objet d'analyses globales et par périmètre, partagées avec les directions et les instances représentatives du personnel, afin d'alimenter le dialogue social et d'orienter les actions à mettre en œuvre.

À ce stade, il n'existe pas de cibles chiffrées associées à ce baromètre. Néanmoins, l'analyse des évolutions dans le temps constitue un levier clé de pilotage, permettant de suivre les tendances de satisfaction et d'identifier des signaux faibles sur les principales thématiques RH, afin d'adapter en continu les plans d'actions et les priorités sur les sujets sociaux.

En 2025, la 6^e édition du baromètre a été proposée à l'ensemble des collaborateurs des entités françaises de Monceau Assurances disposant d'un accès à l'intranet entre le 29 septembre et le 14 novembre 2025. Le taux de participation s'élève à 62 % de l'effectif présent.



Monceau France



4. ACTIONS PRINCIPALES

Dans le prolongement des dispositifs décrits précédemment, le Groupe Monceau Assurances met en œuvre des actions ciblées visant à prévenir les impacts négatifs sur les collaborateurs, notamment en matière de risques psychosociaux, de discrimination, d'employabilité et de qualité de vie au travail.

4.1. Périmètre Monceau Assurances France

Pour les entités du périmètre Monceau Assurances France, le plan d'actions s'inscrit directement dans le cadre de l'accord QVCT, les mesures étant déployées progressivement, selon les priorités établies par la commission de suivi en charge.

En 2025, les actions s'articulent autour de **quatre thématiques prioritaires**, validées lors de la commission de décembre 2024 :



**Agissements sexistes,
harcèlement
et agressions sexuelles**



Salariés expérimentés



Santé au travail



Handicap

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

Sur la base de ces quatre thématiques, différentes actions collaboratives sont ainsi définies, dans un calendrier précis et en quatre grands temps dans l'année.

Thème	Actions principales	Horizon temporel	Avancement & résultats	Ressources allouées
 Agissements sexistes, harcèlement et agressions sexuelles	Création d'un quizz s'inspirant de celui de France Assureurs adapté au contexte du Groupe Monceau et diffusé le 25 janvier 2025 pour la journée nationale contre le sexisme	Lancement fin janvier et diffusion du podium final le 14 février 2025	152 répondants avec une moyenne supérieure à 12/15	Les actions sont coordonnées par la DRH et la référente QVCT, appuyées par des référents formés à la gestion des signalements (référents CSE harcèlements). Un groupe de travail de 6 volontaires a participé à 3 ateliers afin d'adapter le questionnaire et d'animer cette campagne.
	Rédaction d'une procédure « Agissements sexistes, harcèlement sexuel, agressions sexuelles en entreprise : comprendre et agir » pour sensibiliser au sujet et indiquer le mode opératoire pour les victimes ou témoins de situations	Diffusion à l'ensemble des collaborateurs en juillet 2025 sur l'intranet	Procédure validée par le CSE et les équipes du contrôle interne	
 Salariés expérimentés	Mise en place d'un groupe de travail dédié visant à identifier l'existant et les besoins des salariés afin de préconiser des mesures spécifiques pour accompagner la fin de carrière professionnelle	Lancement du groupe de travail dès février 2025	Plusieurs propositions validées par la Direction : adaptation de l'entretien annuel pour les salariés expérimentés, etc.	Les actions sont coordonnées par la DRH et la référente QVCT. Un groupe de travail de 11 volontaires a été initié depuis le mois de février 2025.
	Elaboration d'un guide «salariés expérimentés» afin de favoriser le maintien des seniors dans l'emploi et de les accompagner à se préparer au départ à la retraite	Diffusion sur l'intranet prévue en 2026 après finalisation et validation du guide	Plan du guide validé par le groupe de travail et en cours de rédaction	
 Santé au travail	Diffusion de 4 vidéos inspirantes et de fiches pratiques autour de la prévention et du bien-être pour mieux gérer la santé mentale, les conflits, les gestes et postures, et pour apaiser son mental	Juin 2025 pendant la semaine pour la qualité de vie au travail et les conditions de travail	N/A	Les actions sont coordonnées par la DRH et la référente QVCT.
	Mise en place d'un partenariat avec la société Prédilife , permettant aux collaborateurs volontaires de bénéficier d'un bilan de santé offert, personnalisé, à distance et confidentiel tous les 3 ans	Partenariat annoncé à la fin de la semaine QVCT	46 bilans de santé réalisés à fin 2025 présentant une satisfaction globale de 4/5 et un taux de recommandation de 100 %	Monceau France a signé un partenariat avec Prédilife pour 3 ans avec une possibilité d'offrir jusqu'à 100 bilans de santé par an aux collaborateurs.
 Handicap	Mise en place d'un groupe de travail dédié afin de recenser les actions existantes (accessibilité et adaptation des postes de travail, sensibilisation des équipes, accompagnement spécifique par la DRH, etc.) et réfléchir à de nouvelles initiatives	Lancement du groupe de travail dès novembre 2025	Plusieurs propositions en cours de déploiement (désignation de référent handicap et de relais dans les délégations, fiches pratiques synthétisant les droits des collaborateurs en situation de handicap, ...)	Les actions sont coordonnées par la DRH et la référente QVCT. Un groupe de travail de 11 volontaires a été initié depuis novembre 2025.
	Evènements initiés sur la fin de l'année : lancement de l'outil d'e-learning Zest', défi inter-entreprises Kiplin avec reversement d'une cagnotte au profit de la Fondation <i>Perce-Neige</i> , collaboration avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Berthier, session café Joyeux			À ce stade, Monceau Assurances a lancé une étude de faisabilité pour diverses mesures : diffusion des offres d'emploi sur des canaux spécialisés (Hello Handicap, Mission Handicap...), adhésion au label d'employeurs (Label HandiWe®)



FOCUS : « ZEST' » DE FRANCE ASSUREURS

Depuis juin 2023, France Assureurs, en partenariat avec Lemon Adds, met à disposition de l'ensemble de ses sociétés adhérentes le parcours Zest'. Cet outil d'e-learning ludique et pédagogique permet de sensibiliser les collaborateurs au handicap au travail et de les aider à adopter les bons comportements face aux différences.



Agrémenté de vidéos, ce parcours donne des clés pour :

- rappeler que la situation de handicap n'empêche pas la performance,
- connaître les compensations qui peuvent être facilement mises en place en entreprise,
- comprendre l'importance de déclarer son handicap.

Dans une logique d'amélioration continue, les travaux engagés se poursuivront en 2026 avec un élargissement des thématiques, notamment autour :

- du bien vivre ensemble et de la culture d'entreprise ;
- de la structuration des enjeux RSE ;
- du renforcement des démarches d'inclusion en lien avec le handicap ;
- et de la poursuite des actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les agissements sexistes, le harcèlement et les agressions sexuelles.

Enfin sur **les thématiques de formation**, Monceau Assurances met en œuvre des actions visant à **développer les compétences et à maintenir l'employabilité des collaborateurs**, en lien direct avec les enjeux de transformation de ses activités.

Les besoins en formation sont identifiés dans le cadre des entretiens de parcours professionnels annuels et consolidés au sein d'un processus structuré de recueil, d'analyse et d'arbitrage, piloté par la DRH en lien avec les managers et directions métiers. Une attention particulière est portée à l'équité d'accès à la formation, notamment à travers le suivi de la participation et le développement de formats adaptés (e-learning, formats courts). Des dispositifs spécifiques sont également prévus, notamment lors des retours de congés longue durée, afin d'accompagner les parcours professionnels.

En 2025, **le plan de formation a été renforcé**, avec un effort particulier sur :

- la cybersécurité, en réponse aux enjeux croissants liés aux systèmes d'information ;
- la refonte des formations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Ces actions mobilisent des ressources dédiées (budgets de formation, outils de suivi, équipes RH) et s'inscrivent dans une logique d'adaptation continue des compétences aux exigences réglementaires et opérationnelles. À ce stade, les actions sont déployées de manière continue, avec un suivi régulier des formations réalisées. L'efficacité du dispositif est appréciée au travers de la participation des collaborateurs et de l'adéquation des compétences aux besoins opérationnels.

03 | PARTIE

EMPLOYEUR RESPONSABLE

4.2. Entités en Belgique

En Belgique, la Direction RH déploie des accords (règlement de travail, accord télétravail...) qui permettant un **cadre de travail équitable** et un **équilibre entre vie privée et vie professionnelle**. Des actions spécifiques sont déployées en matière :

- d'intégration des nouveaux collaborateurs (parcours structuré) ;
- de formation, avec une attention particulière portée aux populations à risque et aux managers. À titre d'exemple, chaque collaborateur doit suivre au minimum 15 heures de formation par an.

4.3. Entités au Luxembourg

Au Luxembourg, les actions s'appuient sur une organisation de proximité, facilitant les échanges directs et l'identification rapide des besoins. Elles incluent notamment :

- des dispositifs d'intégration et de retour d'expérience (enquêtes d'étonnement) ;
- des actions de coaching individualisé en cas de besoin ;
- des initiatives favorisant la cohésion et le bien-être au travail, dans un environnement reconnu comme particulièrement « *family friendly* » (congés additionnels, flexibilité).

Des actions spécifiques sont également déployées pour répondre aux **enjeux d'employabilité et d'inclusion** :

- chez Digital Vision, la mise en place d'un plan de formation ciblé visant à accompagner la montée en compétences sur des métiers techniques liés aux systèmes d'information et au numérique ;
- chez Vitis Life, le déploiement d'une **charte "Women in Finance"**, accompagnée d'actions concrètes (groupes de travail, mentorat, réflexions collectives) pour promouvoir la place des femmes dans le secteur financier. À noter également que la revue salariale annuelle par département permet de comparer systématiquement les postes similaires (par genre, expérience...).



5. CIBLES ET PERSPECTIVES

À ce stade, le Groupe Monceau Assurances n'a pas encore défini de cibles chiffrées pour le suivi de ses IRO sociaux matériels. Néanmoins, un dispositif de pilotage est en cours de structuration afin d'aboutir, à moyen terme, à la définition de cibles mesurables et comparables entre entités.

Le Groupe assure d'ores et déjà un suivi régulier de ses principaux enjeux sociaux identifiés comme doublement matériels, en particulier la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle et la prévention des violences, du harcèlement et des risques psychosociaux ; en particulier en France avec le suivi des actions déployées dans le cadre de l'accord QVCT, tel que présenté précédemment. Le renforcement du pilotage visera à structurer un socle d'indicateurs sociaux harmonisés au niveau Groupe et à objectiver les progrès réalisés en matière de diversité, de climat social, de prévention des risques et de développement des compétences.

Plusieurs projets et axes d'engagements ont été discutés par les parties prenantes concernées, notamment lors des ateliers spécifiques à l'établissement de feuille de route dans le cadre de la stratégie RSE du Groupe Monceau Assurances.

Sur le volet **lutte contre les agissements sexistes, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles**, les priorités portent sur :

- en France, l'élaboration d'une charte du « bien vivre ensemble » (2026), le renforcement de la prévention des risques psychosociaux (sensibilisation des managers) et la mise à jour des DUERP² et du PAPRI Pact³ comme outil de pilotage des risques ;
- à moyen terme, la définition d'un cadre Groupe harmonisé (charte commune, référentiel de prévention, dispositifs de formation).

Concernant **la diversité (salariés expérimentés, handicap)**, les travaux portent sur :

- la poursuite de la réflexion concernant une éventuelle labellisation en France en faveur de l'inclusion des personnes en situation d'handicap ;
- la mise en œuvre d'un accord GPEC intégrant des dispositifs spécifiques pour les collaborateurs expérimentés (aménagement du temps de travail, maintien des droits à la retraite, accompagnement des fins de carrière) ;
- à moyen terme, une ambition d'intégration complète des enjeux de diversité dans les procédures RH (recrutement, promotion, rémunération).

Enfin, sur **la formation et le développement des compétences**, le Groupe Monceau Assurances prévoit de renforcer le dispositif avec :

- le déploiement d'une cartographie des compétences, afin d'anticiper les besoins de formation et d'accompagner les mobilités internes ;
- la mise en place d'une gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;
- le développement de formations spécifiques liées aux usages de l'intelligence artificielle, en cohérence avec les travaux en cours sur la gouvernance de ces outils.

² Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié.

³ Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail : document obligatoire destiné à renforcer la prévention et la santé au travail, constituant le plan d'action que les entreprises d'au moins 50 salariés doivent mettre en place après avoir réalisé leur évaluation des risques et rédigé leur DUERP.



04

ASSUREUR

RESPONSABLE

04 PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

1. LA RSE VUE PAR NOS MÉTIERS – ASSUREUR RESPONSABLE



Entretien avec Annabel BAUDOT
Secrétaire générale Groupe

Pouvez-vous nous présenter votre rôle au sein du Groupe Monceau Assurance ?

En tant que Secrétaire générale, j'interviens sur un ensemble de sujets transverses liés à la gouvernance, à la coordination des instances et à la vie institutionnelle du Groupe. Mon rôle couvre notamment l'organisation des conseils d'administration et des instances de décision, le suivi des mandats et des obligations juridiques, ainsi que les sujets institutionnels, statutaires et contractuels du Groupe.

Le secrétariat général regroupe également plusieurs autres activités sur des enjeux transverses liés à l'expérience Client, à la communication, au marketing ou encore à certains projets stratégiques de transformation. Cette position me conduit naturellement à intervenir sur les sujets de responsabilité sociétale, notamment autour de la culture d'entreprise, de l'ancrage territorial, du mécénat ou encore de la relation avec les sociétaires et clients.

Comment la raison d'être et les valeurs mutualistes se traduisent-elles concrètement dans le fonctionnement du Groupe ?

La raison d'être du Groupe Monceau Assurances reflète profondément notre identité mutualiste et notre vision de long terme. Cette raison d'être a été construite de manière collaborative, en associant des membres de nos conseils d'administration, les collaborateurs, mais également les clients et sociétaires par le biais d'une enquête auprès de 15 000 d'entre eux en 2024, afin qu'elle reflète réellement les convictions du Groupe. Elle traduit plusieurs valeurs fondatrices : la proximité, l'humain, le collectif, la responsabilité et le temps long. Ces valeurs s'expriment concrètement dans la relation avec les sociétaires, dans l'importance accordée à l'accompagnement humain, mais aussi dans notre ancrage territorial à travers le réseau d'agents implantés localement.



Nous restons convaincus que la proximité et la personnalisation de la relation constituent des éléments différenciants majeurs. Les retours de nos sociétaires montrent d'ailleurs que la qualité du contact humain, l'écoute et l'accompagnement restent au cœur de leur satisfaction et de leur fidélité.

Comment cette culture d'entreprise est-elle entretenue au quotidien ?

Le Groupe cherche à renforcer progressivement la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance à travers différents temps collectifs. Plusieurs événements structurants rythment ainsi la vie du Groupe : rencontres des agents généraux, assises des équipes commerciales, événements internes sur les différents sites ou encore séminaires de management réunissant les directions autour des priorités stratégiques du Groupe.

Depuis plusieurs années, des initiatives solidaires et collectives sont également développées auprès des collaborateurs, notamment autour d'actions de sensibilisation, d'événements solidaires ou d'initiatives en faveur du handicap. Le Groupe mène par ailleurs une réflexion plus globale sur son identité de marque et sa communication interne afin de renforcer la cohérence des messages et des pratiques à l'échelle de l'ensemble des équipes.

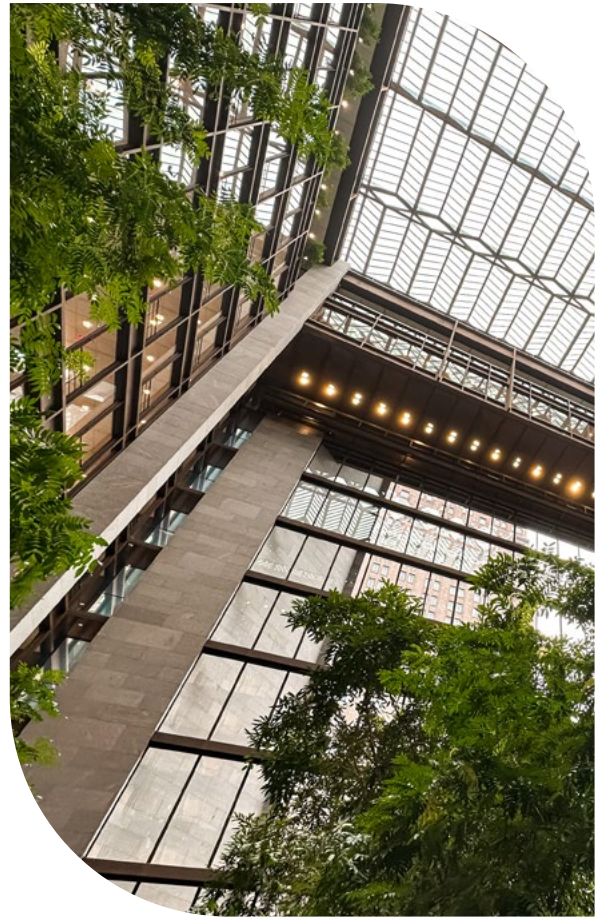
Quelle place occupe aujourd'hui le mécénat dans les engagements du Groupe ?

Historiquement, le Groupe soutenait certaines initiatives, notamment autour de la musique classique et du rayonnement culturel local autour de Vendôme. Depuis 2025, une démarche plus structurée est progressivement mise en place autour de plusieurs grands axes d'engagement : la culture et la musique, l'histoire, l'ancrage territorial et patrimonial, la recherche médicale ainsi que le handicap et l'inclusion.

Ces actions traduisent la volonté du Groupe de soutenir des initiatives cohérentes avec ses valeurs mutualistes, son histoire et son ancrage territorial, tout en développant progressivement une démarche de mécénat pérenne et davantage tournée vers l'intérêt général.

Quels sont les principaux enjeux pour les prochaines années ?

Le Groupe souhaite poursuivre la structuration progressive de sa démarche RSE. L'un des enjeux majeurs consiste également à rendre ces sujets plus concrets et plus accessibles pour les collaborateurs et les parties prenantes.



Au-delà des exigences réglementaires, la démarche RSE doit avant tout être comprise comme un projet collectif, en lien avec les métiers, les valeurs et le quotidien des équipes.

Le Groupe souhaite ainsi continuer à développer les actions favorisant la culture d'entreprise, l'ancrage territorial et l'accompagnement des sociétaires et clients.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

2. ENJEUX SOCIÉTAUX & ANCRAGE TERRITORIAL

En tant qu'assureur mutualiste historiquement ancré dans les territoires, le Groupe Monceau Assurances place depuis de nombreuses années la proximité et la relation humaine au cœur de son modèle. Cet ancrage constitue un élément structurant de son identité et se traduit à la fois par la présence territoriale de son réseau d'agents et de collaborateurs, par son attachement historique à certains territoires, ainsi que par la qualité des relations entretenues avec ses sociétaires et partenaires.

Le Groupe développe également progressivement une démarche visant à renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance autour de valeurs communes fondées sur le collectif, le temps long et l'accompagnement durable des parties prenantes. Cette dynamique s'accompagne d'actions de soutien à la vie locale, culturelle et associative, notamment à travers plusieurs initiatives de mécénat contribuant au rayonnement des territoires où le Groupe est historiquement implanté, en particulier à Vendôme.

2.1. Raison d'être

En 2024, le Groupe Monceau Assurances a engagé une réflexion collective visant à formaliser sa raison d'être, dans la continuité de son identité mutualiste et de ses valeurs historiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la cohérence entre la stratégie du Groupe, sa culture d'entreprise et les attentes de ses différentes parties prenantes.

Monceau Assurances

Pour vous, pour demain, pour longtemps.

Cette raison d'être s'inscrit dans la continuité du modèle mutualiste du Groupe et de ses valeurs historiques :

Dans une société où priment souvent l'individualisme et l'immédiateté, Monceau Assurances donne tout son sens, toute sa valeur, toute sa force au collectif, au savoir-faire et au temps long, en vous plaçant au cœur de sa mission d'assureur mutualiste.

La promesse qui en découle est la suivante :

Entre nous, un engagement, un accompagnement, un chemin partagé, pour longtemps.



Cette raison d'être reflète plusieurs éléments constitutifs de l'identité du Groupe : la proximité avec les sociétaires, l'ancrage territorial, la relation humaine, la solidarité mutualiste ainsi qu'une vision fondée sur le temps long et l'accompagnement durable des assurés à chaque étape de leur vie.

Sa construction a reposé sur une démarche participative associant l'ensemble des parties prenantes du Groupe. Des ateliers et consultations ont ainsi réuni administrateurs, directeurs, managers, collaborateurs, sociétaires et clients afin d'identifier les éléments différenciants du Groupe et les attentes prioritaires pour l'avenir.

Les travaux réalisés ont notamment mis en évidence plusieurs caractéristiques fortement associées à Monceau Assurances : un groupe à taille humaine, historiquement mutualiste, fondé sur la proximité, la confiance, la protection et la solidarité de long terme. Les enquêtes menées auprès des sociétaires et clients soulignent également l'importance accordée à la qualité de la relation humaine, à la proximité des conseillers et à l'ancrage territorial du Groupe.

Au-delà de sa dimension institutionnelle, cette raison d'être constitue un levier fédérateur pour accompagner les transformations du Groupe, renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs et structurer progressivement la démarche RSE autour d'un socle commun partagé.

2.2. Culture d'entreprise

Le Groupe Monceau Assurances s'attache à faire vivre une culture d'entreprise fondée sur ses valeurs mutualistes historiques : proximité, collectif, ancrage territorial, accompagnement dans la durée et relation humaine.

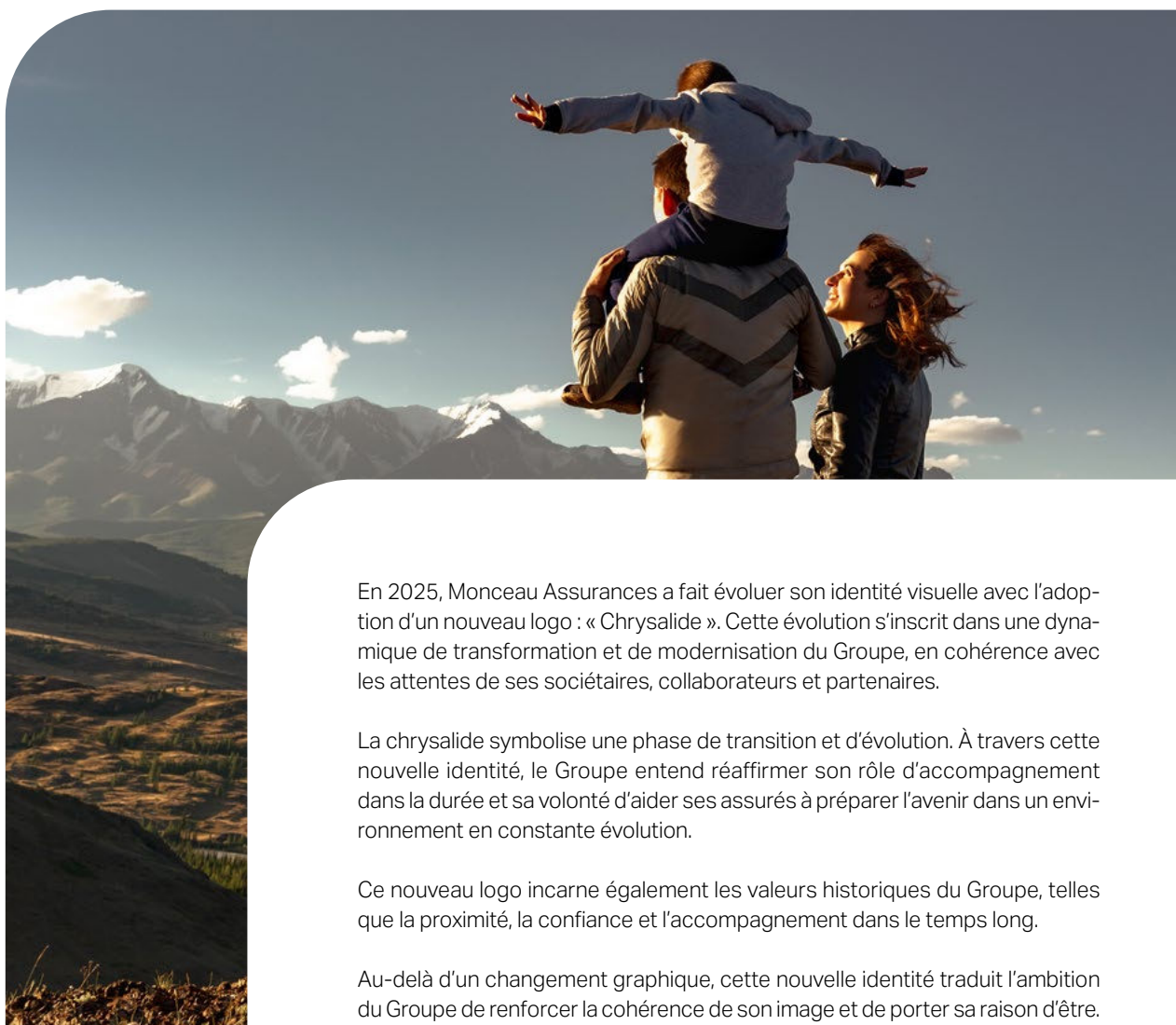
À ce stade, cette démarche ne repose pas encore sur une politique Groupe formalisée dédiée à la culture d'entreprise, mais sur un ensemble d'initiatives concrètes visant à renforcer le collectif, le sentiment d'appartenance et le partage d'une identité commune.



04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Focus : Nouvelle identité visuelle



En 2025, Monceau Assurances a fait évoluer son identité visuelle avec l'adoption d'un nouveau logo : « Chrysalide ». Cette évolution s'inscrit dans une dynamique de transformation et de modernisation du Groupe, en cohérence avec les attentes de ses sociétaires, collaborateurs et partenaires.

La chrysalide symbolise une phase de transition et d'évolution. À travers cette nouvelle identité, le Groupe entend réaffirmer son rôle d'accompagnement dans la durée et sa volonté d'aider ses assurés à préparer l'avenir dans un environnement en constante évolution.

Ce nouveau logo incarne également les valeurs historiques du Groupe, telles que la proximité, la confiance et l'accompagnement dans le temps long.

Au-delà d'un changement graphique, cette nouvelle identité traduit l'ambition du Groupe de renforcer la cohérence de son image et de porter sa raison d'être.



Le Groupe s'appuie également sur plusieurs temps forts et événements fédérateurs organisés tout au long de l'année afin de renforcer la cohésion entre les équipes, les réseaux et les différentes entités. Parmi les principales initiatives figurent notamment :

- les vœux de nouvelle année organisés sur les différents sites du Groupe ;
- les journées dédiées aux Agents Généraux ainsi que les Assises annuelles du réseau commercial Vie, organisées sous forme de séminaires, rassemblent les équipes terrain et les directions ;
- des événements internes de cohésion (Garden Party de Vendôme, « Happy Days » avec des activités de *teambuilding*, actions solidaires ou sportives comme le défi Kiplin ou Octobre Rose, parrainage du festival « *Namur is a Joke* » par Aedes) ;
- ainsi que des séminaires de direction permettant de partager les orientations stratégiques du Groupe, de renforcer la transversalité et de diffuser les bonnes pratiques entre métiers et entités.

Ces dispositifs contribuent au développement d'une culture d'entreprise commune, dans un contexte marqué par l'évolution des métiers, l'arrivée de nouveaux dirigeants et la volonté de renforcer l'orientation client ainsi que l'excellence opérationnelle à l'échelle du Groupe.

En parallèle, le Groupe renforce l'acculturation des collaborateurs aux enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale. Plusieurs initiatives seront engagées en 2026, avec notamment la mise en place d'un comité RSE Groupe chargé de définir, piloter la stratégie RSE, ainsi que de poursuivre la mise en œuvre des engagements associés. Elles incluent également le déploiement d'actions concrètes auprès des collaborateurs telles que la **Fresque du Climat®** et la **Fresque de l'Immobilier Durable**. Ces démarches ont vocation à associer davantage les équipes à la construction progressive de la stratégie RSE du Groupe Monceau Assurances et à favoriser une appropriation opérationnelle des enjeux ESG dans les différents métiers.

Janvier

Soirées des vœux

Temps de convivialité organisés sur les différents sites : Paris, Vendôme et réseaux commerciaux.

Avril

Assises du réseau Vie

Partage de la stratégie et des actualités du Groupe, remise de prix et temps de cohésion des équipes terrain.

Mai

Vision by Vitis

Conférence annuelle réunissant les partenaires et célébration des 30 ans de Vitis Life.

Juin

Conférence des Présidents et Assemblée Générale des 70 ans de Capma & Capmi
Échanges autour des orientations stratégiques, des enjeux du secteur et des perspectives de développement.

Juillet

Garden Party

Journée sur le site de Vendôme réunissant les collaborateurs de Paris et Vendôme dans un cadre convivial.

Journées Nationales des agents IARD et Vie

Ateliers de réflexion, échanges de pratiques et partage d'expériences entre les réseaux.

Septembre

Séminaire stratégique Groupe (COMEX / CODIR)

Temps de travail et de réflexion réunissant le COMEX et le CODIR autour des priorités et orientations du Groupe.

Octobre

Assemblée Générale du syndicat des agents généraux

Temps d'échange et de dialogue avec le réseau des agents généraux.

Octobre Rose

Campagne de sensibilisation menée à l'échelle du Groupe dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Novembre

Challenge solidaire Kiplin

Mobilisation des collaborateurs au profit d'associations engagées en faveur de l'inclusion.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Focus : Octobre Rose une mobilisation collective en image



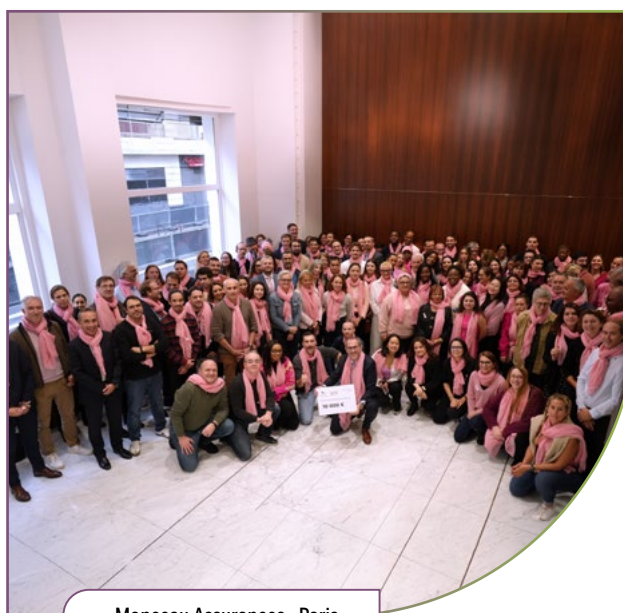
Vitis Life / Monceau International - Luxembourg



Aedes - Belgique



DigitalVision - Luxembourg



Monceau Assurances - Paris



Focus : Challenge solidaire Kiplin



En 2025, les collaborateurs du Groupe Monceau Assurances en France, en Belgique et au Luxembourg se sont mobilisés dans le cadre du Challenge Kiplin, un défi sportif et solidaire autour de la marche et de l'activité physique.

Pendant plusieurs semaines, les équipes ont cumulé 31 338 543 pas, soit près de 22 200 kilomètres parcourus, afin de soutenir des associations œuvrant en faveur de l'inclusion, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et de l'accès au logement.

Chaque entité du Groupe a choisi de soutenir des associations implantées sur son territoire.

- En France, la Fondation Perce-Neige, qui accompagne les personnes en situation de handicap ;
- En Belgique, les associations Heuvelheem, spécialisée dans l'accompagnement d'adultes en situation de handicap, et Saint Jean-Baptiste de La Salle, qui œuvre dans le domaine de l'accompagnement éducatif spécialisé ;
- Au Luxembourg, Tricentenaire Luxembourg, partenaire historique de Vitis Life dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, VoG Wohnraum für Alle, engagée pour l'accès au logement de publics vulnérables, et VoG Begleitzentrum, active dans l'accompagnement social et l'inclusion.

Au-delà de la dimension sportive, cette initiative a permis de renforcer la cohésion entre les équipes des différentes entités du Groupe tout en soutenant des causes à fort impact social. Elle illustre la volonté du Groupe Monceau Assurances de promouvoir des actions concrètes en faveur de la solidarité, de la santé, de l'inclusion et de l'engagement collectif.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

2.3. Mécénat

Le Groupe Monceau Assurances a engagé depuis 2025 une structuration progressive de sa démarche de mécénat, qui fera l'objet d'une gouvernance dédiée à travers la mise en place d'une **commission mécénat opérationnelle à compter de 2026**.

Cette démarche s'articule autour de quatre piliers d'engagement cohérents avec l'histoire, les valeurs mutualistes et l'ancrage territorial du Groupe.



Musique classique



Histoire & patrimoine



Recherche médicale



Handicap & inclusion

Musique classique

Historiquement, les premières actions de mécénat du Groupe se sont développées autour de la musique classique, en cohérence avec une volonté de transmission culturelle.



Le Groupe soutient l'**Orchestre de Chambre de Paris**, dont l'engagement dépasse le seul cadre artistique. Celui-ci développe en effet de nombreuses actions sociales et citoyennes auprès de publics éloignés de la culture, notamment dans certains quartiers prioritaires ou en milieu carcéral. Ce partenariat favorise également l'accès à la culture pour les collaborateurs, partenaires ou sociétaires, qui peuvent assister à certains événements, tels que des concerts organisés dans des lieux emblématiques comme Notre-Dame de Paris.

Cet engagement culturel s'inscrit également dans le soutien au rayonnement des territoires, notamment à Vendôme, où le Groupe participe ponctuellement à la mise à disposition de lieux et au soutien d'événements culturels locaux.



Histoire, patrimoine et philanthropie



Le deuxième pilier de mécénat s'inscrit dans l'histoire même du Groupe et dans son attachement à certains territoires et communautés historiques.

À Vendôme, le Groupe accompagne également l'**association des Amis du Château de Vendôme**, contribuant à la préservation et à la mise en valeur de ce patrimoine local ainsi qu'à l'organisation d'événements culturels ouverts au public, participant ainsi à la vie culturelle et sociale du territoire.

Recherche médicale



Le troisième pilier concerne le soutien à la recherche médicale et scientifique. À l'issue d'un processus de sélection présenté aux instances de gouvernance du Groupe, le choix s'est porté sur l'**Institut Pasteur** afin d'accompagner certains projets de recherche à fort impact sociétal.

Le Groupe prévoit plus particulièrement de soutenir des travaux liés aux « âges extrêmes de la vie », notamment autour de la grossesse et des effets des additifs alimentaires, en cohérence avec sa vision de prévention et d'accompagnement sur le temps long.



Orchestre de Chambre de Paris

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Handicap et inclusion

Depuis plusieurs années, le Groupe soutient différentes initiatives solidaires via des actions associant directement les collaborateurs, notamment à travers le **Challenge Kiplin** organisé en France, en Belgique et au Luxembourg.

Le Groupe prévoit également de renforcer progressivement son engagement auprès de la **Fondation Paralysie Cérébrale**, afin de contribuer à une meilleure connaissance de cette pathologie – premier handicap moteur chez l'enfant – de sensibiliser le grand public à cette cause, et de soutenir les travaux visant à améliorer la prise en charge et la sensibilisation du grand public.

Enfin, le Groupe se mobilise également en faveur de certaines initiatives locales à vocation éducative et inclusive, notamment autour de l'autisme et de l'inclusion numérique. Le Groupe soutient notamment l'association Collège au Carré, qui accompagne des jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme à travers une approche pédagogique individualisée et inclusive. Le projet vise à favoriser l'autonomie, la socialisation et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes accompagnés, en adaptant les méthodes d'apprentissage à leurs besoins spécifiques. Dans le cadre de ses réflexions futures en matière de mécénat et d'inclusion, le Groupe étudie également des actions de soutien matériel, notamment autour du don d'équipements informatiques.



FONDATION
**PERCE
NEIGE**



HEUVELHEEM



Groupe Tricentenaire
La FORCE du NOUS !



3. ÉTHIQUE

L'éthique et la gouvernance responsable sont au cœur des engagements du Groupe Monceau Assurances. Dans ce contexte, le Groupe Monceau Assurances attache une importance particulière à l'éthique des affaires, à l'intégrité des pratiques et à la maîtrise des risques de non-conformité.

Le Groupe déploie progressivement un cadre de gouvernance éthique visant à prévenir les risques de corruption, de conflits d'intérêts, de blanchiment de capitaux, d'atteinte à l'intégrité des marchés ou de comportements contraires aux principes de conduite responsable des affaires. Cette démarche s'appuie sur des politiques internes, des dispositifs de contrôle et de signalement, ainsi que sur des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs.

3.1. Éthique des affaires et prévention des conflits d'intérêts

Le Groupe Monceau Assurances dispose d'un **dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts** applicable aux entités soumises à Solvabilité II¹. Une politique dédiée, approuvée initialement en 2023 puis actualisée en décembre 2025, encadre l'identification, l'évaluation et le traitement des situations susceptibles de porter atteinte à l'indépendance ou à l'intégrité des décisions prises dans le cadre des activités du Groupe.

Ce dispositif s'applique aux administrateurs, mandataires sociaux, dirigeants effectifs, responsables de fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) ainsi qu'à l'ensemble des salariés depuis 2025. Son périmètre a également été étendu aux activités de distribution. Elle couvre toutes les situations de conflit d'intérêts pouvant résulter de liens professionnels, personnels ou financiers, que ce soit avec des entreprises du Groupe Monceau Assurances ou des tiers extérieurs.

La politique repose notamment sur une déclaration annuelle des intérêts et mandats, une obligation de déclaration spontanée en cas de nouvelle situation potentielle de conflit d'intérêts, des mécanismes de suivi et d'analyse des situations déclarées, ainsi que des mesures de prévention ou de remédiation adaptées. Les déclarations réalisées dans ce cadre font l'objet d'un traitement confidentiel et d'un suivi régulier afin de garantir la transparence et l'intégrité de la gouvernance du Groupe.

Deux référents désignés par le Conseil d'administration de la SGAM Monceau Assurances sont chargés d'examiner les situations présumées ou avérées de conflits d'intérêts et d'en assurer le suivi en lien avec la commission de gouvernance.

¹ La directive européenne Solvabilité II encadre les activités des organismes d'assurance et de réassurance au sein de l'Union européenne. Au-delà des exigences prudentielles et financières, elle impose la mise en place d'un système de gouvernance robuste intégrant notamment des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité, de prévention des conflits d'intérêts et d'évaluation de l'honorabilité des dirigeants. Ces exigences contribuent à renforcer l'intégrité, la transparence et la bonne conduite des affaires au sein des organismes d'assurance.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

3.2. Prévention de la corruption et des versements de pots-de-vin

Le Groupe Monceau Assurances renforce progressivement son dispositif de prévention de la corruption et des atteintes à l'intégrité des affaires, dans une logique d'harmonisation des pratiques au sein du Groupe.

À ce jour, plusieurs entités disposent déjà de politiques spécifiques en matière de lutte contre la corruption, notamment Aedes et Vitis Life. Ces dispositifs reposent sur des principes de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques corruptives, d'encadrement des cadeaux et invitations, de prévention des conflits d'intérêts et d'obligation de signalement des comportements non conformes.

- La **politique anti-corruption d'Aedes**, en vigueur depuis décembre 2020, établit un cadre strict interdisant toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive. Elle fixe des règles précises concernant les cadeaux et avantages financiers, notamment l'interdiction des dons en espèces et la mise en place d'un plafond de 250 € au-delà duquel il convient de refuser ou pour lequel une autorisation préalable est requise. Les collaborateurs ont l'obligation de signaler tout comportement suspect et de se conformer aux dispositions du code de conduite et du règlement interne. La Fonction Compliance assure la supervision de ce dispositif, tient un registre des déclarations et veille à l'application de la politique. Des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées en cas de non-respect.

- La **politique anti-corruption et cadeaux de Vitis Life**, mise à jour en avril 2023, s'inscrit dans une approche globale de conformité intégrant notamment la lutte contre le blanchiment d'argent et la prévention des conflits d'intérêts. Elle repose sur un principe de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques corruptives et encadre strictement l'acceptation de cadeaux ou d'avantages. Un seuil de 250 € est également appliqué, toute acceptation au-delà nécessitant une validation préalable du Head of Compliance ou du Comité Exécutif. La politique interdit par ailleurs toute sollicitation d'avantage susceptible d'influencer une décision commerciale. Elle est diffusée via l'intranet de l'entreprise et complétée par des actions de sensibilisation obligatoires, sous la supervision de la Fonction Compliance et du Conseil d'administration.

Afin d'harmoniser les pratiques et renforcer le dispositif de prévention de la corruption, une **politique Groupe en matière de cadeaux et invitations** a été élaborée en 2025 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Cette politique définit un cadre commun applicable aux entités de la SGAM Monceau Assurances afin de prévenir les risques de corruption, de trafic d'influence et de conflits d'intérêts. Elle prévoit notamment des seuils d'acceptation des cadeaux et invitations, des procédures d'autorisation et de déclaration au-delà de certains montants, ainsi qu'un dispositif de traçabilité et de contrôle piloté par la fonction conformité.



En parallèle, le Groupe Monceau Assurances a engagé plusieurs travaux visant à renforcer et structurer son dispositif de prévention de la corruption à l'échelle du Groupe. Dans ce cadre, une cartographie des risques de non-conformité (incluant le risque de corruption) a été élaborée afin d'identifier les principales zones d'exposition et de structurer les actions de prévention. Par ailleurs, la politique Groupe relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) a été révisée afin de tenir compte de la nouvelle organisation mise en place avec la SGAM. Cette politique et ses annexes ont été validées en décembre 2025 par le Conseil d'administration. Elle a vocation à être progressivement déclinée au niveau des différentes entités du Groupe (adaptation des procédures déjà existantes).

A noter que depuis 2024, **un responsable du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)** a été nommé au sein du Groupe Monceau Assurances. Cette désignation s'inscrit dans le cadre du renforcement du dispositif de maîtrise des risques légaux, notamment pour prévenir les risques de non-conformité susceptibles d'entraîner des sanctions financières ou des atteintes à la réputation du Groupe. Elle répond à l'un des risques identifiés comme matériels, à savoir la défaillance potentielle des dispositifs de prévention de la corruption, du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.

Plusieurs initiatives complémentaires sont par ailleurs prévues afin de renforcer progressivement le dispositif de prévention et de contrôle. À moyen terme, la politique relative aux cadeaux et invitations a vocation à être intégrée dans une politique plus large de lutte contre la fraude, incluant notamment les enjeux de corruption.

Enfin, des actions de formation et de sensibilisation sont prévues afin d'accompagner la diffusion de ces principes au sein du Groupe. Celles-ci incluront notamment des formations destinées aux membres du comité de direction portant sur les enjeux de lutte contre la fraude, de lutte contre la corruption et de conformité réglementaire. À horizon 2027, le Groupe prévoit également de renforcer les dispositifs de formation existants, notamment dans le cadre des formations réglementaires destinées aux équipes commerciales, afin d'y intégrer des modules relatifs à l'éthique des affaires et à la prévention de la corruption.



04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

3.3. Conduite des affaires, signalement des préoccupations et lanceurs d'alerte

À ce jour, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas encore d'un code de conduite unique ni d'une politique globale formalisée au niveau du Groupe en matière d'éthique et d'intégrité des affaires. Toutefois, plusieurs entités du Groupe ont d'ores et déjà mis en place leurs propres politiques, codes de conduite ou dispositifs internes, adaptés à leur périmètre d'activité et à leurs obligations réglementaires spécifiques. Cette organisation décentralisée permet de répondre aux enjeux opérationnels propres à chaque entité, tout en s'inscrivant dans une dynamique commune fondée sur des principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

Le Groupe Monceau Assurances a mis en place **un dispositif d'alerte interne** destiné à permettre aux collaborateurs et aux parties prenantes concernées de signaler, en toute confidentialité, des comportements ou situations contraires aux exigences légales, réglementaires ou éthiques applicables au Groupe. Ce dispositif couvre notamment les sujets liés à la corruption et aux conflits d'intérêts, aux fraudes et détournements, aux discriminations ou situations de harcèlement, aux atteintes aux droits humains, à la santé, à la sécurité ou à l'environnement.

Le mécanisme d'alerte s'inscrit dans le cadre des dispositions issues des lois Sapin II et Wasserman relatives à la protection des lanceurs d'alerte. Il garantit la confidentialité des signalements, la protection des personnes concernées et l'absence de représailles. Le dispositif est accessible à l'ensemble des collaborateurs en France et fait l'objet d'un déploiement progressif au sein des entités internationales du Groupe. Chaque nouveau collaborateur est informé de cette procédure et le dispositif est disponible sur l'intranet du Groupe.

Plus largement, le Groupe Monceau Assurances poursuit ses travaux visant à structurer un cadre éthique commun à l'échelle du Groupe, avec notamment la perspective d'un futur code de conduite. Celui-ci aura vocation à définir un socle commun de principes et de comportements attendus en matière d'éthique, d'intégrité, de prévention des conflits d'intérêts et de respect des exigences réglementaires.

Par ailleurs, la Direction Finance & Stratégie a élaboré une première grille d'analyse intégrant **des critères RSE dans les processus d'appels d'offres**. Ce dispositif sera progressivement déployé à compter de 2026 afin de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans la sélection des fournisseurs et prestataires. À moyen terme, le Groupe prévoit également de structurer un dispositif de suivi et d'évaluation des fournisseurs reposant sur un système de notation intégrant des critères RSE. Cette démarche vise à accompagner progressivement le développement **d'une politique achats responsables** cohérente avec les engagements RSE du Groupe.

4. RELATIONS SOCIÉTAIRES & QUALITÉ DE SERVICE

En tant qu'assureur mutualiste, le Groupe Monceau Assurances place la relation avec ses sociétaires et assurés au cœur de son modèle. Cette relation repose historiquement sur des principes de proximité, de confiance, de qualité de service et d'accompagnement dans la durée, en cohérence avec les valeurs portées par le Groupe.

Dans un environnement marqué par l'évolution des attentes des clients, l'accélération des usages numériques et le renforcement des exigences réglementaires, le Groupe poursuit l'adaptation progressive de ses offres, de ses services et de ses dispositifs de protection des données et des systèmes d'information. Cette démarche vise à renforcer la satisfaction des sociétaires, la qualité de l'accompagnement proposé ainsi que la résilience des activités face aux nouveaux risques, notamment liés à la protection des données et les risques cybersécurité.

4.1. Offres et services

4.1.1. Une offre diversifiée pour accompagner les sociétaires dans la durée

Comme présenté en partie I – Informations générales dans la **section 2. Présentation du Groupe**, le Groupe Monceau Assurances propose une gamme complète de solutions d'assurance et d'épargne couvrant les principaux besoins des particuliers, professionnels et entreprises, à travers ses différentes entités en France, en Belgique et au Luxembourg. Les activités du Groupe couvrent notamment l'assurance vie, l'épargne, la prévoyance, l'assurance automobile, l'assurance multirisque habitation, la protection juridique ainsi que différents services financiers et de gestion patrimoniale.

Fidèle à son modèle mutualiste et à son organisation fondée sur la proximité, le Groupe s'appuie sur un réseau d'agents généraux et de partenaires afin d'accompagner durablement ses sociétaires et clients, avec une attention particulière portée à la qualité du conseil, à l'écoute des besoins et à la relation dans la durée.

Dans un contexte d'évolution des usages et des attentes des assurés, le Groupe poursuit l'adaptation progressive de ses offres et services. En 2025, Monceau Assurances a ainsi lancé une nouvelle offre d'assurance multirisque habitation, conçue pour apporter davantage de clarté, de modularité et de simplicité d'usage. Cette offre intègre notamment des garanties adaptées aux nouveaux usages, comme la prise en charge des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe a également développé une nouvelle solution d'assurance-vie multisupport visant à proposer une offre d'épargne diversifiée, flexible et adaptée aux différents profils et projets de vie des sociétaires. Cette offre intègre notamment des supports responsables et solidaires, permettant aux clients qui le souhaitent de donner davantage de sens à leur épargne.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Régulièrement, chaque année, des entités du Groupe sont par ailleurs distinguées pour la qualité de leurs produits et de leurs services.

- En 2025, en France, la qualité des offres d'épargne du Groupe a également été reconnue par une nomination à la cérémonie des « **Oscar de l'assurance-vie** » décerné par le magazine Gestion de Fortune.
- En Belgique, Aedes a été récompensée pour la deuxième année consécutive par le **prix Gulden Regel** décerné par les courtiers membres de la Fédération des Courtiers d'Assurance (FVF), saluant notamment la qualité de service, la réactivité et la proximité des équipes. Le produit de protection juridique automobile Pn1 d'Aedes a également reçu le **Trophée Decavi 2025** dans la catégorie « Meilleure Protection Juridique Auto ». Aedes a également été nommée en 2025 aux « *Trends Gazelles* » dans la catégorie Grandes Entreprises, classement belge mettant en avant les entreprises présentant une forte dynamique de croissance et de développement.
- Au Luxembourg, Vitis Life a également reçu en 2025 le « **Wealth Partnership Award** » lors des Luxembourg Wealth Management Awards, récompensant la qualité des relations développées avec ses partenaires, son approche de long terme et la qualité de son accompagnement dans le domaine de l'assurance-vie patrimoniale.
- Digital Vision a obtenu le label « **Made in Luxembourg** », valorisant l'ancrage local, la qualité des services proposés et le savoir-faire développé par l'entreprise.

4.1.2. Prévention et prise en compte des risques climatiques

Le Groupe Monceau Assurances intègre également les enjeux liés aux risques climatiques dans ses activités assurantielles, notamment à travers les garanties couvrant les catastrophes naturelles, les tempêtes, la grêle ou la neige proposées dans les contrats d'assurance automobile et habitation commercialisés en France.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le Groupe prend progressivement en compte les effets du changement climatique via des scénarios prospectifs et des outils de modélisation intégrés notamment aux travaux ORSA réalisés par les entités soumises à Solvabilité II². Ces analyses permettent d'améliorer l'évaluation des risques climatiques et d'anticiper leurs effets potentiels sur les activités d'assurance.

Au-delà de la couverture des sinistres, le Groupe développe également une démarche de prévention visant à renforcer la résilience des assurés face aux risques du quotidien et aux événements climatiques. Des communications de prévention sont régulièrement diffusées auprès des sociétaires via des newsletters, des conseils pratiques ou des alertes en cas d'événements météorologiques extrêmes. Ces contenus portent notamment sur les risques domestiques, les cambriolages, les intempéries ou encore la sécurité routière.

² L'ORSA (« Own Risk and Solvency Assessment ») est une exigence introduite par la directive européenne Solvabilité II applicable aux organismes d'assurance. Il s'agit d'un exercice prospectif par lequel les assureurs évaluent eux-mêmes leurs risques actuels et futurs, leur niveau de solvabilité et leur capacité à respecter leurs obligations dans différents scénarios, notamment climatiques, économiques ou financiers. L'ORSA vise ainsi à renforcer l'intégration des risques dans la stratégie, la gouvernance et les processus de décision des assureurs.





Cette approche s'inscrit dans la volonté du Groupe de renforcer son rôle de conseil et d'accompagnement auprès de ses sociétaires, en agissant non seulement lors de la surveillance d'un sinistre, mais également en amont, à travers des actions de sensibilisation et de prévention.

Enfin, en cas d'événements climatiques majeurs, des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en œuvre afin de faciliter la gestion des sinistres pour les assurés concernés, telles que l'octroi de délais supplémentaires de déclaration, des avances de frais ou des modalités adaptées de paiement des cotisations.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.1.3. Gestion des risques face aux enjeux climatiques & résilience du modèle d'affaires

Les effets physiques du changement climatique représentent également un enjeu croissant pour le modèle d'affaires assurantiel du Groupe Monceau Assurances. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses, feux de forêt, épisodes de grêle ou de chaleur intense) est susceptible d'entraîner une hausse durable de la sinistralité et des coûts associés. À terme, ces évolutions pourraient affecter la rentabilité de certains contrats, modifier les équilibres techniques du portefeuille et conduire à une adaptation progressive des conditions de souscription, de tarification ou des périmètres de couverture dans les zones les plus exposées.

Dans ce contexte, le Groupe poursuit progressivement le **renforcement de ses dispositifs d'analyse et de gestion des risques climatiques**, notamment à travers les travaux ORSA, les scénarios prospectifs intégrés à la gestion des risques et la prise en compte croissante des enjeux climatiques dans les réflexions stratégiques et techniques. La réassurance constitue également un levier essentiel de résilience, permettant de limiter l'exposition financière du Groupe aux événements climatiques majeurs par des mécanismes de transfert de risques.

À ce stade, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas encore d'une politique formalisée ni de cibles spécifiques dédiées à ce risque. Toutefois, dans le cadre de la structuration progressive de sa démarche climat, le Groupe entend poursuivre ses travaux afin de renforcer la prise en compte des aléas climatiques dans ses activités d'assurance, d'améliorer l'analyse de la résilience de son portefeuille et d'anticiper les impacts potentiels du changement climatique sur son modèle d'affaires à long terme.



4.2. Satisfaction clients

La satisfaction des sociétaires et clients constitue un indicateur central de la qualité de service du Groupe Monceau Assurances. Elle permet d'évaluer la capacité du Groupe à répondre aux attentes de ses assurés, à maintenir une relation de confiance dans la durée et à adapter ses offres et parcours aux évolutions des usages. Comme déjà mentionné, le Groupe accorde une attention particulière à la qualité de la relation avec ses sociétaires, à la proximité territoriale et à l'accompagnement personnalisé. Ces dimensions constituent de véritables éléments différenciants dans la relation avec les sociétaires, notamment dans les moments clés tels que la souscription, la gestion d'un sinistre ou l'accompagnement patrimonial.

Afin de mieux objectiver cette relation, le Groupe a réalisé en 2024 une première enquête de satisfaction intégrant le *Net Promoter Score* (NPS).

Le NPS est un indicateur largement utilisé pour mesurer la propension des clients à recommander une entreprise, un produit ou un service. Il repose sur une question simple : « Recommanderiez-vous Monceau Assurances à un proche ? » Les répondants sont ensuite classés en trois catégories : les promoteurs, les passifs et les détracteurs. Le score final correspond à la différence entre la part des promoteurs et celle des détracteurs.

ANALYSE DU NPS			
-100-0	0-30	30-70	70-100
À AMÉLIORER	BON	TRÈS BON	EXCELLENT

Cette première enquête, adressée à environ **15 000 sociétaires et clients**, a permis d'obtenir **un score de +21 en 2024**. Ce résultat constitue une première base de référence pour suivre dans le temps l'évolution de la satisfaction et de la recommandation client. Il a également permis de mieux comprendre les éléments qui nourrissent la relation de confiance avec le Groupe, notamment la qualité du contact avec les agents et conseillers, la proximité, l'écoute et la personnalisation de l'accompagnement.

Au-delà du résultat, cette enquête a permis de recueillir des enseignements utiles sur les attentes des sociétaires, en particulier concernant l'équilibre entre relation humaine et services numériques. Les retours confirment l'importance de maintenir une relation de proximité tout en développant progressivement des outils digitaux simples, accessibles et complémentaires du conseil humain.

Le Groupe prévoit de renouveler cette démarche régulièrement, selon une périodicité d'environ 18 à 24 mois, afin de suivre l'évolution de la satisfaction dans le temps et d'identifier les axes d'amélioration prioritaires. Une nouvelle mesure est en cours en 2026, avec l'objectif de faire progresser le score de recommandation et de renforcer les dispositifs de pilotage de la satisfaction client.

À terme, le Groupe souhaite enrichir son dispositif d'écoute client en combinant le NPS avec d'autres indicateurs de satisfaction, notamment le CSAT (*Customer Satisfaction Score*), qui permet d'évaluer la satisfaction à des moments précis du parcours client, par exemple après une interaction commerciale, une demande de gestion ou un sinistre. Cette approche permettra de mieux identifier les points de satisfaction et les irritants opérationnels, tout en préservant un juste équilibre afin de ne pas sursolliciter les sociétaires.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.3. Protection des données

La protection des données à caractère personnel et, plus largement, le respect de la vie privée constitue un enjeu majeur pour le Groupe Monceau Assurances. Cet enjeu concerne l'ensemble des parties prenantes du Groupe, en particulier les clients et sociétaires, les collaborateurs, les partenaires et prestataires, ainsi que les autorités de contrôle.



Les **clients et sociétaires** requièrent une gestion sécurisée de leurs données personnelles, telles que l'identité, les coordonnées bancaires ou, pour certains contrats, des données de santé. Leurs principales préoccupations concernent la confidentialité et la sécurité des données collectées lors de la souscription et de la gestion des contrats, les risques de fraude ou d'usurpation d'identité en cas de fuite de données, la transparence sur l'utilisation et le partage des données avec des tiers, ainsi que l'exercice effectif de leurs droits (accès, rectification, suppression ou droit à l'oubli).



Les **collaborateurs** sont également concernés par les enjeux de protection des données personnelles, en lien avec les risques suivants : Usurpation d'identité Atteintes potentielles à la vie privée liées à un accès non autorisé aux données RH les concernant.

Les **autorités de contrôle et de protection des données** (telles que la CNIL, la CNPD ou l'APD) attendent du Groupe Monceau Assurances une conformité stricte aux réglementations applicables. Elles portent une attention particulière à : la conformité des pratiques de collecte et de traitement des données personnelles ; la notification rapide des violations de données, la mise en place de dispositifs de gouvernance et de contrôle interne garantissant la sécurité et l'intégrité des données traitées.



CNIL

Commission nationale de l'informatique et des libertés (France) : Autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles et au respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en France. Elle contrôle les traitements de données, accompagne les organisations dans leur mise en conformité et peut prononcer des sanctions en cas de manquement.

CNPD

Commission nationale pour la protection des données (Luxembourg) : Autorité publique indépendante responsable de la protection des données personnelles au Luxembourg. Elle veille à l'application du RGPD, contrôle les traitements de données et sensibilise les organisations et les citoyens aux enjeux de protection des données.

APD

Autorité de protection des données (Belgique) : Autorité indépendante chargée de superviser le respect de la législation relative à la protection des données personnelles en Belgique. Elle informe les citoyens et les organisations, contrôle les traitements de données et peut imposer des mesures correctrices ou des sanctions.

Pour les besoins de l'exécution des contrats d'assurance, le Groupe Monceau Assurances recueille des données à caractère personnel et/ou sensible qui font l'objet de traitement visant à la souscription, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Il est précisé que constitue une donnée à caractère personnel toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique.



Les problématiques de fuite, de vol ou de perte de données personnelles et/ou sensibles pourraient avoir un impact majeur sur la confiance des consommateurs et utilisateurs finaux concernées. Des impacts financiers et réputationnels peuvent également affecter les entités du Groupe Monceau Assurances car ces dernières peuvent être sanctionnées par les autorités de protection des données en cas de violation de données personnelles s'il apparaît que les mesures de sécurité adéquates n'ont pas été mises en place. Les sanctions étant rendues publiques, cela pourrait avoir des impacts sur l'image que renvoie Monceau Assurances.

Ainsi, les entités du Groupe Monceau Assurances mettent en œuvre une vigilance spécifique sur les informations et données personnelles des catégories de personnes citées ci-avant, en particulier auprès des assurés (clients et sociétaires).

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.3.1. Politiques relatives à la protection des données

Les entités du Groupe Monceau Assurances mettent en œuvre des politiques de protection des données personnelles au travers des axes suivants :

1

Déploiement d'une politique stricte de protection des données, d'une information claire via la politique de confidentialité et de dispositifs de sécurité renforcés pour prévenir les violations de données.

2

Contrôle de la fiabilité des prestataires à travers des clauses contractuelles de protection des données personnelles et de cybersécurité, d'audits réguliers et d'obligations renforcées de signalement en cas d'incident.

3

Mise en œuvre d'un processus structuré de gestion des risques informatiques, incluant la surveillance des incidents, des tests d'intrusion réguliers et suivi des sujets en Comité Exécutif Métiers, en Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) ou en Comité de gestion des risques.

L'organisation de ces processus s'articule principalement autour des délégués à la protection des données (DPO), qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques sur leur périmètre d'intervention respectif et de Comités de protection des données personnelles (comité RGPD en France, Comité de Sécurité et *Privacy* en Belgique, Comité de Protection des données au Luxembourg).

Sur le périmètre de Monceau Assurances en France, le comité RGPD initialement constitué ne s'est pas réuni en 2025. Les sujets relatifs à la protection des données personnelles sont désormais directement remontés et traités au niveau des instances de gouvernance, notamment auprès de la Direction générale et au sein des Comités Exécutifs métiers ainsi que dans des comités opérationnels. Par ailleurs, le pilotage opérationnel des travaux, incluant notamment l'élaboration et le suivi des feuilles de route RGPD, est assuré en coordination avec la Direction de la conformité et les autres directions concernées, garantissant ainsi une intégration transversale des enjeux de protection des données au sein des activités du Groupe.

Le dispositif de protection des données personnelles permet ainsi de renforcer la confiance des clients et autres parties prenantes et permet également d'assurer la conformité au cadre réglementaire (RGPD³, DORA⁴, e-privacy⁵, IA Act⁶).



4.3.2. Gestion des demandes et des incidents liés aux données personnelles

Conformément au RGPD, les sociétaires, clients et plus largement les personnes concernées peuvent exercer leurs droits relatifs à leurs données personnelles (accès, rectification, suppression, opposition, etc.) auprès des délégués à la protection des données (DPO) des différentes entités du Groupe.

Plusieurs dispositifs sont également mis en place afin de prévenir et traiter les incidents liés aux données personnelles :

- des procédures de gestion des demandes RGPD ;
- des dispositifs de traitement des violations de données ;
- et, en cas d'incident majeur, des mécanismes de gestion de crise mobilisant les directions concernées.

Les utilisateurs peuvent faire part de leurs questions ou préoccupations via différents canaux, notamment leurs conseillers, les formulaires de contact en ligne, les services d'assistance ou les coordonnées des DPO figurant dans les politiques de confidentialité.

Le Groupe Monceau Assurances veille à maintenir une communication transparente avec les sociétaires et utilisateurs finaux concernant la protection de leurs données personnelles. Ainsi, en cas d'incident de sécurité ou de violation de données présentant un risque pour les personnes concernées, celles-ci sont informées dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Des procédures internes encadrent la détection, le traitement et le signalement des incidents afin d'assurer une réaction rapide et coordonnée. Ces dispositifs permettent notamment d'identifier la nature de l'incident, d'évaluer ses conséquences potentielles et de mettre en œuvre les mesures correctrices nécessaires pour limiter les impacts.

L'ensemble de ces dispositifs contribue à renforcer la confiance des sociétaires et à garantir une gestion responsable, sécurisée et transparente des données personnelles au sein du Groupe Monceau Assurances.

³ Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

⁴ Règlement (UE) 2022/2554 du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA)

⁵ Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques

⁶ Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.3.3. Leviers d'actions, cibles & perspectives

La gestion opérationnelle des risques liés à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée repose, au sein des entités du Groupe Monceau Assurances, sur une approche combinant prévention des risques et gestion des incidents.

Approche préventive

Visant à anticiper les risques et à limiter la probabilité ou la gravité d'un incident.

01

Limitation et maîtrise des données collectées et conservées et identification des traitements à risque (analyses d'impact sur la vie privée).

02

Encadrement des sous-traitants, incluant la vérification de clauses de protection des données dans les contrats.

03

Protection renforcée des données sensibles, notamment par le cloisonnement des accès et la mise en place d'une « bulle médicale » pour les données de santé.

04

Sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux de protection des données et de sécurité des systèmes d'information.

05

Réalisation d'analyse de risque relatif à la conformité RGPD pour les projets en cours.

06

Dispositifs techniques et organisationnels de cybersécurité (voir section Cybersécurité).

07

Prise en compte des enjeux pour tout nouveau projet susceptible de traiter des données personnelles, dans le respect du principe Privacy by design.



Approche curative

Visant à réduire les impacts négatifs lorsqu'un incident se produit.

01

Suivi des incidents par la Direction du contrôle interne afin d'analyser les causes et prévenir leur récurrence.

02

Processus de gestion des violations de données, impliquant les fonctions concernées afin d'identifier les mesures correctives et, le cas échéant, d'organiser les notifications réglementaires.

Le Groupe suit également plusieurs indicateurs internes permettant d'apprécier la maturité de son dispositif, notamment le suivi des incidents de sécurité, les demandes d'exercice des droits RGPD ou encore les actions de sensibilisation menées auprès des collaborateurs. Certains de ces éléments présentent toutefois un caractère sensible et ne font pas l'objet d'une communication publique détaillée.

Dans une logique d'amélioration continue, le Groupe Monceau Assurances poursuit progressivement le renforcement et l'harmonisation de ses pratiques au sein des différentes entités. Les travaux engagés portent notamment sur :

- l'amélioration de la gouvernance et du pilotage des sujets RGPD ;
- l'harmonisation des durées de conservation des données ;
- le renforcement des contrôles internes et des procédures de gestion des données ;
- et la diffusion progressive de pratiques communes à l'échelle du Groupe.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.4. Cybersécurité

La cybersécurité constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe Monceau Assurances, compte tenu de la nature de ses activités, qui reposent sur la gestion d'un volume important de données, notamment des informations personnelles concernant ses clients, sociétaires, partenaires et collaborateurs.

La sécurité et la performance des systèmes d'information sont essentielles pour garantir la continuité des activités, la protection des données et le bon fonctionnement des différentes entités du Groupe.

Dans ce contexte, le Groupe Monceau Assurances est exposé à différents risques cyber, tels que les cyberattaques, les accès non autorisés, les logiciels malveillants, les pannes techniques ou les indisponibilités de systèmes. Ces événements pourraient entraîner (i) des interruptions d'activité ou des indisponibilités de données, (ii) des atteintes à la confidentialité des données personnelles, (iii) une altération de l'intégrité des données ou (iv) encore des difficultés de traçabilité et d'analyse des incidents.

Au-delà des impacts opérationnels, ces risques pourraient également entraîner des conséquences financières, réglementaires et réputationnelles, en affectant notamment la confiance des sociétaires et des partenaires.

4.4.1. Gouvernance spécifique relative à la cybersécurité

Afin de maîtriser les risques liés à la sécurité de ses systèmes d'information, le Groupe Monceau Assurances a mis en place une gouvernance dédiée à la cybersécurité, reposant sur des responsabilités clairement définies et un dispositif structuré de gestion des risques.



La gestion de la cybersécurité s'appuie notamment sur un modèle de gouvernance fondé sur trois lignes de défense :



Concernant les fonctions opérationnelles, les politiques relatives à la cybersécurité sont pilotées à plusieurs niveaux de l'organisation :

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Comités en charge de la stratégie de cybersécurité



Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI) – SGAM Monceau Assurances

Ce comité constitue l'instance centrale de gouvernance de la cybersécurité. Il supervise la stratégie de sécurité des systèmes d'information et suit la mise en œuvre des politiques et plans d'action associés.

Il réunit notamment le directeur général du Groupe, le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), le Délégué à la protection des données ainsi que les responsables des fonctions clés (audit interne, gestion des risques, conformité et actuariat).



Direction et Comité Sécurité et Privacy – Aedes

La direction d'Aedes est chargée d'approuver et d'assurer l'application de la politique de surveillance des systèmes informatiques.

Le comité de Sécurité et Privacy est consulté pour toute question relative à cette politique et est informé des éventuelles mesures prises dans le cadre de celle-ci.



Comité Exécutif – Vitis Life

La sécurité de l'information au sein de Vitis Life est pilotée par le Comité exécutif, qui veille à la bonne application de la politique de sécurité de l'information dans l'ensemble des départements de l'entité. À ce titre, il supervise le dispositif de gestion des risques liés à l'information et définit notamment la stratégie de sécurité, le niveau de risque acceptable, les situations de tolérance au risque ainsi que les principes de classification des applications, des données et des traitements. Il valide également les habilitations des utilisateurs et leurs droits d'accès.

À noter également que l'entité Digital Vision ne dispose pas d'un RSI propre. Digital Vision est rattachée au dispositif d'Aedes, et les sujets cybersécurité sont suivis dans le cadre du Comité Sécurité & Privacy d'Aedes. Les mesures opérationnelles (accès, surveillance, incidents) sont mises en œuvre en collaboration avec leurs équipes.

Comité de Sécurité du Système d'Information (CSSI)

De manière plus précise, les missions du CSSI sont les suivantes :

- Elaborer la politique de Sécurité des systèmes d'informations qui sera validée par le Conseil d'administration ;
- Assurer la gouvernance de la sécurité SI ;
- Garantir que la politique et les objectifs de sécurité restent toujours en ligne avec la stratégie de l'entreprise ;
- Valider et suivre l'état d'avancement des actions de sécurité décidées lors de ce Comité (suivi des projets sécurité) en cohérence avec la politique de Sécurité des Systèmes d'information ;
- Valider et suivre la mise en place des contrôles et mesures de sécurité SI ;
- Statuer sur les demandes d'arbitrage ;
- Participer à l'évaluation des risques et à l'élaboration des mesures visant à leur réduction (occurrence et impact) ;
- Participer à l'amélioration continue de la sécurité (en étant l'instance principale de gestion de la sécurité de l'information) ;
- Présenter la veille réglementaire et panorama des actualités du secteur Financier ;
- Suivre les incidents de sécurité significatifs ;
- Produire tous les éléments de reporting nécessaires pour les instances de gouvernance (Direction générale, Comité Exécutif, Comité d'audit et des Risques et Conseil d'administration).



Le CSSI documente de manière appropriée les décisions prises à son niveau via un relevé de décisions validé par courriel dans le mois suivant le comité.

Responsables des Systèmes d'Information (RSI)

Les RSI sont chargés de la mise en œuvre des mesures de cybersécurité et du suivi des incidents sur leur périmètre respectif. Deux RSI assurent le pilotage de la cybersécurité pour les différentes entités du Groupe Monceau Assurances, selon les périmètres suivants :

	
Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR)	Vitis Life
Capma & Capmi	Aedes
Monceau Retraite et Epargne (MR&E)	Digital Vision
Monceau Générale Assurances (MGA)	
L'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau (UMAM)	

Ils rendent compte de leurs travaux au CSSI ou à la direction au minimum deux fois par an.

Un RSSI pour la SGAM Monceau Assurances, rattaché à la Direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI) définit la stratégie de sécurité des systèmes d'information et pilote sa mise en œuvre.

Départements IT | Responsables des infrastructures et équipes de sécurité informatique

Ces équipes assurent l'exploitation des solutions de sécurité et veillent à l'intégration des exigences de cybersécurité dans les projets informatiques et dans l'exploitation des systèmes.

Équipes opérationnelles et métiers

Les collaborateurs contribuent à la sécurité des systèmes d'information par l'application des bonnes pratiques de cybersécurité et par leur participation aux actions de sensibilisation organisées au sein du Groupe.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

4.4.2. Politiques relatives à la cybersécurité

La stratégie mise en œuvre au sein des entités du Groupe Monceau Assurances vise à maîtriser les risques portés sur le système d'information, notamment pour :

1

Assurer la continuité des activités et préserver le Groupe de toute défaillance de ses SI (issue d'incident ou de cyberattaque)

2

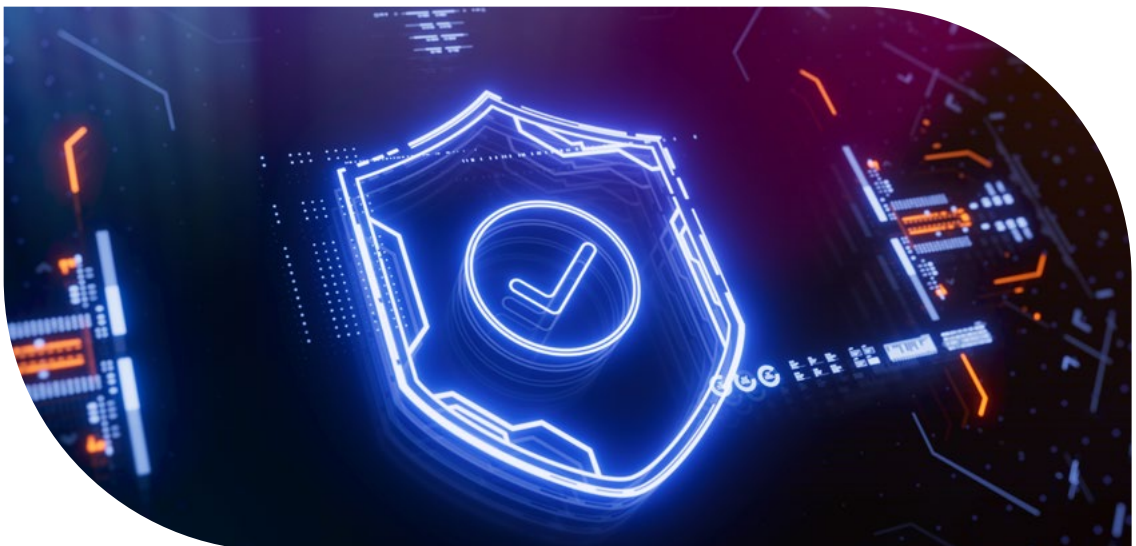
Prévenir la fuite d'informations sensibles ou la perte de données

3

Renforcer la confiance des clients, des collaborateurs et des partenaires

4

Répondre au cadre réglementaire en matière de protection des SI et de cybersécurité, en respectant les obligations réglementaires liées à DORA



Politiques de Sécurité des Systèmes d'Information

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) sur le périmètre Monceau Assurances France et les politiques de sécurité déployées sur les entités en Belgique et au Luxembourg constituent le cadre de référence du Groupe Monceau Assurances pour la gestion des risques liés à la cybersécurité et à la protection des systèmes d'information. Elles visent à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, tout en contribuant à la continuité des activités face aux cybermenaces et aux incidents informatiques. Elles définissent les principes et les mesures applicables en matière de gestion des accès et des habilitations, de sécurisation des infrastructures informatiques, de surveillance des systèmes et de gestion des incidents de sécurité. Elles prévoient également des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs, afin de renforcer la culture de cybersécurité et de limiter les risques liés aux usages des systèmes d'information.

Leurs périmètres couvrent l'ensemble des équipements informatiques, applications, réseaux et services *cloud* utilisés par le Groupe, ainsi que les collaborateurs, prestataires, fournisseurs et sous-traitants ayant accès aux systèmes d'information. Les exigences de sécurité sont également intégrées dans les relations avec les fournisseurs de solutions technologiques, notamment dans le cadre des services *cloud* et SaaS, afin de garantir un niveau de protection équivalent pour les données et les systèmes externalisés.

La PSSI s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, notamment les normes ISO 27001, ISO 27002 et ISO 27701, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin d'adapter les dispositifs de cybersécurité aux évolutions technologiques et aux menaces émergentes.

En particulier, la politique PSSI générale s'inscrit dans un référentiel documentaire de sécurité de l'information du Groupe Monceau Assurances, qui s'appuie sur de nombreuses politiques détaillées par thématiques et procédures opérationnelles permettant de couvrir les sujets suivants :

GOUVERNANCE

Organisation de la ligne de sécurité & pilotage

Gestion des données et des actifs

- Cartographie et inventaire des actifs
- Définition de niveaux de classification des données et mesures de protection adaptées

PRÉVENTION

Veille et sensibilisation

- Mécanisme de veille
- Sensibilisation & formation spécifique
- Adoption d'une charte informatique

Gestion des prestataires & Cloud

- Clauses de sécurité contractuelles

Développements et Security & Privacy by Design

Conformité & contrôle

- Conformité réglementaire, analyses d'impact sur la vie privée et gestion des consentements des utilisateurs

PROTECTION

Authentification et habilitations

- Revues périodiques des accès
- Règles strictes pour les connexions et politique de mots de passe robuste

Sécurité physique des SI

- Mesures de contrôle d'accès strictes pour limiter les risques d'intrusion

Sauvegarde

- Stockage sécurisé et tests réguliers de restauration

DÉTECTION

Gestion des incidents

- Procédure de signalement des incidents
- Mécanisme de détection proactive

Surveillance et journalisation

- Suivi des accès et des actions des utilisateurs pour assurer la traçabilité

Plan de reprise

- Plan de continuité et de reprise en cas d'incident majeur

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Plans de Continuité d'Activité

Le Groupe Monceau Assurances a mis en place des plans de continuité d'activité (PCA ou *Business Continuity Plan – BCP* dans les entités en Belgique et au Luxembourg) afin de garantir la poursuite des activités essentielles en cas d'incident majeur susceptible d'affecter les systèmes d'information, les infrastructures ou l'organisation opérationnelle. Ces dispositifs, approuvés par les instances de gouvernance des entités concernées, visent à anticiper, gérer et limiter les impacts d'événements susceptibles d'interrompre les opérations.



Les PCA couvrent différents scénarios de crise, tels que les cyberattaques, l'indisponibilité des systèmes informatiques, l'inaccessibilité des locaux, la défaillance d'infrastructures critiques ou la perte de ressources clés. Ils définissent les procédures de détection et de gestion des incidents, les mécanismes de reprise des activités et les modalités d'organisation de la réponse de crise. La gestion des incidents de sécurité et des situations de crise est assurée par les équipes opérationnelles et métiers, en coordination avec les fonctions en charge de la sécurité des systèmes d'information et du contrôle interne.

Les plans prévoient notamment :

- la priorisation des activités critiques devant être maintenues ou rétablies en priorité (telles que les opérations financières, la gestion des contrats et la communication avec les parties prenantes) ;
- la mobilisation d'une cellule de crise chargée de coordonner la réponse opérationnelle et la communication interne et externe ;
- la mise en œuvre de dispositifs de reprise des activités, incluant le recours à des sites de secours ou à des solutions de travail à distance.

En 2025, plusieurs entités du Groupe ont renforcé ou formalisé leurs dispositifs de continuité d'activité, notamment SARP Europe et Vitis Life. Digital Vision poursuit également ses travaux de structuration sur ce sujet, avec une formalisation de son PCA prévue à horizon 2026.

L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet de revues régulières et de tests périodiques, incluant des exercices de simulation de crise et des tests de continuité, afin d'évaluer leur efficacité et d'identifier les axes d'amélioration. Cette démarche contribue à renforcer la capacité du Groupe Monceau Assurances à prévenir, gérer et surmonter les interruptions d'activité, dans un contexte de risques numériques et opérationnels croissants, en cohérence avec les exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment dans le cadre du règlement européen DORA.

Règlement DORA

L'année 2025 a également été marquée par l'entrée en application du règlement européen DORA (*Digital Operational Resilience Act*), applicable aux acteurs du secteur financier depuis le 17 janvier 2025. Ce règlement vise à renforcer la résilience opérationnelle numérique face à l'augmentation des cybermenaces et des risques liés aux technologies de l'information.



Le règlement DORA impose notamment :

- un renforcement de la gouvernance des risques informatiques ;
- des dispositifs renforcés de gestion et de notification des incidents de cybersécurité ;
- la réalisation de tests réguliers de résilience numérique ;
- un encadrement accru des prestataires technologiques critiques.

Dans ce contexte, le Groupe Monceau Assurances a engagé des travaux de mise en conformité afin d'adapter progressivement ses dispositifs de gouvernance, de cybersécurité et de gestion des risques numériques aux nouvelles exigences réglementaires et a mis en œuvre une politique dédiée couvrant l'ensemble des entités de la SGAM Monceau Assurances.

4.4.3. Actions, cibles & perspectives

Comme décrit précédemment, les politiques mises en place repose sur un dispositif structuré d'actions opérationnelles visant à assurer la protection des systèmes d'information et des données de l'entreprise. Ces actions couvrent divers volets tels que la gestion des accès, la sécurisation des infrastructures, la détection et réponse aux incidents, ainsi que la mise en conformité réglementaire. Cependant, compte tenu du caractère sensible des mesures de cybersécurité mises en œuvre, seules les principales lignes directrices des politiques et actions générales sont présentées dans ce rapport.

Les principales actions clés réalisées en 2025 concernent les thématiques suivantes :

Renforcement de la résilience des SI	Sensibilisation et formation des collaborateurs
Le Groupe Monceau Assurances poursuit le renforcement de la résilience de ses systèmes d'information afin de garantir la continuité de ses activités face aux incidents opérationnels et aux cybermenaces. À ce titre, des travaux sont menés pour améliorer progressivement la maturité des dispositifs de continuité et de reprise d'activité, notamment à travers la mise à jour des plans de continuité d'activité (PCA) et l'évolution des plans de reprise informatique (PRI). Ces travaux incluent la définition de scénarios de fonctionnement en mode dégradé, la réalisation régulière de tests de continuité et de reprise ainsi que l'optimisation des délais de restauration des systèmes critiques.	La sensibilisation et la formation des collaborateurs constituent un pilier essentiel de la stratégie de cybersécurité du Groupe Monceau Assurances. Le dispositif mis en place vise à développer une culture de sécurité partagée, permettant de réduire les risques liés aux usages des systèmes d'information et aux erreurs humaines. À ce titre, une sensibilisation aux enjeux de cybersécurité est déployée auprès des collaborateurs dès leur arrivée et de manière périodique, complétée par des formations spécifiques pour les personnes manipulant des données sensibles ou exerçant des fonctions critiques ainsi que par l'organisation régulière de campagne de tests de <i>phishing</i> . Le dispositif comprend également la diffusion de guides de bonnes pratiques et l'application d'une charte informatique intégrée au règlement intérieur, contribuant à responsabiliser l'ensemble des utilisateurs dans la protection des systèmes et des données.
Conformité réglementaire	Souveraineté et transformation technologique
Dans un contexte de renforcement du cadre réglementaire applicable au secteur financier, le Groupe poursuit l'adaptation de ses dispositifs de gouvernance et de gestion des risques numériques. Les travaux engagés dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement européen DORA visent notamment à renforcer la gestion des risques liés aux technologies de l'information, la supervision des prestataires technologiques et les capacités de réponse aux incidents majeurs. Par ailleurs, les cartographies des risques numériques sont régulièrement mises à jour et déclinées en plans d'actions suivis par les instances de gouvernance compétentes, notamment les comités en charge des risques et de la résilience numérique.	Le Groupe Monceau Assurances poursuit également une démarche de transformation technologique visant à renforcer la sécurité, l'efficacité opérationnelle et la maîtrise de ses infrastructures numériques. Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'orientation progressive vers des solutions cloud européennes afin de limiter la dépendance aux fournisseurs extra-européens et de renforcer la souveraineté numérique. Parallèlement, plusieurs projets explorent les opportunités offertes par l'intelligence artificielle, notamment pour améliorer l'efficacité des processus métiers, faciliter l'assistance aux équipes commerciales, renforcer la détection des fraudes documentaires ou automatiser certains contrôles opérationnels. Ces initiatives s'inscrivent dans une approche progressive et encadrée de l'innovation technologique.

04 | PARTIE

ASSUREUR RESPONSABLE

Focus | Intelligence artificielle : premiers travaux de structuration



Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act – règlement UE 2024/1689) vise à encadrer le développement et l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle au sein de l'Union européenne afin d'en garantir un usage sûr, transparent et respectueux des droits fondamentaux. Adopté en 2024, ce règlement introduit une approche fondée sur les niveaux de risque, avec des obligations renforcées pour les systèmes d'IA considérés comme présentant un risque élevé, notamment en matière de gouvernance, de gestion des données, de transparence et de supervision humaine. Les premières dispositions du règlement entrent en application en 2025, avec notamment l'interdiction de certains usages de l'IA considérés comme présentant un risque inacceptable, ainsi que les premières obligations de transparence applicables aux modèles d'IA à usage général. Les exigences plus complètes concernant les systèmes d'IA à haut risque seront mises en œuvre progressivement à partir de 2026.

Dans ce cadre, le Groupe Monceau Assurances a engagé une réflexion sur l'utilisation responsable des technologies d'intelligence artificielle et travaille actuellement sur **une politique interne encadrant les usages de l'IA**. Des travaux sont également en cours afin de structurer et renforcer la gouvernance du Groupe sur ces sujets, en cohérence avec les exigences réglementaires et les bonnes pratiques en matière d'éthique et de gestion des risques liés à l'IA. La gouvernance relative à l'utilisation de l'IA a été validée début 2026 par le Comité Exécutif du Groupe. Des cas d'usage sont en cours d'identification pour tester l'efficacité d'IA.

Digital Vision (entité du groupe spécialisée en services et conseil en informatique) a également initié des premières réflexions internes concernant l'utilisation responsable de l'IA. Une politique dédiée sera publiée en 2026, et il est prévu de former activement l'ensemble des collaborateurs à ces nouveaux enjeux.



À ce stade, le Groupe Monceau Assurances n'a pas défini d'objectifs publics chiffrés en matière de cybersécurité. Néanmoins, le Groupe poursuit progressivement le renforcement de ses dispositifs de pilotage et de suivi afin d'accompagner l'évolution des risques numériques et des exigences réglementaires.

Dans les prochaines années, les travaux porteront notamment sur :

- le développement d'indicateurs de suivi relatifs à la culture cybersécurité et aux actions de sensibilisation des collaborateurs ;
- le renforcement du pilotage des plans de continuité d'activité et de la résilience opérationnelle ;
- l'amélioration des capacités de détection, de suivi et de traitement des incidents ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité avec le règlement européen DORA ;
- et le renforcement de la gestion des risques liés aux fournisseurs et prestataires technologiques critiques.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans une logique d'amélioration continue visant à renforcer durablement la résilience numérique du Groupe Monceau Assurances et à assurer une gestion cohérente des risques cyber à l'échelle de ses différentes entités.



05

INDICATEURS

VSME

05 PARTIE

INDICATEURS VSME

Les indicateurs présentés dans cette section sont établis conformément au référentiel VSME et portent principalement sur les activités propres du Groupe Monceau Assurances, conformément au principe de proportionnalité applicable à ce standard.

À ce titre, certains enjeux environnementaux, tels que la pollution ou la biodiversité, ne sont pas considérés comme matériels au regard des activités opérationnelles du Groupe et ne font pas l'objet d'indicateurs spécifiques dans cette section. Toutefois, ces enjeux présentent des impacts indirects au niveau de la chaîne de valeur, notamment à travers les activités d'investissement du Groupe. Ces éléments sont traités dans les sections dédiées "Investisseur responsable" pour ce qui concerne la chaîne de valeur aval et "Assureur responsable" pour la chaîne de valeur amont, dans une logique volontaire d'information élargie, au-delà du périmètre strict du référentiel VSME.

Par ailleurs, l'indicateur relatif au bilan carbone (B3) constitue une exception, dans la mesure où il intègre, des émissions liées aux activités amont et aval (notamment émissions financées et assurées) dans le scope 3.

B3 – Consommation d'énergie

	Renouvelable (MWh)	Non-renouvelable (MWh)	Total (MWh)
Electricité	144,56	1749,31	1893,87
Combustibles	0	2384,18	2384,18
Total	144,56	4133,49	4278,05

Note méthodologique – Consommation d'énergie

- **Électricité** | Les consommations d'électricité correspondent à l'électricité utilisée sur les sites du Groupe. Elles sont considérées comme renouvelables lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. À défaut, elles sont comptabilisées selon le mix énergétique du pays concerné.
- **Combustibles** | Les combustibles regroupent les consommations de carburants des véhicules, ainsi que les consommations liées au chauffage des bâtiments, incluant le gaz naturel et le fioul.
- **Véhicules électriques** | La consommation liée aux véhicules électriques est intégrée aux consommations d'électricité. Elle est considérée comme renouvelable lorsque la recharge est réalisée sur un site bénéficiant d'un contrat d'électricité renouvelable.





B3 – Emission de gaz à effet de serre

Note méthodologique – Périmètre retenu

- **Périmètre** | Le périmètre d'établissement du bilan carbone est identique à celui des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 pour le périmètre SGAM Monceau Assurances, à l'exception de la Mudetaf (Mutuelle des Débitants de Tabac).

Emissions de GES liées aux investissements financiers

Le portefeuille d'investissements financiers et immobiliers du Groupe Monceau Assurances représente une part significative de ses émissions de scope 3. Les émissions financées correspondent à la quote-part des émissions des entreprises attribuable aux investissements réalisés par le portefeuille. La méthodologie détaillée de calcul est présentée en partie II. Investisseur responsable – **3.2.1. Suivi des émissions de gaz à effet de serre financées.**

Comme mentionnée précédemment, les émissions de scope 3 liées au portefeuille d'investissements financiers ne sont pas incluses. En effet, l'estimation des émissions de scope 3 liées au portefeuille présente plusieurs limites et incertitudes :

- (i) La disponibilité des données reste un enjeu majeur, car de nombreux émetteurs communiquent encore peu sur leurs propres émissions de scope 3, obligeant à recourir à des modèles d'estimation, ce qui introduit une marge d'incertitude significative.
- (ii) Par ailleurs, la méthodologie actuelle peut entraîner une double comptabilisation des émissions tout au long de la chaîne de valeur, plusieurs acteurs pouvant déclarer les mêmes émissions, ce qui peut conduire à une surestimation des émissions globales du portefeuille.

Emissions de GES liées aux investissements immobiliers

Les actifs immobiliers du Groupe Monceau Assurances constituent également un levier important dans la réduction des émissions de GES. Les investissements immobiliers du Groupe sont présentés plus en détail dans la partie II, Investisseur responsable – **4. Investissements immobiliers.**

Dans un souci de transparence et de complétude du bilan carbone, le Groupe Monceau Assurances a intégré les émissions associées à ses investissements immobiliers. Cette démarche permet de mieux refléter l'ensemble des émissions indirectes liées à l'activité du Groupe.

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

Note méthodologique - Emissions de GES liées aux investissements immobiliers

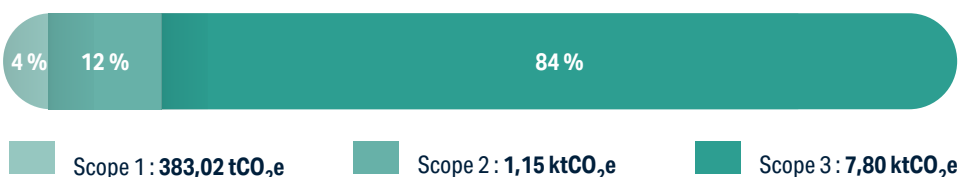
- La méthodologie d'évaluation de l'empreinte carbone des actifs immobiliers repose sur plusieurs étapes clés. Elle mobilise différentes sources de données et méthodes d'estimation lorsque des informations précises ne sont pas disponibles.
- L'évaluation de l'empreinte carbone d'un actif immobilier prend notamment en compte :
 - Les consommations énergétiques par type d'énergie (électricité, gaz, fioul, chauffage urbain) ;
 - Les émissions directes et indirectes associées à l'exploitation du bâtiment, relevant des Scopes 1 et 2 ;
 - Le mix énergétique du pays ou de la région, utilisé pour convertir les consommations d'énergie en émissions de CO₂ e;
 - Les déchets générés par l'activité ;
 - Les immobilisations, notamment informatiques ;
 - Les achats de biens et services liés à l'exploitation des actifs ;
- Le Groupe Monceau Assurances utilise plusieurs bases de données afin de convertir les consommations et activités en en émissions de CO₂e, notamment :
 - PCAF European Building Emission Factor Database, qui fournit des facteurs d'émission par pays et par type de bâtiment, en fonction des étiquettes énergétiques ;
 - Base empreinte de l'ADEME, qui centralise les facteurs d'émissions nécessaires à la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'analyses environnementales multicritères ;
 - EcolInvent, base de données internationale de référence, qui fournit des facteurs d'émission associés aux matériaux de construction, à l'énergie, aux équipements. Elle permet de quantifier précisément les émissions générées sur différentes étapes du cycle de vie des bâtiments, de la construction à l'exploitation.
- Les émissions de biens et services achetés sont calculés prioritairement à partir de flux physiques. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des facteurs d'émission monétaires, exprimés en kgCO₂e/k€ HT, peuvent être utilisés.



Émissions de ges liées aux investissements immobiliers en ktCO₂e

Émissions financées

9,34 ktCO₂e



Emissions de GES liées à l'activité propre

Les émissions de GES liées aux activités propres du Groupe Monceau Assurances correspondent aux émissions générées par le fonctionnement courant du Groupe, hors investissements immobiliers. Elles couvrent notamment les consommations d'énergie des bâtiments, les carburants consommés par les véhicules, les achats de biens et services, les déplacements professionnels, les déplacements domicile – travail des collaborateurs, les achats d'équipements et immobilisations, ainsi que les déchets générés par l'activités. Elles se répartissent comme suit :

- **Scope 1 (émissions directes)** : Ce périmètre couvre les émissions générées par les combustibles fossiles utilisés dans les bâtiments du Groupe (chauffage etc.) ainsi que par les carburants consommés par la flotte automobile exploitée en interne.
- **Scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie)** : Ce périmètre couvre les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité des bâtiments et infrastructures du Groupe. Ces émissions sont calculées selon l'approche *location-based*, fondée sur le mix énergétique moyen du réseau local.
- **Scope 3 (émissions indirectes des opérations propres)** : Ce périmètre inclut principalement les émissions associées aux achats de biens et services, aux déplacements professionnels, aux achats d'équipements et immobilisations, aux déplacements domicile-travail des collaborateurs, ainsi qu'à la gestion des déchets.

Note méthodologique – Emissions de GES liées à l'activité propre

- **Scope 1** | Emissions directes : données collectées par les directions internes concernées et calcul basé sur les facteurs d'émission de l'ADEME,
- **Scope 2** | Emissions indirectes liées à l'énergie : Prise en compte des factures d'électricité et des données de consommation des fournisseurs, intégration des coefficients d'émission nationaux pour évaluer l'empreinte carbone selon les mix énergétiques locaux.
- **Scope 3** | Emissions indirectes des opérations propres : Analyse des achats à fin décembre 2025 en fonction des catégories d'impact carbone (voyages d'affaires, mobilier, informatique, etc.), évaluation des déplacements domicile-travail via une enquête interne niveau Groupe déployée début 2026.

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

Émissions de gaz à effet de serre 2025 en tCO₂e

Scopes 1 et 2
767,43 tCO₂e

12 % des émissions totales



Carburants consommés par les véhicules

590,34



Énergie consommée par les sites

177,09

Scopes 3
5 447,12 tCO₂e

88 % des émissions totales



Achats de biens et services

4 717,11



Déplacements professionnels

381,60



Achats d'équipements et immobilisations

189,45



Déplacements domicile-travail des collaborateurs

155,40



Déchets générés par l'activité

3,56



C3 – Cibles de réduction des émissions de GES

À ce jour, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas encore de cibles formalisées ni de trajectoire chiffrée de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. L'activité du Groupe ne relève par ailleurs pas des secteurs considérés comme les plus intensifs en émissions de carbone.

L'année 2024 a néanmoins constitué une première étape importante dans la structuration de la démarche climat du Groupe, avec la réalisation d'un premier bilan carbone permettant d'identifier les principales sources d'émissions et les premiers leviers d'action. En 2025, le Groupe a renforcé son dispositif en déployant un outil dédié de collecte et de pilotage des données carbone, conforme à la méthodologie du GHG Protocol.

Cette démarche doit permettre au Groupe d'améliorer progressivement la qualité et la granularité des données collectées, notamment grâce à la mise en place d'un réseau de référents internes participant à la collecte des informations.

Dans une logique d'amélioration continue, le Groupe prévoit de poursuivre ses travaux afin :

- d'affiner l'analyse de ses principaux postes d'émissions ;
- d'identifier des leviers de réduction adaptés à ses activités ;
- et de structurer progressivement une trajectoire de décarbonation cohérente avec les pratiques du secteur et les enjeux climatiques de long terme.

Les prochaines étapes porteront notamment sur le renforcement du suivi des émissions liées aux activités d'investissement, à l'immobilier et aux activités opérationnelles du Groupe, avec pour objectif de disposer progressivement d'indicateurs et de plans d'actions plus structurés.

B4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols

Ce point de donnée n'est pas considéré comme matériel au regard de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe, au titre de son activité propre. En conséquence, aucune information spécifique n'est présentée à ce titre.

B5 – Biodiversité

Ce point de donnée n'est pas considéré comme matériel au regard de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe, au titre de son activité propre. En conséquence, aucune information spécifique n'est présentée à ce titre.

B6 – Eau

Ce point de donnée n'est pas considéré comme matériel au regard de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe, au titre de son activité propre. En conséquence, aucune information spécifique n'est présentée à ce titre.

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

B7 – Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets

Ce point de donnée n'est pas considéré comme matériel au regard de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe, au titre de son activité propre. En conséquence, aucune information spécifique n'est présentée à ce titre.

C4 – Aléas et risques climatiques recensés

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, le Groupe Monceau Assurances n'a pas identifié d'aléas climatiques ou de risques de transition matériels liés à ses activités propres.

Une analyse spécifique des risques physiques liés au changement climatique a toutefois été réalisée en 2024 sur le portefeuille immobilier du Groupe, afin d'évaluer son exposition aux principaux aléas climatiques (inondations, tempêtes, vagues de chaleur, etc.). Cette analyse s'appuyait sur la méthodologie *MSCI Climate Value at Risk* (Climate VaR), qui permet d'estimer l'impact économique potentiel des risques climatiques sur la valeur des actifs, selon différents scénarios climatiques et sur des horizons de long terme (jusqu'à 2100). Les résultats de cette évaluation concluaient à une exposition très faible, voire négligeable, du portefeuille immobilier aux risques physiques climatiques, y compris à long terme, en comparaison avec les références de marché.

Dans ce contexte, aucun risque climatique matériel n'a été identifié à ce stade. Les enjeux climatiques indirects, notamment liés aux activités d'investissement financiers, sont traités dans la partie II. Investisseur responsable et dans la partie IV. Assureur responsable pour ce qui concerne la hausse de la sinistralité concernant l'activité de souscription.





B8 – Effectifs : caractéristiques générales

Note méthodologique – Personnel de l'entreprise & collecte des données sociales

- Sauf indication contraire, les données indiquées ci-après concernent les salariés en CDI, CDD et CDD sans précarité présents au 31 décembre N, y compris les salariés absents en fin de période.
- Certains indicateurs sont communiqués en Equivalent temps plein (ETP), calculé à partir de la durée légale de travail dans chaque pays (1.820 heures annuelles en France, 1.940 heures annuelles en Belgique et 2.080 heures annuelles au Luxembourg). Pour calculer les ETP, les salariés ayant travaillé à temps partiel sont comptés au prorata de leur temps de travail.
- À fin 2025, le périmètre concerne les effectifs des sociétés suivantes :
 - France : Agorassur, Asd, Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports (MAT), Fngrp, Scm, Mpc, Mgi et DMA/Sarp ;
 - Belgique : Aedes S.A. et Aedes Corpus ;
 - Luxembourg : Vitis Life S.A., Vitis Life Belgian Branch, Sarp Europe Sarl, Monceau Euro Risk et Digital Vision.
- À fin 2024, le périmètre n'incluait pas Digital Vision (effectif à fin 2025 de 30 collaborateurs soit < 3% de l'effectif total). Les données 2024 n'ont pas été retraitées pour l'entité Digital Vision compte tenu des effectifs plus faibles de cette entité.
- Les données sociales présentées sont collectées via les outils informatiques internes.

Effectifs / ETP par genre

Effectif en fin de période par sexe	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Masculin	252	218	34
Féminin	277	235	42
Autres	–	–	–
Non déclaré	–	–	–
Total effectifs	529	453	76

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

ETP moyen par sexe (Équivalent Temps Plein)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Masculin	252,55	217,85	34,70
Féminin	254,31	230,32	23,99
Autres	-	-	-
Non déclaré	-	-	-
Total ETP	506,86	448,17	58,69

Effectifs / ETP par pays

Effectif en fin de période par pays	31/12/2025	31/12/2024	Variation
France	368	333	35
Belgique	54	50	4
Luxembourg	107	70	37
Total effectifs	529	453	76

ETP par pays (Équivalent Temps Plein)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
France	353,80	329,07	24,73
Belgique	52,41	50,00	2,41
Luxembourg	100,65	69,10	31,55
Total ETP	506,86	448,17	58,69



Salariés par type de contrat

31/12/2025					
ETP (Équivalent Temps Plein)	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	TOTAL
Nombre ETP	254,30	252,56	-	-	506,86
Nombre ETP permanents	245,72	249,81	-	-	495,53
Nombre ETP temporaires	8,58	2,75	-	-	11,33
Nombre ETP au nombre d'heures non garanti	-	-	-	-	-
Nombre ETP à temps plein	227,80	241,19	-	-	468,99
Nombre ETP à temps partiel	26,51	11,36	-	-	37,87
31/12/2024					
ETP	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	TOTAL
Nombre ETP	230,32	217,85	-	-	448,17
Nombre ETP permanents	227,32	212,05	-	-	439,37
Nombre ETP temporaires	3,00	5,80	-	-	8,80
Nombre ETP au nombre d'heures non garanti	-	-	-	-	-
Nombre ETP à temps plein	204,00	210,00	-	-	414,00
Nombre ETP à temps partiel	26,32	7,85	-	-	34,17
Variation					
ETP	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	TOTAL
Nombre ETP	23,98	34,71	-	-	117,38
Nombre ETP permanents	18,40	37,76	-	-	56,16
Nombre ETP temporaires	5,58	-3,05	-	-	2,53
Nombre ETP au nombre d'heures non garanti	-	-	-	-	-
Nombre ETP à temps plein	23,80	31,19	-	-	54,99
Nombre ETP à temps partiel	0,19	3,51	-	-	3,70

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

Note méthodologique – Précisions sur les salariés temporaires

Le Groupe Monceau Assurances déploie à travers l'ensemble des entités une gestion des ressources humaines en faveur du long terme, privilégiant le recours aux contrats à durée indéterminée (CDI), et ne recourant aux contrats à durée déterminée (CDD) uniquement dans le cas de surcroît d'activité ponctuels ou de remplacement de collaborateurs en cas d'absence pour maladie par exemple. Le recours aux travailleurs intérimaires est limité à cette dernière situation, lorsqu'un remplacement doit être rapidement mis en place.

Taux de rotation du personnel

Taux de rotation du personnel	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Effectif en fin de période	529	453	76
Nombre de départs pendant la période (hors fin de CDD)	77	55	22
Taux de rotation du personnel (méthode VSME)	14,6 %	12,1 %	2,4 %

Note méthodologique – Précisions sur le calcul du taux de rotation du personnel

- Pour le rapport VSME, le taux de rotation du personnel est déterminé sur la base du nombre d'arrivées uniquement. Le Groupe Monceau Assurances retient l'effectif fin de période au dénominateur.

$$\text{Taux de rotation (méthode VSME)} = \frac{\text{Nombre d'arrivées}}{\text{Effectif au 31 décembre N}}$$



VSME B9 – Effectifs : santé et sécurité

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, principalement tertiaires et administratives, les collaborateurs sont exposés à un niveau de risque limité en matière de santé et de sécurité. Dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe Monceau Assurances, les enjeux relatifs à la santé et à la sécurité au travail ne présentent pas de caractère matériel.

En conséquence, ce point de donnée n'est pas considéré comme pertinent pour le Groupe et ne fait pas l'objet d'une publication spécifique dans le présent rapport.

VSME B10 – Effectifs : rémunération, négociation collective et formation

Salaire minimum

Tous les employés perçoivent une rémunération au moins équivalente au salaire minimum.

Le Groupe Monceau Assurances confirme que 100% des salariés du Groupe perçoivent une rémunération égale ou supérieure au salaire minimal applicable dans le pays où le Groupe exerce une activité.

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

Concernant l'écart de rémunération en pourcentage entre ses salariés féminins et masculins, le Groupe Monceau Assurances réaffirme son engagement en faveur de l'égalité salariale, en suivant régulièrement les écarts de rémunération entre hommes et femmes, notamment en France via l'Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et la mise en place d'actions correctrices en cas d'inégalités injustifiées, par le biais de revues salariales annuelles, le cas échéant dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).

Écart de rémunération	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	28,45 %	Non disponible	Non disponible

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

Note méthodologique – Précisions sur les indicateurs de rémunération

- L'écart de rémunération entre les salariés femmes et hommes du Groupe Monceau France est calculé en pourcentage à partir de la rémunération moyenne de la manière suivante :

$$\text{Écart de rém.} = \frac{\text{Rémunération horaire moyenne des hommes} - \text{Rémunération moyenne des femmes}}{\text{Rémunération horaire moyenne des hommes}}$$

- L'ensemble des calculs prennent en compte tous les salariés présents à fin d'année et les éléments de rémunération suivants :
 - Salaire de base (rémunération brute garantie à court terme et non variable)
 - + indemnités, primes, participation et autres formes de rétributions le cas échéant
 - + les avantages en nature (voiture, assurances maladie privées, etc.)
 - + la juste valeur des avantages ou mécanismes incitatifs (néant en 2024 et 2025 pour le Groupe Monceau Assurances).
- La rémunération horaire moyenne est calculée à partir de la durée légale de travail dans chaque pays (1.820 heures annuelles en France, 1.940 heures annuelles en Belgique et 2.080 heures annuelles au Luxembourg). Les salariés ayant travaillé à temps partiel font l'objet d'un recalcul théorique de leur rémunération totale pour un temps complet.

Indicateur spécifique en France

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée depuis le 1^{er} août 2018, intègre l'obligation de publier un **index pour l'égalité femmes-hommes** mesurant entre autres les écarts de rémunération entre femmes et hommes au sein des entreprises. Chaque année, les entités concernées en France publient leur Index Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes sur les structures employeurs comptant plus de 50 salariés, conformément à la loi.



En 2025, pour la première fois, l'index est calculé au niveau de l'UES (*Unité Économique et Sociale*) Monceau Assurances, permettant une mesure d'ensemble et un suivi global de l'évolution, entre autres, des écarts de rémunération entre femmes et hommes au sein du Groupe.

L'UES Monceau Assurances affiche une note de **70 points sur 100** pour son index de l'égalité femmes-hommes, répartis sur 5 critères de la façon suivante :

Écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes : 35/40 points

Écarts de taux augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (hors promotions) : 20/20 points

Écarts de taux de promotions entre les femmes et les hommes : 15/15 points

Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour : 0/15 points

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10 points.

Cette note s'explique par la structure de la rémunération en grande partie amortissable des collaborateurs du périmètre commercial en 2025, qui dépend de la production réalisée, par définition fluctuante, sans pour autant que les écarts indiquent une différence de traitement entre femmes et hommes. Soucieux de mettre en place des actions concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'UES Monceau Assurances, des mesures de corrections et de rattrapage seront négociées puis publiées, conformément à la loi.

Conventions collectives

Le Groupe Monceau Assurances déclare que 100 % des salariés sont couverts par des conventions collectives.

Heures de formation

Le Groupe Monceau Assurances met en place un dispositif structuré de suivi du développement des compétences, reposant notamment sur la tenue d'entretiens réguliers avec les collaborateurs et sur un pilotage des actions de formation. Les principales initiatives en matière de formation et de développement des compétences sont détaillées en Partie III. Employeur responsable.

31/12/2025					
Indicateurs de formation	Femmes	Hommes	Autres	Non communiqué	TOTAL
Nombre total d'heures de formation	5 917,55	6 571,19	–	–	12 488,74
Effectif en fin de période	277	252	–	–	529
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	21,36	26,08			23,61

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

Note méthodologique – Précisions sur la formation

- Le calcul de l'indicateur est basé sur l'ensemble de l'effectif fin de période.
- Concernant le nombre d'heures de formations par employés, toutes les formations sont prises en compte (internes ou externes, présentiel ou e-learning), sous condition que la présence du salarié doit être enregistrée par une feuille de présence ou un autre justificatif équivalent. La formation en e-learning doit avoir été entièrement terminée et faire également l'objet d'un suivi documenté.



C5 – Caractéristiques supplémentaires des effectifs

Ratio femmes / hommes au niveau de l'encadrement

Le ratio femmes / hommes au niveau de l'encadrement est calculé tel que :

$$\text{Ratio femmes / hommes} = \frac{\text{Nombre de salariés femmes au niveau de la direction}}{\text{Nombre de salariés hommes au niveau de la direction}}$$

31/12/2025	
Effectif en fin de période Répartition par sexe	Nombre de salariés de l'encadrement supérieur
Masculin	20
Féminin	7
Autres	-
Non déclaré	-
Total salariés	27
Ratio femmes / hommes	35 %



Travailleurs indépendants et salariés temporaires

À ce jour, le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas d'un suivi consolidé du nombre de travailleurs non-salariés intervenant exclusivement pour le Groupe. La mise en place d'un suivi plus structuré de cette population constitue un axe de progrès identifié dans le cadre de la démarche RSE et des futurs exercices de reporting.

Note méthodologique – Précisions sur la notion d'encadrement supérieur

- Le calcul de l'indicateur repose sur les effectifs en fin de période.
- Encadrement supérieur : correspond aux salariés dont le niveau est inférieur d'un ou deux niveaux à celui des organes d'administration
 - - France : cadres de direction ;
 - - Belgique : membres du Comité exécutif ;
 - - Luxembourg : membres du Comité exécutif.

C6 – Informations supplémentaires sur le personnel de l'entreprise – Politiques et procédures en matière des droits humains

Droits humains

Le Groupe Monceau Assurances ne dispose pas d'un code de conduite ou d'une politique en matière de droits humains pour son personnel.

Mécanisme de traitement des plaintes

Comme détaillé en partie IV. Assureur responsable dans la section 3.3. Conduite des affaires, signalement des préoccupations et lanceurs d'alerte, le Groupe Monceau Assurances dispose d'un mécanisme de traitement des plaintes pour son personnel.

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME

C7 – Incidents graves en matière de droits humains

Incidences graves en matière de droits humains	31/12/2025
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0
dont :	
Cas relatifs au travail des enfants	0
Cas relatifs au travail forcé	0
Cas relatifs à la traite des êtres humains	0
Cas de discrimination	0
Autres cas	0

B11 – Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin

Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin	31/12/2025
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0 €

Note méthodologique – Corruption

- Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin : ce point de donnée inclut toute décision rendue par une juridiction pénale contre une personne ou une entité du Groupe Monceau Assurances en raison d'une infraction pénale liée à la corruption et au versement de pots-de-vin, par exemple lorsque ces décisions sont inscrites dans le casier judiciaire de l'État membre de l'Union Européenne où a été prononcée cette condamnation.



 C8 – Chiffre d'affaires de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'Union Européenne

Chiffre d'affaires réalisé sur les activités suivantes	31/12/2025
Armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	-
Culture et la production de tabac	-
Secteur des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) : c'est-à-dire qu'elle réalise un chiffre d'affaires sur la prospection, l'exploitation minière, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce	-
Production de produits chimiques si l'entreprise fabrique des pesticides et d'autres produits agrochimiques	-

Le Groupe Monceau Assurances n'est pas exclue des indices de référence « accord de Paris » de l'Union Européenne.

Note méthodologique – Indice de référence

Pour rappel, conformément à l'article 12 du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, les entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union sont les suivantes :

- les entreprises qui tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- les entreprises qui tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- les entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ; et
- les entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh.

05 | PARTIE

INDICATEURS VSME



C9 – Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance

Le conseil d'administration de la SGAM Monceau Assurances est composé de **10 membres** au 31 décembre 2025 dont 3 femmes (soit un ratio mixité de 30 %).

Note méthodologique – Ratio de mixité

- L'organe de gouvernance désigne la plus haute autorité décisionnelle d'une entreprise. En fonction de la juridiction dans laquelle la société est établie et de la qualification de son entité juridique, la forme que prend son organe de gouvernance peut varier.
- La mixité au sein de l'organe de gouvernance est calculée comme le ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance tel que :

$$\text{Mixité au sein de l'entreprise} = \frac{\text{Nombre de membres féminins}}{\text{Nombre de membres masculins}}$$



Pour vous,
pour demain,
pour longtemps.

RAPPORT RSE 2025 - version du 01/10/2026



Monceau 
Assurances

SGAM Monceau Assurances
Société de groupe d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 940 475 023 00013 – Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70 110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : +33 1 49 95 79 79 - monceauassurances.com